



quartiers2030

Givors 2030

# « Ambition Quartiers 2030 »

Contrat de ville de la Métropole de Lyon  
Convention Locale d'Application (CLA)  
de Givors 2024-2030



**quartiers2030**

**Givors 2030**

**« Ambition Quartiers 2030 »**

**Contrat de ville de la Métropole de Lyon  
Convention Locale d'Application (CLA)  
de Givors 2024-2030**

## Editos

Préfet de Région .....	7
Président de la Métropole de Lyon .....	9
Maire de Givors .....	11

## I. Une CLA exhaustive, réaliste et participative

1. Les grands enseignements de l'évaluation de la précédente CLA .....	13
2. La photographie des QPV et la nouvelle Géographie Prioritaire .....	16
3. Les changements annoncés avec le nouveau Contrat de Ville .....	19
4. La volonté de la Ville de Givors .....	21
5. La consultation Habitants sur les priorités du territoire .....	22

## II. Quelles actions prioritaires au plus près des habitants des QPV givordins

1. Les grandes caractéristiques communales et de ses QPV .....	25
2. Les enjeux communs aux QPV Givordins .....	32
3. Les objectifs opérationnels attendus .....	34
4. Le plan d'actions commun à tous les QPV .....	36
5. Les points de vigilance .....	46

## III. Quelles actions prioritaires pour les habitants du Centre-ville

1. Les caractéristiques du QPV .....	47
2. Les enjeux sur le quartier .....	50
3. Les objectifs opérationnels attendus .....	51
4. Le plan d'actions du QPV Centre-Ville .....	51
5. Les points de vigilance .....	53

## IV. Quelles actions prioritaires pour les habitants des Plaines

1. Les caractéristiques du QPV .....	54
2. Les enjeux sur le quartier .....	56
3. Les objectifs opérationnels attendus .....	57
4. Le plan d'actions du QPV des Plaines .....	58
5. Les points de vigilance .....	59

## V. Quelles actions prioritaires pour les habitants des Vernes

1. Les caractéristiques du QPV .....	60
2. Les enjeux sur le quartier .....	62
3. Les objectifs opérationnels attendus .....	64
4. Le plan d'actions du QPV des Vernes .....	65
5. Les points de vigilance .....	67

## VI. Comment s'organiser et évaluer les impacts de la CLA

1. La mise en œuvre, coopération et articulation avec la Métropole de Lyon .....	68
2. La gouvernance et l'animation opérationnelle .....	70
3. Les ressources mobilisées et les engagements institutionnels .....	72
4. Les délais de mise en oeuvre et la clause de revoyure .....	75
5. La Matrice d'évaluation .....	76

## VII. Signataires

1. État .....	78-79
2. Métropole .....	
3. Ville .....	
4. CAF .....	
5. Bailleurs .....	

## Annexes

Grilles des compétences de Droit Commun .....	81
Carte heuristique des dispositifs contractuels mis en œuvre à Givors .....	82
Courrier de la municipalité sur la mobilisation du droit commun .....	83
Fiche évaluation d'action (dossiers CLA) .....	84
Fiche évaluation d'action (dossiers CLA) .....	85-86
Cartographie des quartiers vécus (borne des 300m) .....	87
Glossaire de la Politique de la Ville .....	89

# édito

**Sous-Préfète, chargée de mission Politique de la Ville**



La nouvelle génération de contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » est placée sous le prisme de la proximité.

**Proximité avec les habitants** : leur parole, leur consultation est à l'origine des enjeux des nouveaux contrats de ville. Que ce soit par les modalités de participation citoyenne propre à chaque territoire, mais aussi par les concertations citoyennes menées en 2023 par l'État au plus près des quartiers, ou encore par les assises des quartiers populaires conduites par la Métropole de Lyon, les habitants ont pu s'exprimer, partager leur quotidien et leurs besoins.

**Proximité avec les territoires** : les élus ont été pleinement associés à la démarche de mise en place de la nouvelle géographie prioritaire. Les nouveaux périmètres des quartiers ont été travaillés avec les réalités de terrain, les fragilités nouvelles observées ou encore les projets d'aménagement à venir. Le dimensionnement des quartiers a été questionné avec les élus, les techniciens des collectivités et ceux de l'État, avec le souci permanent de la cohérence territoriale, de l'adaptation fine aux territoires. A Givors certains ajustements ont été pris en compte dans les trois quartiers prioritaires de la Ville (QPV) : le Centre-Ville, les Plaines et les Vernes.

**Proximité dans le déploiement « d'Engagements Quartiers 2030 »** : lancé par le Président de la République avec des orientations claires, le plan « Quartiers 2030 » a l'ambition de décliner au plus près des réalités territoriales les engagements liés à la politique de la ville. En effet, les nouveaux contrats de ville, au-delà des enjeux portés à l'échelle intercommunale, doivent prendre en considération les projets de territoires à la maille communale et/ou celle des quartiers. Pour le contrat de ville déployé au niveau de la Métropole de Lyon, le choix a été fait de traduire ces projets de territoires par des conventions locales d'application (CLA).

C'est dans ce contexte que la commune de Givors, véritable porte d'entrée sud de la Métropole de Lyon, déploie désormais sa présente convention. Elle a vocation à constituer la coloration territoriale du contrat de ville métropolitain, en l'adaptant au plus près des besoins des habitants du territoire (habitants, conseils citoyens, associations...). Elle est en adéquation avec le contrat de ville métropolitain, tout en portant des spécificités territoriales. Dans ce contexte, la CLA de Givors abordera 6 enjeux thématiques : l'éducation, l'emploi, la santé, la gestion sociale et urbaine de proximité, la citoyenneté ou encore l'animation des espaces publics.

Aux côtés de l'État et de la Métropole, je salue particulièrement l'engagement de la commune de Givors qui a su saisir l'opportunité de l'écriture de cette convention pour animer et élargir son réseau partenarial, mais aussi intégrer dès cette année, les nouveaux enjeux de cette CLA dans sa programmation sociale. Les nouveaux projets l'Art de l'Engagement de la compagnie 2n souffle ou l'action d'accompagnement à l'auto réhabilitation des logements par les compagnons bâtisseurs attestent de cette nouvelle dynamique.

La mise en œuvre de cette convention et sa réussite reposent sur la mobilisation des acteurs de la politique de la ville. Services de l'État, collectivités, bailleurs, organismes sociaux, associations, tous sont les chevilles ouvrières de cette ambition collective en associant leurs compétences et leurs moyens. La coordination de proximité entre ces différentes énergies est la clé d'une réponse de qualité apportée aux habitants.

Forts de ces outils contractuels, co-construits et partagés, forts de ces partenariats noués, nous entrons dès à présent dans le temps de la déclinaison et donc de l'action. Notre cap est donc clair : garantir l'égalité républicaine dans les quartiers et toujours améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

# édito

**Renaud Payre,**  
**Vice-Président de la Métropole de Lyon**  
**en charge de l'Habitat, du Logement Social**  
**et de la Politique de la Ville**



Pour les grandes lyonnaises et les grands lyonnais les quartiers sont des espaces de vie, de sociabilité et d'échanges. Depuis des décennies, notre métropole a peu à peu pris sens par ses quartiers et en particulier ses quartiers populaires. Depuis la Grappinière à Vaulx en Velin en 1979 en passant par la marche pour l'Égalité et contre le racisme née aux Minguettes en 1983 jusqu'aux émeutes de 1990 c'est ici que se sont inventés les principes fondamentaux de la politique de la ville. Mais c'est surtout ici que des femmes et des hommes ont cherché à inventer, réinventer le lien social dans les quartiers de manière de plus en plus en plus délicate, de plus en plus ardue tant les inégalités se sont accrues depuis 40 ans.

Le contrat de ville et la convention locale d'application de Givors qui le déclinent permettent de donner un cap à l'action des pouvoirs publics, des associations, des structures d'éducation populaire, des habitants et habitantes dans nos quartiers populaires. Ils prennent une importance singulière pour la période 2024-2030. En effet, l'ampleur des défis écologiques et sociaux auxquels les quartiers populaires sont confrontés implique, plus que jamais, de mobiliser toutes les politiques publiques pour assurer transition et justice sociale. Les habitantes et les habitants sont en effet les premières victimes du réchauffement climatique et des inégalités. Depuis 2020, la Métropole de Lyon a renforcé et concrétisé son soutien pour la transformation et le développement de la ville de Givors au travers du Projet de territoire que les collectivités portent avec l'État, du projet de Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sur le quartier des Vernes ou encore de la déclinaison des politiques publiques de droit commun. Ces interventions sont non seulement nécessaires au regard des défis et des difficultés mais se justifient également par la convergence des ambitions et des orientations pour le territoire givordin.

La convention locale d'application de Givors apporte une nouvelle pierre à l'édifice de cette transformation givordine en s'attachant à consolider le socle, à savoir l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitantes et des habitants. Trois priorités caractérisent le contrat de ville métropolitain. D'abord assurer par tous les moyens possibles l'accès aux droits et aux services publics des habitants et habitantes des quartiers populaires. Cela suppose la mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics. C'est la voie privilégiée pour réduire les inégalités. Ensuite renforcer la présence humaine dans nos quartiers populaires pour plus de tranquillité, pour assurer une plus grande réussite à toutes et tous. Enfin rendre possible la participation effective des habitants et habitantes et faire en sorte qu'ils soient associés à la conduite de la politique dans les quartiers populaires. Ils sont les premiers porteurs des solutions. Ces priorités doivent d'être déclinées au plus proche des besoins des 3 quartiers populaires de Givors.

D'ores et déjà, les ambitions écologiques et sociales se traduisent sur Givors et font échos aux enjeux identifiés par la Ville et les partenaires. A titre d'exemples, le projet Quartier fertile sur le quartier des Vernes fait liant et met en exergue les questions alimentaires essentielles. Sur les Plaines, les objectifs sont d'accompagner la rénovation des logements en améliorant l'aménagement urbain de ce quartier et son animation. Quant au centre-ville et à la presqu'île Thorez, quartier central pour le développement de la commune, la Métropole de Lyon accompagne l'évolution des espaces publics pour favoriser un usage partagé en complément de politiques mise en œuvre par ailleurs sur l'habitat, le commerce ou encore la mobilité. Nécessairement, les politiques de droit commun de l'ensemble des partenaires et la convention locale d'application devront conforter les actions entreprises afin de contribuer à la qualité de vie et à la réussite des 3 quartiers populaires de Givors.

# édito

**Mohamed Boudjellaba,  
maire de Givors**



A Givors, près d'un habitant sur deux vit dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Ces quartiers et ses habitants sont une richesse pour notre territoire, mais ils subissent des difficultés socio-économiques persistantes, une pauvreté et une précarité particulièrement fortes, et un quotidien souvent compliqué. Malgré la création de la politique de la ville il y a plus de 45 ans, malgré les efforts effectués par l'ensemble des partenaires, malgré les engagements partenariaux importants obtenus depuis 2020, force est de constater que la situation sociale de nos concitoyens ne s'améliore pas, ou s'est dégradée.

Le revenu médian par habitant reste particulièrement faible, inférieur de 66% au revenu médian métropolitain sur le quartier des Vernes. Ces données montrent à la fois la nécessité de renforcer le travail réalisé au service des habitants des quartiers prioritaires, mais également l'importance de le faire autrement, pour obtenir des résultats concrets, dans une démarche pragmatique. C'est pour cela qu'avec la majorité municipale, nous avons souhaité que la nouvelle convention locale d'application du Contrat de Ville métropolitain soit réalisée dans un esprit différent des précédentes.

Celle-ci affirme tout d'abord la nécessité de remettre le droit commun, et son équitable répartition sur notre territoire, au cœur de l'action de tous les services publics et de toutes les institutions. Trop souvent, à Givors comme ailleurs, la politique de la ville est venue suppléer le droit commun et combler ses manques. Cette situation n'est plus acceptable, et c'est pourquoi la Convention Locale d'Application intègre des engagements clairs de chacun des partenaires. La Convention Locale d'Application de Givors repose ensuite sur un plan d'actions territorialisées, tenant compte des spécificités des trois quartiers prioritaires de

notre ville, et de leurs enjeux socio-économiques particuliers. La politique de la ville demande un travail d'adaptation permanent pour (re)créer des liens, et un tissu social propre à chacun des quartiers.

Enfin, car seuls les résultats comptent, la Convention Locale d'Application de Givors accorde une place importante à l'évaluation, permettant d'ajuster les actions en fonction de leurs résultats concrets, et ouvrant ainsi la voie à un renouvellement des porteurs de projets comme des actions, pour répondre aux nouveaux besoins des habitants et ainsi éviter de tacites reconductions d'actions. Loin d'être une n-ième charte ou convention, j'ai souhaité que cette convention locale d'application soit un modèle nouveau et novateur, résolument tournée vers les habitantes et les habitants, par la mobilisation de tous les partenaires, de la Ville à l'État, de la Métropole de Lyon à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des bailleurs sociaux à l'éducation nationale, de l'Agence Régionale de Santé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Notre devoir collectif est de répondre aux besoins des habitants.

Je voudrais également pour terminer remercier l'ensemble des habitants, membres des conseils citoyens, partenaires, institutionnels, associatifs et élus pour la richesse de leurs contributions à cette Convention Locale d'Application, ainsi que Mehdi Labou, Directeur du Pôle Actions et Cohésion Territoriale à la Ville de Givors, pour son travail de synthèse et de rédaction, ainsi que son équipe et l'ensemble des services municipaux.

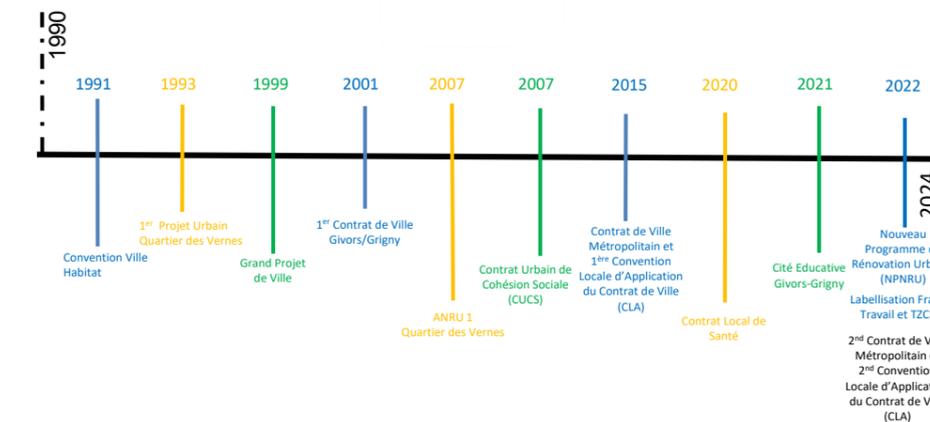
Cette convention nous engage tous, et l'action doit maintenant se concrétiser, toujours au bénéfice des habitantes et habitants de nos quartiers populaires.



# I. Une CLA exhaustive, réaliste et participative

## 1. Les grands enseignements de l'évaluation de la précédente Convention Locale d'Application

### Givors : territoire historique de la Politique de la Ville



comme quartier d'habitat ancien dégradé), ce n'est qu'en 2014, dans le cadre de la loi LAMY et la précédente génération de Contrat de Ville, que le quartier des Plaines est entré dans la géographie prioritaire portant ainsi à 3 le nombre de QPV sur la commune.

Au total, près de la moitié des habitants de Givors vit ainsi dans un QPV.

Enfin, il convient de souligner que dans le cadre du mandat municipal en cours (2020-2026), le territoire s'est engagé dans un nombre croissant de dispositifs contractuels et partenariaux : Contrat Local de santé, Cité Educative, NPNRU, Quartier Fertile, France Travail, TZCLD.

Dans une démarche qualitative et afin d'élaborer sa nouvelle convention locale d'application « Givors 2023 », la Ville de Givors a tenu s'appuyer sur une évaluation fine et exhaustive de sa précédente convention, ainsi que sur l'évaluation du contrat de ville métropolitain, dont il convient en premier lieu de rappeler les principaux enseignements

### Les enseignements de l'évaluation métropolitaine

Conformément au cadre réglementaire, une évaluation du Contrat de Ville Métropolitain (CDVM) a été pilotée en 2022 à l'échelle de la Métropole, et a permis de mettre en avant plusieurs écueils à éviter, grâce à des objectifs précis :

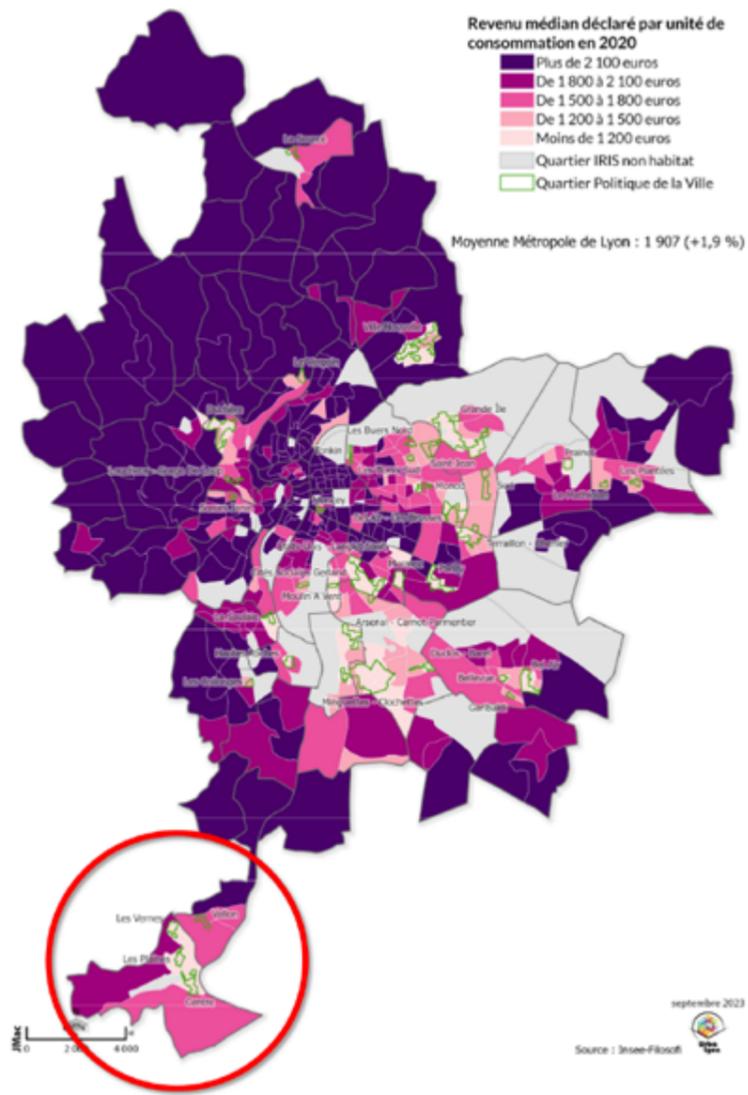
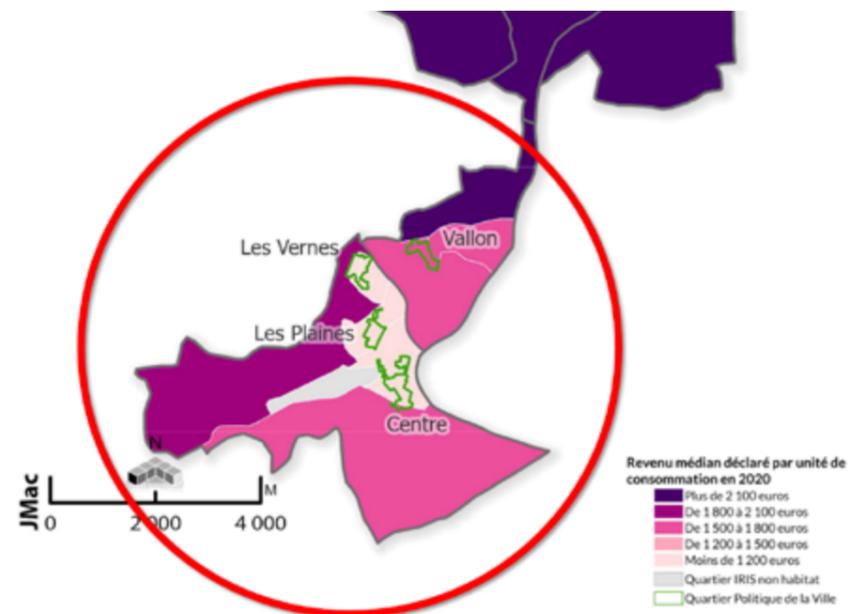
- Renforcer le niveau de co-construction du contrat à l'échelle métropolitaine, en ciblant particulièrement la stratégie, les engagements et les actions conjointes, et en soignant l'articulation entre les échelons (CDVM / convention d'application locale) ;

Engagée dans les dispositifs depuis 1991, avec la signature de la convention « Ville / Habitat », la commune de Givors s'appuie sur une expérience forte de plus de trois décennies dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville. Cette politique publique de discrimination territoriale vise à injecter des moyens supplémentaires à la mobilisation du droit commun sur des quartiers dits sensibles ou prioritaires, afin qu'ils parviennent au même niveau de développement que les autres quartiers de la ville.

Si la commune de Givors ne comptait historiquement que 2 QPV (Les Vernes comme quartier caractéristique des grands ensembles et le centre-ville

- Poursuivre l'effort de relance de la gouvernance partenariale du contrat de ville métropolitain, à la fois sur ses aspects transverses (comité de pilotage) mais également sur ses aspects techniques. L'objectif est non seulement d'assurer une mise en cohérence et une articulation des différents dispositifs, échelles d'intervention et stratégies d'acteurs, mais aussi de créer un espace d'interpellation du droit commun, pour systématiser la territorialisation des stratégies, programmes, appels à projet, et s'assurer de la répartition équitable du droit commun entre les territoires et sur les QPV ;
- Intégrer dans le futur contrat de ville un plan de suivi et d'évaluation, ainsi que les indicateurs attendus, afin de favoriser leur collecte et suivi en phase de mise en œuvre et systématiser la géolocalisation des bénéficiaires et ainsi, la production de statistiques liées aux QPV pour objectiver au mieux les choix, les stratégies et les moyens alloués ;
- Créer une cartographie des dispositifs nationaux et locaux existants et ainsi garantir leur atterrissage effectif dans les QPV.

## Les enseignements de l'évaluation communale



Au regard de ces éléments généraux, la ville a souhaité s'engager dans l'évaluation de sa CLA, alors même que cette évaluation ne constituait pas une obligation réglementaire. Il ressort de cette évaluation que la précédente CLA a été partiellement efficace. Elle a été satisfaisante sur le plan de la conduite d'actions de proximité. Elle a également permis, parfois, une mobilisation renforcée du droit commun sur certaines thématiques (formation FLE pôle emploi, plateforme mobilité, culture à titre d'exemples) au profit des habitants.

En outre, durant la deuxième phase de sa mise en œuvre, la convention locale d'application a permis de suivre de nouvelles orientations, issues du bilan à mi-parcours, et ce grâce à l'accueil de nouveaux porteurs de projets sur le territoire (Face Grand Lyon, Amasco par exemple).

Pour autant, la précédente convention locale d'application aura eu un impact très mitigé si l'on considère les données statistiques. Comme en atteste la cartographie de septembre 2023 extraite de l'observatoire des quartiers populaires de l'agence d'Urbanisme de Lyon, la situation sociale à Givors se serait dégradée. Si cette situation s'explique également par les conséquences socio-économiques de la crise COVID et par l'inflation élevée, cette évolution défavorable montre que les résultats concrets de la Politique de la Ville à Givors restent très limités. Cela peut s'expliquer par des moyens financiers restant insuffisants, aussi bien en matière de droit commun que de crédits spécifiques, mais aussi par une méthodologie à améliorer pour obtenir des résultats concrets.

Cette analyse caractérise l'éternel débat autour de la politique de la ville : est-elle une politique de territoire ou une politique sociale ? Si c'est une politique de territoire, l'analyse ci-dessus est juste. En revanche, si c'est une politique sociale, cette analyse est à nuancer car la situation des personnes ciblées par la politique de la ville peut s'être améliorée, conduisant à leur départ du quartier politique de la ville.

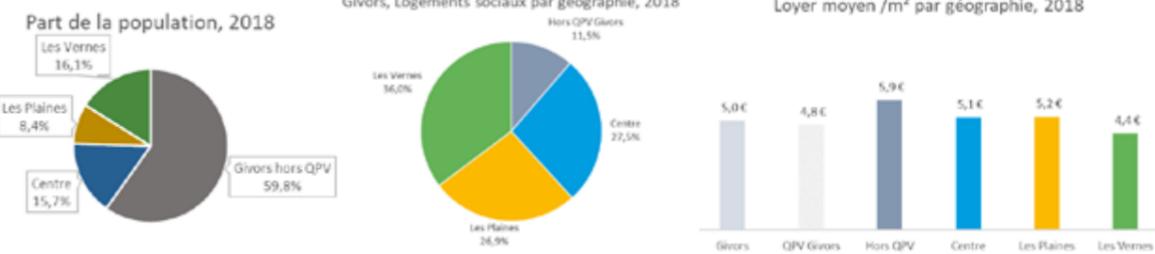
En réalité ce sont les deux analyses qui sont à prendre en compte. Cependant, le volet social de la politique de la ville a moins la responsabilité de l'évolution des territoires que les volets rénovation urbaine et habitat. Ce débat est donc important et se traduit par la volonté métropolitaine de favoriser l'appellation « quartier populaire » à l'appellation « quartier prioritaire ». Ces quartiers sont alors perçus comme ayant un rôle de « sas » dans un parcours de vie, ce qui accroît l'importance d'une finesse renforcée du suivi de cohorte.



## 2. La photographie des QPV et la nouvelle Géographie Prioritaire

A l'échelle métropolitaine, retenons que la situation sociale s'est détériorée entre les deux générations de Contrat de Ville. Désormais la Métropole du Grand Lyon enregistre au titre de la nouvelle géographie prioritaire :

- 8 nouveaux QPV ;
- 21 QPV élargis ;
- une seule sortie.



Le 3 QPV de la ville de Givors représentent 8 088 habitants soit 40% de la population communale<sup>1</sup>. Ils occupent 67 hectares soit environ 11% de l'enveloppe urbanisée de la commune. Surtout, de façon habituelle en politique de la ville, ils concentrent 88% du parc de logements sociaux de la commune (2 920 sur 3 310<sup>2</sup>), et plus particulièrement les logements dits très sociaux en accueillant 93% des plafonds de loyer type PLAI. Le niveau de loyer moyen par m<sup>2</sup> est bas, à 4,8€ contre 5,9€ hors QPV.

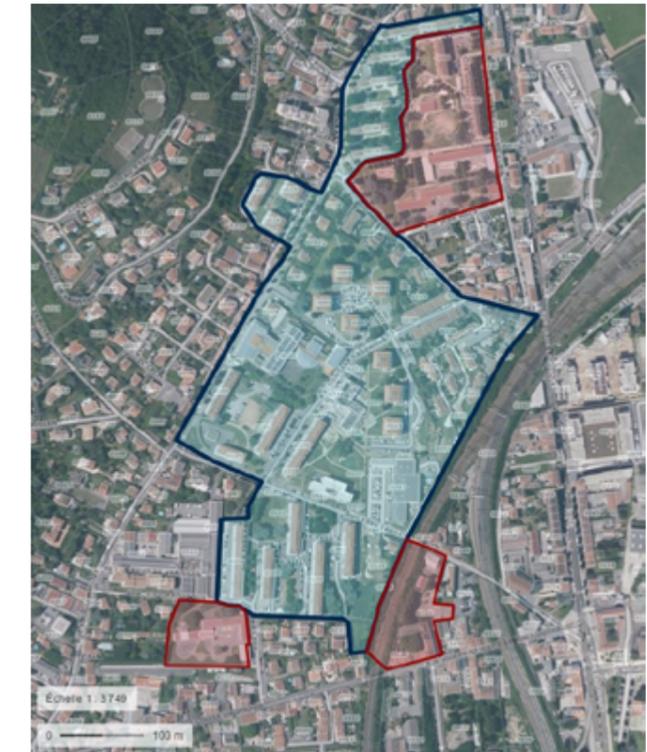
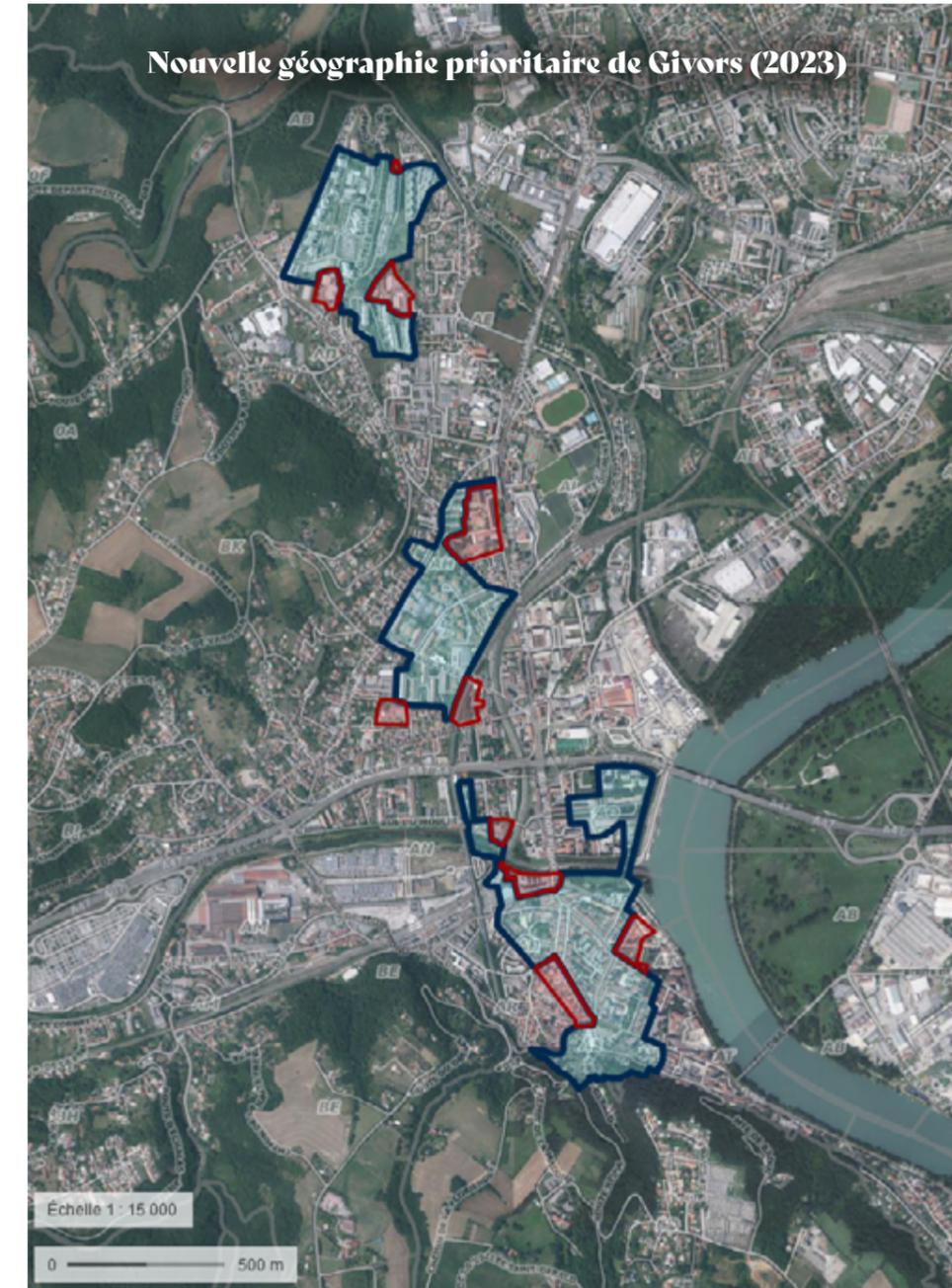
Pour cette nouvelle CLA, la géographie prioritaire évolue à la marge (les ajouts sont présentés en rouge dans les cartographies ci-dessous). Ces ajustements ont été guidés par :

- L'intégration des écoles en REP aux périmètres,
- L'ajout de quelques résidences sociales ou ilots urbains par cohérence territoriale,
- Des ajustements mineurs mettant en cohérence les tracés avec les parcelles cadastrales.

Il convient de souligner qu'au moment de la rédaction de cette nouvelle CLA, les données statistiques sur le nombre exact d'habitants vivants dans ce nouveau périmètre des QPV ne nous a pas encore été communiqué.

<sup>1</sup> Les données statistiques, à l'exception du RPLS, sont présentées sur les périmètres avant 2024 et les extensions de périmètres.

<sup>2</sup> RPLS 2018, des données plus récentes sont disponibles mais il s'agit du dernier millésime localisé à l'adresse.



### Les Plaines

**Le QPV des Plaines accueille 1 700 habitants et 860 logements sociaux sur 18 hectares.**

**La nouvelle géographie prioritaire ajoute 3 périmètres :**

- L'intégration de 60 logements sociaux cité Croizat (allées 6, 7 et 8) en cohérence avec le périmètre historique, ainsi qu'une petite copropriété rue Julian Grimau pour assurer la continuité territoriale du périmètre,
- Le groupe scolaire Joliot Curie,
- Le groupe scolaire Henri Wallon,
- Le groupe scolaire Picard-Liauthaud.



## Le Centre-Ville

**Le QPV du centre-ville accueille 3 153 habitants dans deux quartiers distincts.** Le centre-ville au sud du Gier et la Presqu'île Thorez au nord. Le périmètre comprend 900 logements sociaux sur 30 hectares.

### La nouvelle géographie prioritaire ajoute 4 périmètres :

- La résidence sociale 11 rue du Moulin, représentant 20 logements,
- La résidence Robespierre, représentant 93 logements par cohérence avec le tissu urbain, ainsi que quelques propriétés privées pour assurer la continuité territoriale (1 rue Robespierre et 5 quai Eugène Souchon),
- Le secteur Denfert Rochereau et Joseph Faure en continuité du tissu ancien dégradé du Centre-ville, dont 7 logements sociaux, place de la liberté et passage Mussieu,
- L'îlot rive ouest de la rue Roger Salengro dont 4 logements sociaux rue Marcel Paul. Cet ajout vise à mobiliser de façon uniforme des deux côtés de la rue Roger Salengro les leviers de la politique de la ville pour la revitalisation commerciale ainsi que les dispositifs de lutte contre l'habitat dégradé (dont la reconstitution d'une partie de l'offre démolie dans le cadre du NPNRU des Vernes en Centre-ville).



## Les Vernes

**Le QPV des Vernes accueille 3 235 habitants,** dans 1 250 logements sociaux et 25 logements en copropriété sur 19 hectares.

### La nouvelle géographie prioritaire ajoute 3 périmètres :

- Intégration du groupe scolaire Romain Rolland,
- Intégration du groupe scolaire Louise Michel,
- Ajustement au nord de Jean Moulin pour suivre le contour des parcelles cadastrales.

## 3. Les changements annoncés avec le nouveau contrat de ville

### Le cadre national des nouveaux contrats de ville

Une circulaire adressée aux préfets le 31 août 2023 précise le cadre relatif à l'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains.

Elle fixe le calendrier et les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville. L'approche précédente par « piliers » de la politique de la ville fait place à une approche recentrée sur les priorités définies à l'échelle de chaque territoire et constitue une opportunité pour les collectivités locales et les acteurs locaux de renforcer la place de l'Economie Sociale et Solidaire dans les prochains contrats de ville.

### La circulaire indique notamment :

- Il est demandé aux préfets de prolonger la consultation citoyenne des habitants des quartiers jusqu'à fin octobre 2023 et de définir, à l'issue d'une consultation élargie et approfondie, les grandes priorités des nouveaux contrats.
- Le contenu de la nouvelle génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » devra être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers.
- Les financements devront être priorisés sur les enjeux identifiés par les habitants et assurer un réel effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.
- Davantage de souplesse devra être trouvée dans l'allocation des crédits. En effet, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) constituent la géographie d'intervention majeure de la politique de la ville, mais comme tout zonage, il n'est pas exempt d'effets de seuils. Les épisodes récents ont notamment illustré les difficultés dans certaines zones ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire de la politique de la ville mais en présentant certaines caractéristiques. Afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, il sera désormais possible pour les préfets d'allouer, de façon dérogatoire et circonscrite, des crédits et dispositifs de la politique de la ville au bénéfice de ces

territoires, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville.

- Une articulation renforcée sera également assurée via le contrat de ville, entre les moyens et les dispositifs mobilisés dans le champ de la politique de la ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques, aussi bien celles de l'État et de ses opérateurs (ANRU, ANAH...) que celles des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Sur le plan pratique, cette nouvelle génération de Contrat de Ville apporte plus de souplesse avec 6 années de contractualisation, la possibilité de cofinancements pluriannuels à hauteur de 50% des conventions de la programmation ou encore la possibilité d'abonder le fonctionnement des petites associations.

### Le renouvellement des modes de faire locaux

Les nombreuses évaluations réalisées au titre de la Politique de la Ville (dont celle de la Les nombreuses évaluations réalisées au titre de la Politique de la Ville (dont celle de la précédente CLA de Givors) ont mis en avant une faiblesse de la Politique de la Ville sur plusieurs aspects :

- Les crédits spécifiques se substituent trop souvent au Droit commun, ce qui engendre un désengagement du Droit commun dans les QPV ;
- Un développement technocratique faisant des petites associations les premières victimes (une dématérialisation des demandes de subvention pas toujours accompagnées, des versements de plus en plus tardifs entraînant des problèmes de trésorerie, des logiques d'appels à projets souvent en décalage avec les spécificités locales...);
- Une participation des habitants en demi-teinte ;
- Une gouvernance peu efficiente ;
- Une absence de matrice d'évaluation cohérente.

Dans ce contexte, toutes les communes de la Métropole de Lyon se sont accordées sur la nécessité de repenser le mode de faire autour de 4 axes :

- La mobilisation du Droit Commun
- Faire avec les habitants
- La coordination partenariale
- Favoriser la proximité

#### ➤ Mobiliser le droit commun : plus d'égalité pour les habitants

L'objectif de cet axe est de responsabiliser les institutions dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques de droit commun. Cela impose d'impliquer les services et les directions pour qu'ils se saisissent des spécificités des quartiers et qu'ils envisagent les modalités adaptées d'intervention, dans l'esprit de la politique de la ville, visant à réduire les écarts à la moyenne. A Givors, dans le cadre de l'écriture de la nouvelle CLA, toutes les institutions partenaires ont été sollicitées par courrier officiel du Maire pour connaître ce qu'elles envisageaient de réaliser spécifiquement pour ces QPV au regard de leurs compétences spécifiques. Pour montrer l'exemple, la Ville s'est spécifiquement engagée de manière précise et concrète.

#### ➤ Faire avec les habitants et les associations

L'objectif de cet axe est de redonner de la capacité d'agir, de l'envie de faire et de participer. Cela implique, d'une part, de remettre les habitants au centre des projets ainsi que de valoriser ces derniers comme acteurs et contributeurs de l'action et, d'autre part, de faciliter le travail des associations, acteurs au quotidien du lien social et partenaires à part entière dans la déclinaison des politiques publiques. A Givors, des moyens de droit commun sont engagés chaque année pour favoriser la participation des habitants (création d'un poste de chargé de mission de démocratie participative, budget participatif doté de 100K€ annuel pour permettre aux citoyens d'initier des projets, conseils de quartier, conseils citoyens animés en binôme avec les équipes Politique de la Ville et mise en place d'un Observatoire des Quartiers qui réunit tous les deux mois des habitants et partenaires de tous quartiers qui n'ont pas l'habitude

de travailler ensemble, et où sont évoquées les actualités du territoire, les difficultés rencontrées et les réussites. De plus, à l'échelle de chaque quartier, des groupes territorialisés se tiennent trimestriellement, pour construire en transversalité les projets avec les associations et les acteurs de proximité.

#### ➤ Renforcer la proximité – la présence sur le terrain

L'ambition recherchée ici est d'être présents, de rendre visible l'action, d'entretenir le lien avec les habitants, et d'être des interlocuteurs de qualité, animés par l'écoute et l'envie d'accompagner au quotidien les habitants. Dans les QPV de Givors de nombreux services et équipements publics communaux sont présents. Le dernier à avoir ouvert est la maison des projets, installée dans le quartier des Vernes. La Ville s'est également dotée, au titre de la Politique de la Ville, de médiateurs Adultes Relais afin de collaborer avec l'ensemble du personnel de proximité.

#### ➤ Faciliter la coordination entre les partenaires

Les domaines de la politique de la ville sont nombreux, les partenaires et acteurs y contribuant sont multiples et diversifiés, à toutes les échelles territoriales d'intervention. Pour amplifier l'impact de la politique de la ville, donner de la lisibilité à l'action, faire « culture commune » et contribuer à l'interconnaissance des acteurs, la coordination entre les partenaires constitue une clé de voûte dans la bonne mise en œuvre du contrat de ville. Pour cela, la Ville de Givors s'engage à mettre en place, en plus de ses instances de la Politique de la Ville (Comité de Pilotage, Comité Technique et Groupes Territorialisés), une Coordination des Acteurs Locaux. Cette démarche aura pour ambition de fédérer les partenaires du Droit commun et ceux de la Politique de la Ville à Givors pour développer des projets partenariaux dans les QPV et répondants aux attentes des habitants.

## 4. La volonté de la Ville de Givors

### Une approche territorialisée

Forte de ses 30 années d'expérience dans la mise en œuvre de dispositifs de la Politique de la Ville, la commune de Givors a souhaité saisir l'opportunité de cette nouvelle CLA pour expérimenter une autre approche. En effet, toujours dans une volonté d'être cohérente avec les préconisations de l'évaluation de la précédente CLA, l'approche thématique a démontré localement ses limites. Au regard des spécificités de chaque QPV, la Ville a souhaité proposer une CLA territorialisée, intégrant des actions communes aux 3 QPV mais aussi, et surtout, des actions spécifiques par QPV.

Au regard des évolutions démographiques et socioéconomiques, des actions spécifiques s'avèrent nécessaires pour renforcer l'action publique sur certaines populations ou pour répondre à certaines situations. Le diagnostic du Contrat de Ville a montré les inégalités et vulnérabilités auxquelles sont confrontées certaines catégories de population comme les personnes âgées isolées, les jeunes, les familles monoparentales et les femmes.

### Anticiper pour ne pas subir

Avec cette CLA, la ville souhaite pré-identifier les actions à mettre en place durant les six prochaines années. En effet, la logique d'appel à projets a démontré ses limites, avec pour conséquence de voir des opérateurs se saisir des manques sur un territoire pour proposer leurs services sans avoir d'attaches pour le territoire. En anticipant les actions dont chaque QPV a besoin, la logique d'appel à projets est mieux cadrée ne retenant que les actions nécessaires pour le territoire et laissant chaque opérateur libre d'imaginer la manière de répondre aux besoins pré-identifiés.

Aussi, cette approche doit en premier lieu se mettre en place dans le cadre du droit commun, en assurant une meilleure lisibilité, et en veillant à sa juste répartition à l'échelle de la ville, mais aussi à l'échelle des territoires métropolitains et nationaux. Pour cela, cette nouvelle CLA décline un plan d'actions de droit commun et de crédits spécifiques de la Politique de la Ville afin de rendre les deux programmations complémentaires, et évitant ainsi les logiques de substitution.

### Une CLA opérationnelle : vers un Programme de Développement Humain

La précédente CLA de Givors a été bâtie dans une logique de grands objectifs généralistes, sans déclinaison opérationnelle identifiée en amont. La nouvelle approche de la Politique de la Ville, incarnée dans cette nouvelle CLA, définit en amont les objectifs à atteindre et leur déclinaison opérationnelle, dans l'objectif de quantifier les ambitions afin de mieux les évaluer. Ce passage d'un mode conceptuel à un mode opérationnel se traduit par l'intégration d'un préprogramme d'actions annuelles.

Le financement de ces actions est repensé afin de doter la commune des marges de manœuvre nécessaires pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs. L'organisation budgétaire actuelle et son mode de versement tardif ne permettent pas de bénéficier de la flexibilité nécessaire pour impulser les actions au bon moment. De plus, la prise en compte des problématiques Politique de la Ville au sein des services municipaux de droit commun est optimisée par la mise en place de référents Politique de la Ville désignés dans chacun des services (éducation, services techniques, jeunesse et sports, culture...).

Cette nouvelle organisation permettra à tous les services municipaux de prendre en compte la politique de la ville dans leurs champs de compétences respectifs. De plus, le rattachement de cette cellule de coordination auprès du Directeur du Pôle « Actions et Cohésion Territoriales » confirmera une légitimité dans le travail de transversalité qui sera impulsé. Cette organisation interne en mode projet permettra ainsi une meilleure mobilisation du Droit Commun et de mettre l'accent sur le volet humain de la Politique de la Ville.

## 5. La consultation Habitants sur les priorités du territoire

### Les Assises des Quartiers Populaires organisées par la Métropole



Afin d'amorcer l'écriture de son Contrat de Ville, la Métropole de Lyon a organisé en avril 2023 les assises des quartiers populaires. Cette consultation citoyenne a réuni un millier de participants aux 8 ateliers organisés avec le concours des villes d'accueil. Parmi elles, Givors s'est attachée à aborder la thématique de la participation des habitants.

Au cours des huit ateliers, plusieurs sujets ont été abordés avec les Givordins et les partenaires mobilisés :

- L'égalité d'accès aux services publics
- Construire un lien solide avec les parents / la réussite éducative
- La culture et le sport comme vecteur d'émancipation
- Des quartiers apaisés et en sécurité, de jour comme de nuit
- Des actions d'insertion et d'emploi durable
- Des moyens humains et de la présence en proximité
- La prévention en matière de santé à toutes les étapes de la vie avec la nécessité de plus d'équipements et de professionnels
- Une sécurité sociale de l'alimentation
- Valoriser les quartiers, les initiatives réalisées pour changer le regard ainsi que la lutte contre les discriminations

### Le « Focus Groupe Habitants » et la visite de Mohamed Mechmache, Président de la commission « Participation citoyenne des quartiers », Ministère délégué à la Ville et au Logement

En complément des Assises des quartiers populaires portées par la Métropole, la Ville de Givors a souhaité en juin 2023, dans le cadre de l'évaluation de sa

CLA, organiser un grand temps fort en direction des habitants des QPV afin de leur laisser la parole sur les grands enjeux à porter. Ce temps faisait suite à des « cafés concertés » qui ont permis d'échanger dans chaque QPV. Quelques semaines après, la Ville de Givors a accueilli Mohamed MECHMACHE, Président de la commission « Participation citoyenne des quartiers » afin d'engager un temps d'échanges avec les habitants des QPV de Givors sur les enjeux identifiés lors du focus groupe habitants, parmi lesquels :

- 1 • Mobilité et Emploi** (stages, mobilité douce, tourisme et image de la Ville).
- 2 • Transition Écologique** (Travail sur les encombrants : ressourcerie, box à vélos, verger et lutte contre le gaspillage alimentaire).
- 3 • L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation** (lutte contre le harcèlement, accompagnement à la parentalité et méthodes d'éducation, régulation des écrans, et intergénérationnel).
- 4 • Soins et santé** (vieillesse, accès à un médecin traitant et refus des téléconsultation).
- 5 • Sports** (diversification de l'offre et organisation de sorties cross pour prévenir les rodéos).
- 6 • Jeunesse** (2 éducateurs par quartier, mixité filles garçons, fonctionnement « hors les murs » du centre social).
- 7 • Culture** (mangas, transports pour se rendre à des manifestations, des événements autour de la musique populaire maghrébine, espagnole, portugaise et turque).
- 8 • Tranquillité et sécurité** (Renforcement de la présence policière dans les QPV, réduire les rodéos urbains, incivilités routières).
- 9 • Logement** : interpellation des collectifs d'habitants de Thorez et des Plaines sur l'état des logements et le cadre de vie.

L'ensemble de ces informations a été soumis aux professionnels dans le cadre des instances d'écriture de la CLA, et constitue le socle indispensable ayant défini les grandes orientations de la CLA.





## II. Quelles actions prioritaires au plus près des habitants des QPV givordins

### 1. Les grandes caractéristiques communales et de ses QPV

#### **Givors : territoire stratégique et cosmopolite aux fragilités sociales persistantes**

Givors est une commune de 20 121 habitants<sup>3</sup> à l'extrémité Sud de la Métropole de Lyon. Positionnée au confluent des vallées du Rhône et du Gier, Givors est au carrefour des agglomérations lyonnaise, stéphanoise et viennoise, du massif du Pilat, des Monts du Lyonnais et du Dauphiné.

La commune bénéficie sur plus de 1 700 hectares d'une grande diversité de paysages : les vallées ou plaines relativement plates du Rhône et du Gier dans lesquelles se concentrent l'urbanisation, les plateaux du Pilat et de Mornant aux caractères agricoles et naturels, des piémonts et coteaux partiellement urbanisés qui surplombent la ville, des combes et talwegs qui entaillent les plateaux. Cette géographie offre à la ville la potentialité d'un cadre de vie de très grande qualité par la proximité à la nature, à l'eau et aux grands paysages. La commune doit cependant composer avec les risques naturels d'inondations le long du Rhône, du Gier, du Garon et du Mornantet et de glissements de terrain sur les pentes.

Exploitant cette position de carrefour, la ville de Givors (son urbanisation comme sa sociologie) a été façonnée par son histoire industrielle. Le noyau urbain d'origine s'est développé au pied de la colline Saint Gérald dans un tissu de vieux bourgs et de faubourgs étroits, pour partie aujourd'hui dans le périmètre du QPV Centre-Ville. L'ouverture du canal au XVIII<sup>ème</sup> siècle et le développement des activités industrielles et portuaires ont entraîné une première extension vers l'Ouest, encore renforcée au XIX<sup>ème</sup> siècle par la création de la voie ferrée St-Etienne-Lyon, l'une des toutes premières ligne de France. Après les destructions de la seconde guerre mondiale, Givors s'est très fortement urbanisé en sortant

de son enveloppe originelle. Le quartier des Plaines a été construit dans les années 1950 et 1960, quand le quartier des Vernes date des années 1970. Ces deux quartiers sont aujourd'hui classés en QPV. De même, l'après-guerre est marqué par la reconstruction dans le secteur de la presqu'île, aujourd'hui en partie situé dans le périmètre du QPV Centre-ville.

A partir du milieu des années 1970 et jusqu'aux années 2000, la ville est marquée par la désindustrialisation et une diminution de sa population. Le développement de la ville est principalement porté dans les années 2000 et 2010 par l'habitat pavillonnaire et par des opérations de renouvellement urbain, notamment dans le cadre des PRU. La période récente voit un renouveau de constructions, principalement en renouvellement des tissus anciens, autour de la gare de Canal et dans certains secteurs du Centre-ville.

Cette histoire fait de la ville de Givors, un territoire composite, marqué par ses potentialités stratégiques (position géographique, qualité du cadre de vie, histoire économique, culture) autant que par les contraintes (risques naturels et technologiques, coupures urbaines et morcellement créé par les infrastructures).

Le SCoT de l'agglomération lyonnaise identifie ainsi Givors comme la seconde confluence de la Métropole et identifie la ville d'une part comme la porte d'entrée sud de l'agglomération et d'autre part comme une polarité relais, lieu d'articulation des territoires et de leurs activités, attractifs pour les habitants et les activités.

Résultant en grande partie de cette histoire urbaine, la sociologie givordine se distingue au sein de la métropole par plusieurs caractéristiques<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> INSEE RP 2018. Aux échelles communale et métropolitaine, les données présentées ne sont pas toujours les dernières disponibles mais correspondent aux derniers millésimes ayant été déclinés à l'échelle des QPV.

<sup>4</sup> Sauf mention contraire, les données présentées dans cette partie proviennent de INSEE RP 2015 et 2019.

## Activités et emploi :

La catégories socio-professionnelles « employés » et « ouvriers » sont nettement plus présentes à Givors qu'en moyenne métropolitaine.

En 2019 :

- 18% des 15 ans et plus sont des employés contre 14% (soit +4 pts) en moyenne métropolitaine ; sur les 59 communes de la Métropole, Givors est la 3<sup>ème</sup> ville ayant le plus fort taux d'employés.
- 17% des 15 ans et plus sont des ouvriers contre 9% en moyenne métropolitaine (soit +8 pts) ; Givors est la 4<sup>ème</sup> ville de la Métropole accueillant le plus d'ouvriers.

A l'inverse, les catégories « cadres, professions intellectuelles supérieures » et « professions intermédiaires » sont très significativement sous représentées :

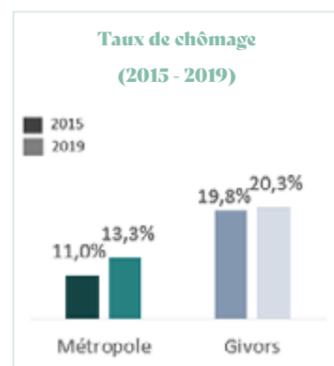
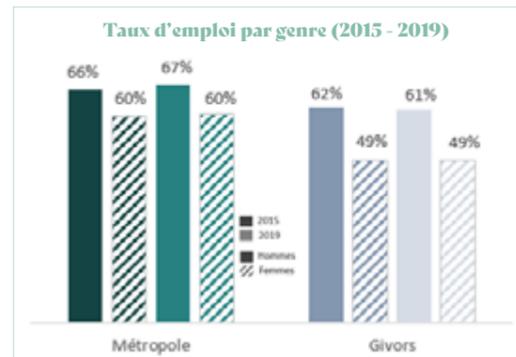
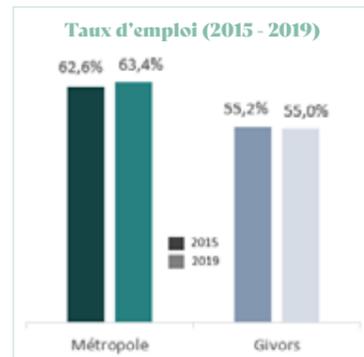
- 11% des 15 ans et plus appartiennent aux professions intermédiaires contre 16% en moyenne métropolitaine (soit -5 pts) ;
- Seulement 4% des 15 ans et plus sont de la catégorie cadres contre 14% en moyenne d'agglomération (soit -10 pts) ; Givors est la 3<sup>ème</sup> ville de la Métropole ayant le plus faible taux de cadres.

La part de retraités est très proche de la moyenne métropolitaine, à 24% (contre 25% en moyenne métropolitaine).

À cette sociologie professionnelle, s'ajoutent celles de l'inactivité et du chômage.

En 2019, le taux d'emploi Givordin est de 55%, 8 points en-dessous de celui de la Métropole (à 63%). Entre 2015 et 2019 le taux d'emploi communal est quasi stable (-0,2 pts) alors qu'il progresse légèrement à l'échelle métropolitaine (+0,9 pts).

Surtout, Givors présente une inégalité femmes/hommes très marquée : en 2019 le taux d'emploi des hommes est de 61% et celui de femmes de 49% (-12 pts). Cette inégalité se réduit d'un point entre 2015 et 2019 mais reste particulièrement marquée. L'écart entre homme et femme est accentué de 5 points par rapport à celui constaté à l'échelle métropolitaine (67% pour les hommes contre 60% pour les femmes, soit -7 pts).

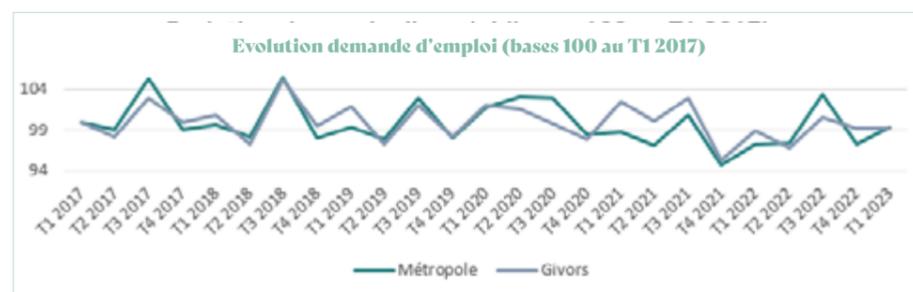


Le taux de chômage (au sens de l'INSEE) est cohérent avec ces données. En 2019, il est de 20,3% à Givors, en très faible augmentation par rapport à 2015 (19,8%). Si le taux de chômage est très supérieur, de 7 points, à celui de la Métropole (13,3%), il augmente plus doucement sur la période (+2,3 pts à l'échelle de la Métropole contre +0,5 pts pour Givors).

Cette caractéristique ponctuelle de l'évolution du taux de chômage à Givors ne semble toutefois pas à généraliser. L'évolution en

base 100 depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 montre que l'évolution du chômage à Givors tend à être relativement homogène avec celle de la Métropole, quoiqu'avec des ampleurs et latences variables<sup>5</sup>.

Les différences constatées, par exemple sur la période COVID en 2020-

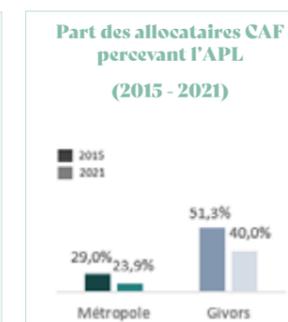


<sup>5</sup> Données Pole Emploi trimestriel, T1 2017 au T1 2023

2021, pourraient par exemple être liées à la surreprésentation de certaines catégories professionnelles à Givors (ouvriers, employés qui tendent à être plus réactives aux changements de conjoncture que les catégories cadres ou professions intermédiaires).

## Précarité :

Pour approcher la précarité, les données de la CAF sur les allocataires percevant la prime d'activité (PPA) apportent quelques éléments. En 2021, 33,5% des allocataires de la CAF de Givors perçoivent la PPA contre 29,5% en moyenne métropolitaine (+4 pts). De la même façon, 19,9% des allocataires perçoivent le RSA socle contre 11,9% à l'échelle d'agglomération (soit +8 pts) et 40% perçoivent les APL contre 24% au niveau métropolitain (+ 16 pts)<sup>6</sup>.



À 11%, la part des allocataires de la commune percevant l'allocation adulte handicapé (AAH) est élevée et même plus proche de la moyenne des QPV de la Métropole.

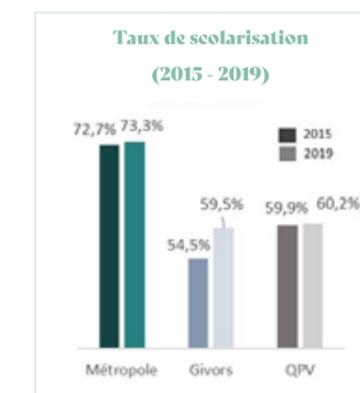
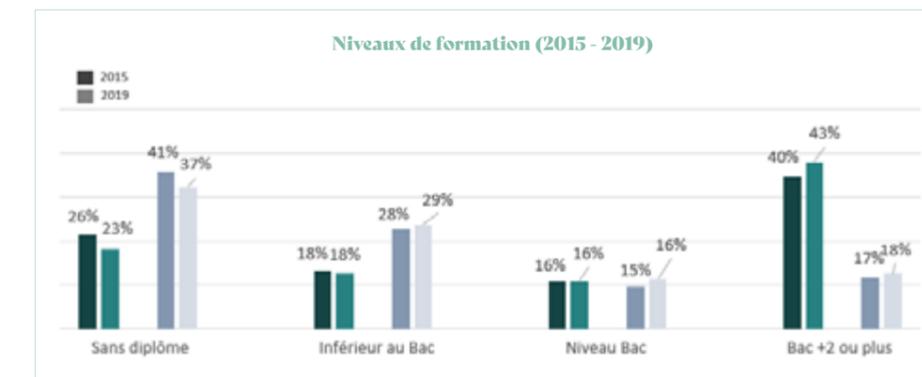
## Éducation :

Ce portrait économique est sous-tendu et cohérent avec les niveaux de qualification des Givordins. En 2019, **les personnes sans diplômes sont nettement surreprésentées à l'échelle communale** par rapport à la moyenne métropolitaine (à 37% contre 23% pour la Métropole, soit +14 pts) **ainsi que les personnes disposant d'un diplôme inférieur au Bac** (29% contre 18% soit +11 pts). De même, **les Bac +2 et plus sont très largement moins nombreux, à 18% contre 43% en moyenne métropolitaine** (soit -25 pts). Ces données s'améliorent modestement entre 2015 et 2019, le taux de sans diplôme diminue

<sup>6</sup> Données Pole Emploi trimestriel, T1 2017 au T1 2023

<sup>7</sup> Les données sur les revenus et la pauvreté sont issues de INSEE FiLoSoFi, 2015 et 2020.

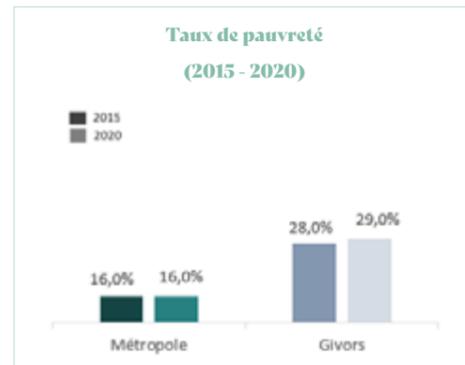
de 4 points (contre -3 points au niveau Métropole). A l'inverse, le taux de niveau inférieur au Bac augmente d'un point tandis que les niveaux Bac et Bac+2 ou plus progressent chacun d'un point.



Le taux de scolarisation des 15-24 ans est très faible et reflète la part réduite de givordins en études supérieures : en 2019, **60% des Givordins entre 15 et 24 ans** sont scolarisés contre 73% à la Métropole. C'est 0,7 point de moins que la moyenne des QPV de l'agglomération.

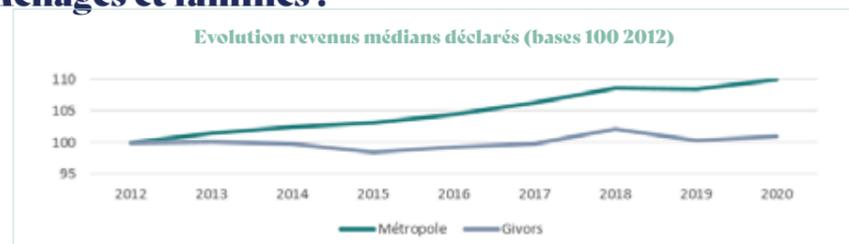
## Pauvreté :

En cohérence avec l'ensemble de ces éléments, le revenu médian déclaré est faible à Givors<sup>7</sup>. À 15 310€ en 2020, il est 33% plus bas que celui de la Métropole (22 880€). Les évolutions en base 100 en 2012, montrent un décrochage du revenu médian déclaré à Givors par rapport à la dynamique métropolitaine jusqu'en 2015, avec une remontée progressive jusqu'en 2018 et des évolutions moins favorables jusqu'en 2020. Il faut noter que les données présentées ne sont pas calculées à l'euro constant : l'effet de l'inflation n'est pas pris en compte.



Le taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain<sup>8</sup> en 2020 est élevé, à 29% (+13 pts par rapport à la Métropole, à 16%). Il progresse d'un point entre 2015 et 2020 alors qu'il reste stable au niveau métropolitain.

### Ménages et familles :

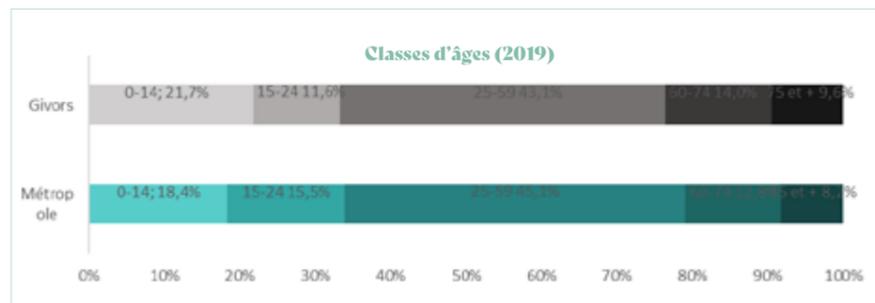
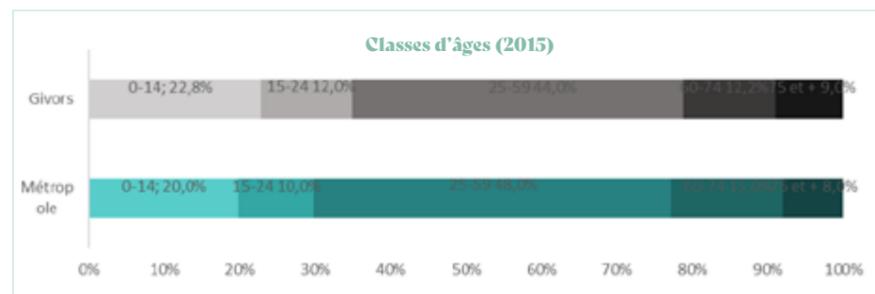
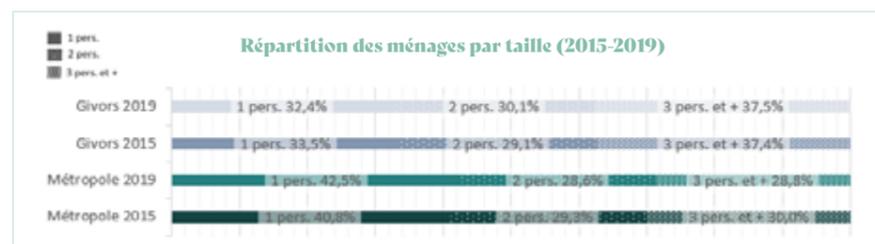


Avec 38% de ménages de trois personnes et plus en 2019, **Givors est en outre une ville plus familiale que la moyenne métropolitaine** (29%, soit +9 pts). Si la répartition des ménages par taille au sein de la commune reste relativement stable entre 2015 et 2019, la part des ménages de trois personnes et plus diminue à l'échelle métropolitaine, la spécificité givordine se renforçant ainsi.

18,6% des ménages givordins sont des familles monoparentales contre 14,7% en moyenne métropolitaine. Givors est la 13<sup>ème</sup> commune de la Métropole de Lyon ayant le plus fort taux de familles monoparentales.

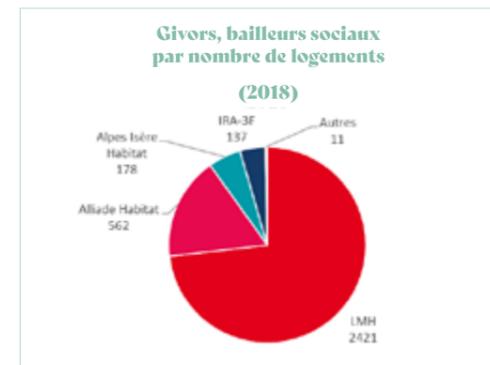
Par rapport à la Métropole, Givors connaît une sous-représentation des jeunes adultes (12% des 15-24 ans, soit -4 pts par rapport à la Métropole) mais une

surreprésentation des enfants (22% de 0-14 ans, soit +3 pts) et des plus de 60 ans (24% soit +3pts). Entre 2015 et 2019 les évolutions restent contenues même si on constate le vieillissement de la population (+2,4 pts des 60 ans et plus). Ces éléments sont cohérents avec le caractère très familial de la population de Givors. La relativement faible part de 15-24 ans indique peut-être l'absence d'un public étudiant (pas d'offre de formation supérieure sur le territoire et faible niveau de qualification supérieur au Bac).



### Logements sociaux<sup>9</sup> :

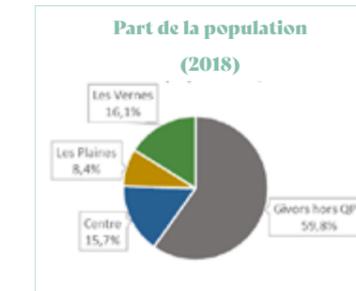
A la rencontre entre l'histoire urbaine et ce portrait social, le parc de logement social de Givors est déterminant pour la sociologie de la ville. Givors compte en 2018, 3 309 logements sociaux, dont 83% en QPV<sup>10</sup>. Le loyer moyen par m<sup>2</sup> est bas, contre 6,22€ en moyenne métropolitaine. LMH est de loin le principal bailleur de la commune avec 2 421 logements sociaux, soit 73% du parc.



À 1,7% en 2018, le taux de vacance de Givors est particulièrement bas et le taux de rotation légèrement supérieur au niveau métropolitain. L'année 2021, sur la période COVID, est particulière pour le logement social, avec un très net ralentissement des mouvements. Ces caractéristiques, faible taux de vacance et faible taux de rotation, sont généralement constatées dans la métropole lyonnaise et tendent à illustrer la tension du marché du logement locatif.



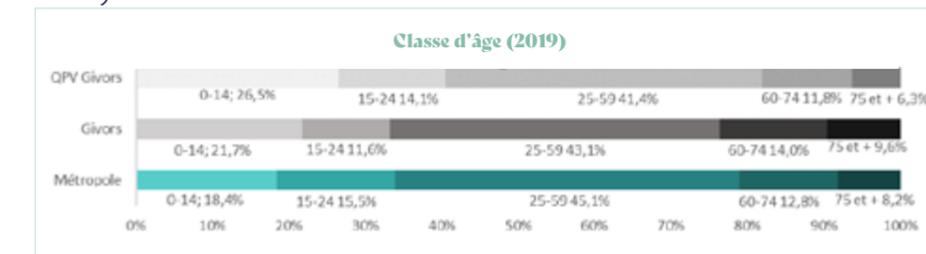
### Caractéristiques des QPV Givordins :



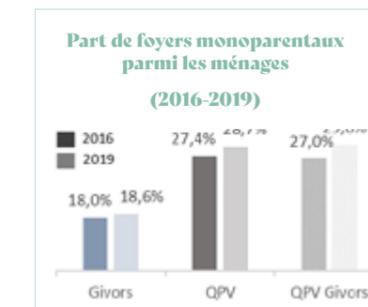
En 2018, **40% de la population communale habite en QPV<sup>11</sup>, soit 8 088 habitants.** Compte tenu de ce poids dans la population municipale, la comparaison avec les moyennes givordines révèle peu de particularités marquantes mais permet de dégager quelques marqueurs.

**Au sein de la commune, les QPV de Givors sont plus jeunes, accueillent plus de foyers monoparentaux, sont moins en activité, plus pauvres et ont des niveaux de formation particulièrement bas.**

► **Jeunesse :** à 27%, la part des 0-14 ans est supérieure de 5 pts à celle de la commune et, à 14% celle des 15-24 ans est supérieure de 3 pts. Inversement les 60 ans et plus représentent 18,1% des habitants des QPV, -6 pts par rapport à la moyenne communale.



► **Monoparentalité :** les QPV givordins accueillent beaucoup de foyers monoparentaux ; 29% des foyers en QPV à Givors sont monoparentaux.



Ce taux est proche de celui de la moyenne des QPV de l'agglomération (28,7%) mais nettement supérieur, de 10 points, à la moyenne communale. Alors qu'entre 2016 et 2019, le taux est quasi stable en moyenne communale, il augmente de 2 pts dans les QPV givordins. Les QPV accueillent donc particulièrement ce public.

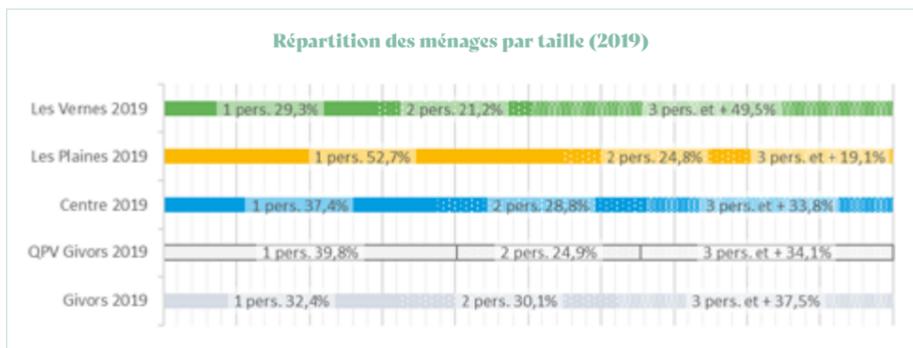
<sup>8</sup> En 2020, le taux de pauvreté au seuil des 60% correspond à un niveau de vie de 1 116€ par mois.

<sup>9</sup> Les données présentées dans cette section proviennent du RPLS 2021, les données localisées à l'adresse proviennent du RPLS 2018.

<sup>10</sup> Géographie prioritaire 2018, l'évolution des périmètres en 2024 ajoute environ 191 logements sociaux.

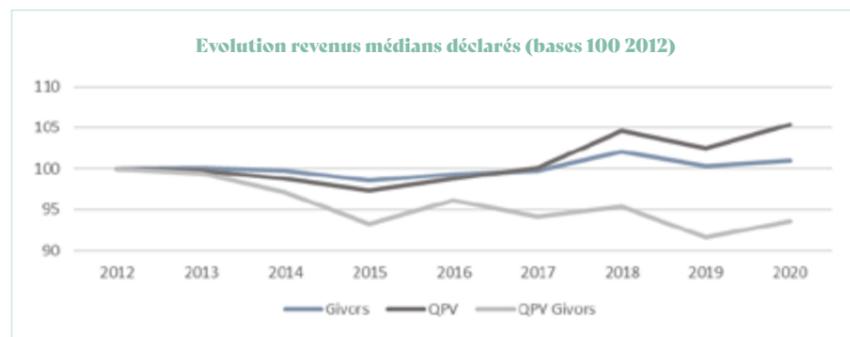
<sup>11</sup> Géographie prioritaire avant 2024. Les données correspondantes à la nouvelle géographie ne sont pas encore disponibles.

► **Taille des ménages :** si Givors est en moyenne une ville très familiale, cette caractéristique ne se retrouve pas en moyenne des QPV, leurs situations étant très variées. **Avec 50% de ménages de 3 personnes et plus, les Vernes sont nettement plus familiaux (+12 pts).** Inversement, **le centre, avec 37% de ménages d'une personne (+5 pts par rapport à Givors), et, particulièrement les Plaines avec 53% de ménages d'une personne (+20 pts) sont des quartiers accueillant des ménages de plus petites tailles.** Cela est évidemment très fortement corrélé avec les typologies des parcs de logements de ces quartiers.

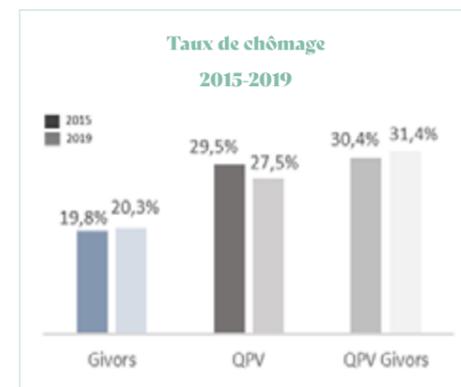
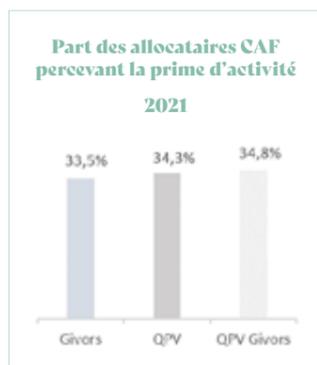


► **Pauvreté :** en cohérence avec le mode de délimitation des QPV, la pauvreté est plus importante sur les QPV de la ville qu'en moyenne. **Le revenu médian déclaré est de 9 633€, ce qui est inférieur de 37% à la moyenne givordine mais même inférieur de 11% à la moyenne des QPV de l'agglomération.** Entre 2015 et 2020, le revenu médian déclaré diminue de

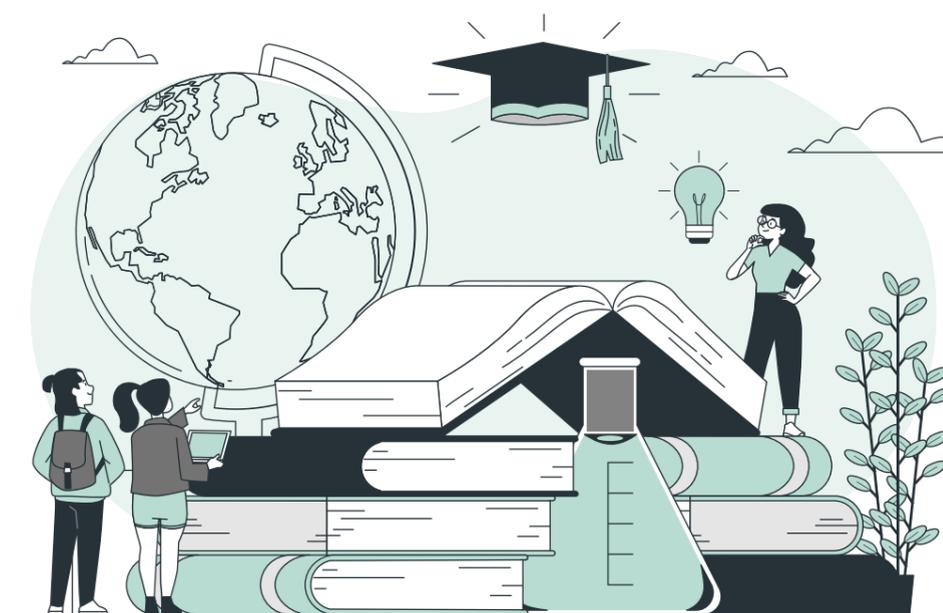
**5,7%. Cet appauvrissement, visible sur le graphique en base 100-2012, semble être une particularité puisque, dans le même temps, le revenu médian déclaré de Givors progresse de 2% et celui des QPV de l'agglomération de 8%<sup>12</sup>.** En cohérence, le taux de pauvreté au seuil des 60% est élevé, à 46% soit +17 points par rapport à Givors et même +6 points par rapport à la moyenne des QPV métropolitains.



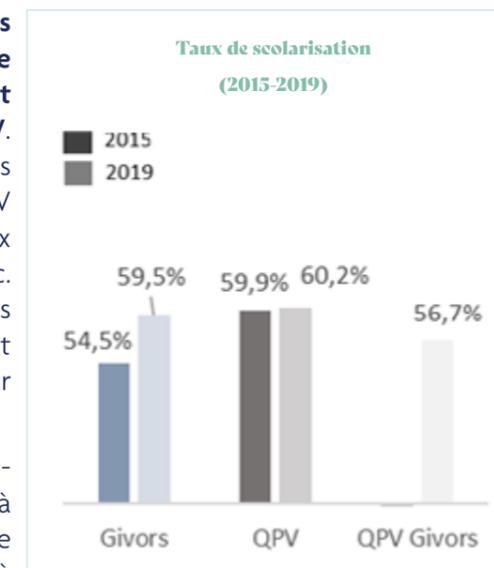
► **Précarité :** les données permettant d'approcher la précarité confirment cette situation dégradée. Si 35% des allocataires des QPV de Givors perçoivent la PPA - seulement un point de plus que la moyenne des QPV de l'agglomération et la moyenne communale - ils sont 25% à percevoir le RSA socle, soit 2 points de plus que la moyenne des QPV de l'agglomération et 5 points de plus que la moyenne de Givors.



► **Chômage :** le taux de chômage est également plus élevé dans les QPV de Givors qu'au niveau communal, à 31%, soit 11 points de plus. Les évolutions entre 2015 et 2019 paraissent peu significatives mais la tendance pour les QPV de Givors est à l'augmentation alors qu'elle est à la diminution pour l'ensemble des QPV métropolitains.

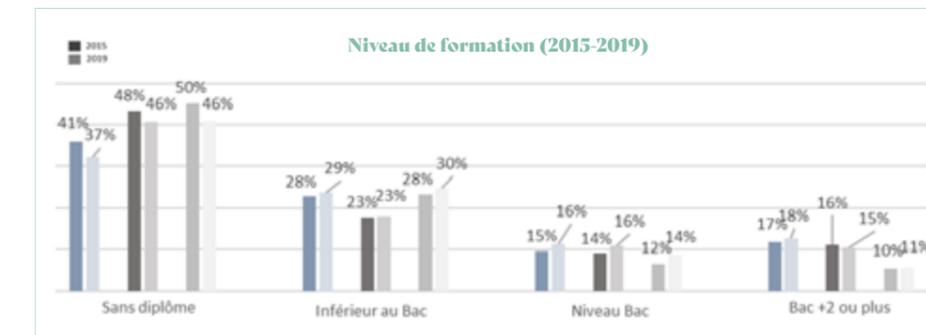


► **Education : La faiblesse des niveaux de formation constatée au niveau communal est accentuée en moyenne des QPV.** Les QPV givordins sont toutefois proches de la moyenne des QPV de l'agglomération pour les taux de sans diplôme et de niveau Bac. On constate un décrochage sur les Bac+2 ou plus (-3 pts) et surtout les niveaux de formation inférieur au Bac (+7 pts).



Le taux de scolarisation des 15-24 ans est particulièrement bas à Givors, cette caractéristique se retrouve en moyenne des QPV : à 57% il est inférieur de 3 points à celui de la commune. Ce taux est d'autant plus inférieur à la moyenne des QPV métropolitains, de 4 points. L'évolution entre 2015 et 2019 ne peut pas être calculée sur la base des données utilisées pour ce diagnostic, le chiffre pour le QPV Plaines tombant sous le seuil du secret statistique.

La part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est de 33%, supérieur de 6 points à la moyenne des QPV de la Métropole.



<sup>12</sup> Ces données ne sont pas calculées à l'euro constant, l'effet de l'inflation n'est donc pas pris en compte.

## 2. Les enjeux communs aux QPV Givordins

Les nombreuses phases de concertation avec les habitants, complétées par des consultations partenariales et articulées en étroite collaboration avec les services de la Métropole de Lyon, ont permis de réaliser un diagnostic complet. Bien que l'approche de cette nouvelle CLA de Givors se veut territorialisée, la réalisation de la phase de diagnostic et les enjeux communs ont nécessité une lecture thématique des grands enjeux sur les QPV Givordins. On retrouve ces derniers synthétisés dans le schéma ci-dessous.

### Pour mémoire le diagnostic métropolitain a identifié 6 axes d'interventions :

- Des **services publics** mieux connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leur parcours : favorisons l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur métropole,
- Des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la **tranquillité** par la présence humaine de proximité,
- Se former, **travailler**, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser,
- Scolarité, **éducation** populaire et parentalité : bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes,
- De chez soi jusqu'au cœur des quartiers : façonnons un **environnement** où il fait bon vivre,
- Epanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'**émancipation** : se construire à tous les âges de la vie.

### A Givors, le diagnostic local a permis de mettre en lumière la cohérence des enjeux communs avec le diagnostic métropolitain sur les sujets suivants :

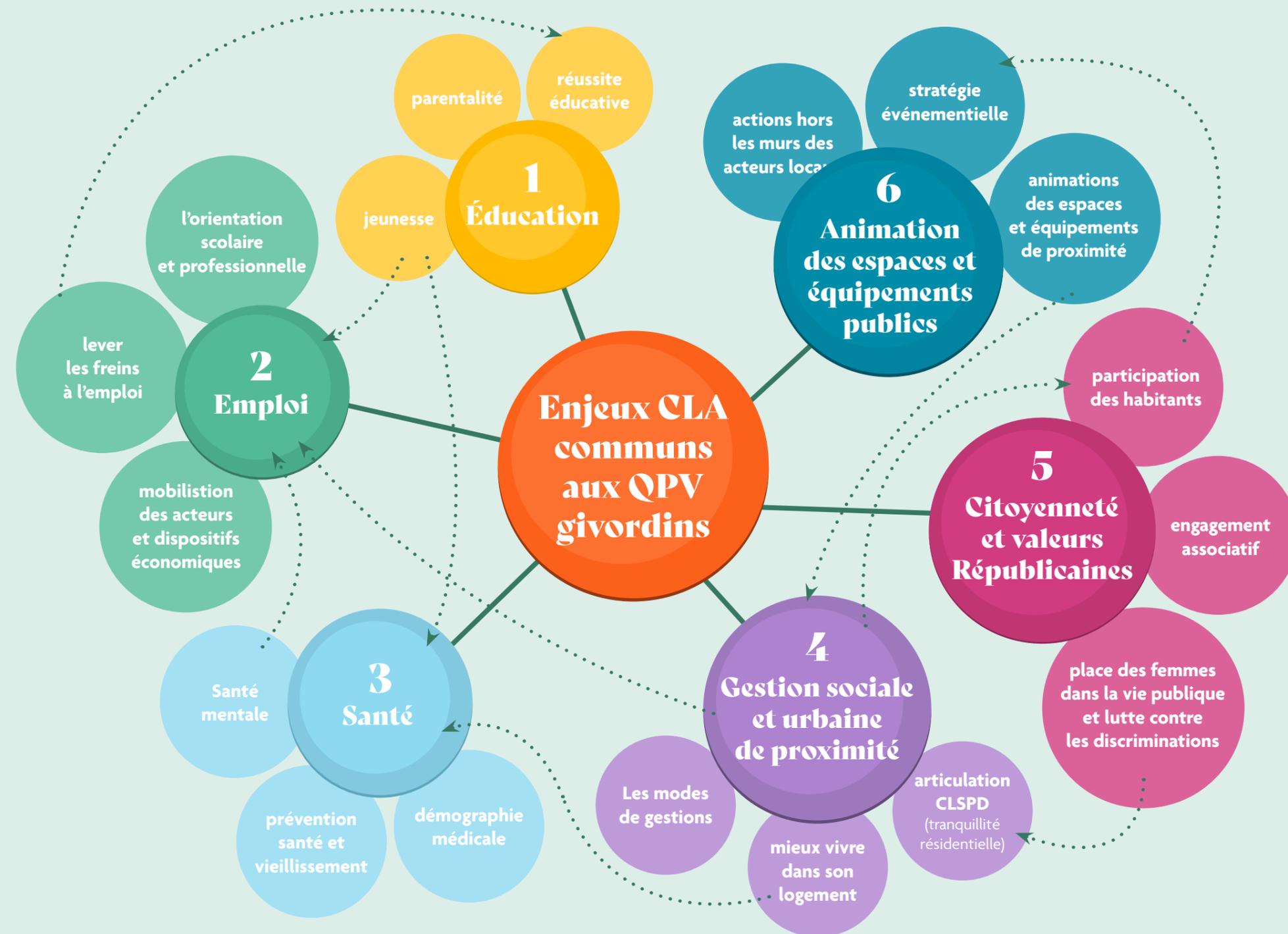
- L'**Éducation** en intervenant sur la réussite éducative, la parentalité et la jeunesse.
- L'**Emploi** en se focalisant sur l'orientation (scolaire et professionnelle), la levée des freins à l'emploi, et la mobilisation des acteurs et dispositifs.
- L'Habitat / cadre de vie (**GSUP**) en imaginant les modes de gestion de demain sur l'espace public comme dans les espaces des bailleurs sociaux et des copropriétés, en développant les interventions qui favorisent le

mieux vivre dans son logement ou encore en articulant davantage les enjeux GSUP avec ceux de la Tranquillité résidentielle.

- Enfin, la **Citoyenneté** et l'émancipation en favorisant la participation des habitants, en développant l'engagement associatif ou en travaillant l'égalité femmes / hommes.

### En complément, le diagnostic mené avec les habitants et les partenaires a fait apparaître deux préoccupations majeures pour le territoire qui contrastent avec les enjeux métropolitains et qui caractérisent la spécificité du territoire givordin :

- La **Santé** en agissant sur la prévention au sens large et en y intégrant la question du vieillissement de la population, les enjeux de santé mentale notamment chez les jeunes et bien évidemment la démographie médicale devenue un enjeu majeur pour les habitants, notamment dans des environnements sociaux fragiles.
- Enfin, l'**Animation des espaces et des équipements publics** apparaît comme un enjeu majeur commun aux 3 QPV, notamment pour les habitants. Il sera ici questionné la stratégie locale en matière d'événementiel, les actions hors les murs des acteurs locaux ou encore l'animation des espaces et équipements publics.



### 3. Les objectifs opérationnels attendus

Les enjeux communs aux trois QPV de Givors ont permis de mettre en lumière **l'Éducation** déclinée sous différentes problématiques, et en premier lieu pour favoriser la Réussite Educative de nos jeunes. En effet, la faiblesse du niveau scolaire associée à des situations sociales parfois très complexes et dégradées nécessitent une prise en charge globale de l'enfant. Cela implique de susciter une ambition scolaire le plus tôt possible, de développer un climat scolaire apaisé et stable, de proposer des parcours éducatifs renforcés ou encore de réformer le Programme de Réussite Educative ainsi que l'offre locale en matière d'accompagnement à la scolarité. Du côté des parents, il s'agira de les accompagner et les responsabiliser sur leur rôle éducatif, de les faire participer et de les rendre acteurs de la scolarité de leur enfant ainsi qu'aux actions collectives parents/enfants. Enfin, en matière de Jeunesse, le défi reste réel. Il s'agira ici de favoriser l'émancipation de la jeunesse givordine ainsi que les expériences autour de la découverte du monde du travail.



En matière d'**Emploi**, à l'échelle des trois QPV, il s'avère impératif de mener un travail autour de l'orientation scolaire en accompagnant les jeunes Givordins dans la définition d'un projet professionnel cohérent, adapté aux compétences du jeune et en adéquation avec l'évolution du marché du travail ou aussi en valorisant les parcours de réussite. Il sera également question de lever les freins à l'emploi en augmentant le niveau de formation des habitants des QPV, en mobilisant les acteurs et dispositifs d'insertion et d'emploi ou encore en luttant contre les discriminations. Enfin, en ce qui concerne le développement économique, l'ambition sera de développer l'entrepreneuriat et le commerce de proximité tout en anticipant au mieux les besoins de recrutement des entreprises prévoyant de s'installer sur le territoire communal.

Bien que la **Santé** ne constitue pas une compétence communale, les villes sont de plus en plus amenées à s'investir sur ce sujet au regard du manque de médecins. À Givors, selon les données 2022 de la CPAM, 1958 patients de plus de 17 ans n'avaient pas de médecin traitant. C'est près de 10% de la population communale dont la majeure partie habite les QPV. Ainsi, avec la CLA, l'objectif est de poursuivre la prévention et les actions d'éducation à la santé pour tous les publics et pour cela il convient d'améliorer les parcours de soin et l'accès aux droits de santé via le tiers-lieu de santé, de promouvoir l'activité physique et une alimentation saine pour tous, ou d'utiliser la culture comme vecteur d'éducation à la santé.

La CLA vise à répondre aux enjeux du vieillissement des habitants des QPV pour accompagner les seniors les plus isolés vers les services publics, développer les actions de prévention et de lien social en direction des seniors et adapter le parcours résidentiel pour prendre en considération le vieillissement. La CLA aspire également à renforcer la prévention et les actions de sensibilisation à la santé mentale, pour cela il conviendrait de créer un pôle ressources en santé à Givors, de renforcer l'accès aux droits en santé et d'écrire le prochain Contrat Local de Santé. Enfin, la CLA permet de rappeler l'ambition de répondre à la baisse tendancielle de la démographie médicale afin de faire implanter de nouveaux médecins, notamment dans le QPV du Centre-Ville qui dispose d'une toute nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire.

En matière de **Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP)**, l'ambition est de remettre à plat les modes de gestions des QPV. Compétence conjointe de la Métropole et de la Ville, l'enjeu principal consistera à mettre en place un mode de gestion efficient et réaliste prenant en compte les spécificités de chaque QPV. Il conviendra également d'anticiper les signalements des riverains et de réduire les délais de traitement. En complément, des mesures seront prises pour proposer des actions d'amélioration du cadre de vie et garantir des logements de qualité et confortables tout en adaptant les QPV de Givors aux enjeux climatiques. Enfin, pour favoriser la tranquillité résidentielle, il sera question de mieux articuler les interactions entre la GSUP et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Dans le champ de la **Citoyenneté et les valeurs de la République**, il convient de faire vivre les instances participatives existantes dans un impératif de complémentarité, former et informer les habitants mais aussi, de favoriser la participation des jeunes filles et des jeunes femmes dans les équipements et les espaces publics. L'Égalité femmes/hommes ainsi que la lutte contre les discriminations doivent répondre à l'impérieuse nécessité de l'inclusion pour toutes et tous. Cet axe de la CLA ambitionne également de développer l'offre de services en matière d'intégration et d'insertion et de favoriser l'ouverture culturelle par des projets artistiques durables et par des pratiques culturelles reconnues et valorisées. Enfin cet axe de la CLA souhaite soutenir l'engagement participatif par la création ou l'adhésion à une association existante ou nouvelle.

Enfin, le dernier axe de cette CLA dévolu à l'**Animation des Espaces et Equipements Publics** propose de définir une stratégie événementielle municipale autour de l'occupation des espaces publics, de mobiliser le tissu associatif local pour mettre en place des animations, d'inciter les acteurs locaux à développer leurs actions hors les murs en QPV et enfin d'animer, de rationaliser et de moderniser les équipements de proximité et notamment les équipements sportifs. A noter que le développement culturel contribue de façon transversale à l'ensemble de ces objectifs en favorisant l'ouverture culturelle, en développant les pratiques et en animant les espaces publics.



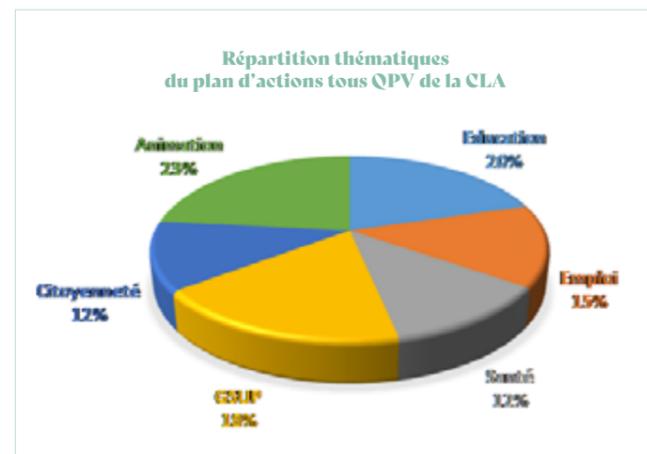
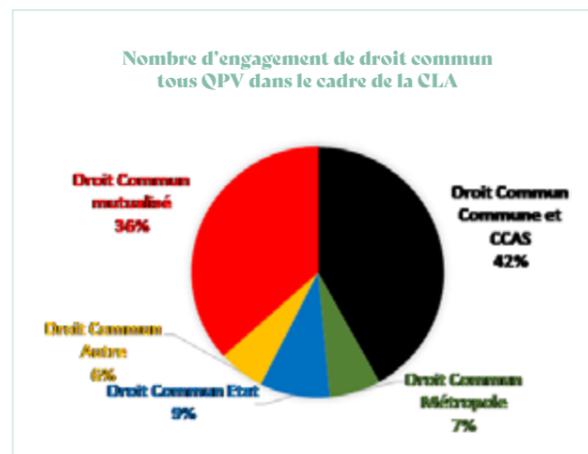
## 4. Le plan d'actions commun à tous les QPV

Conformément au cadre réglementaire de la politique de la ville mais aussi suite aux enseignements de l'évaluation de la précédente CLA, cette nouvelle convention 2024 - 2030, formalise la mobilisation du droit commun par institution (État, Métropole, Ville, CAF, Bailleurs Sociaux...) mais aussi du droit commun mutualisé en dégageant les priorités d'actions, pour lesquelles les crédits de la Politique de la Ville viennent en complément. Pour cela, la gouvernance mise en place a permis de réunir des habitants et tous les partenaires du territoire dans le cadre de différents groupes territoriaux afin de formaliser des engagements précis faisant office d'actions concrètes. Pour mémoire cette nouvelle CLA propose un plan d'actions décliné en 4 volets :

- A l'échelle de tous les QPV
- A l'échelle du centre-ville
- A l'échelle des Plaines
- A l'échelle des Vernes.

A l'échelle de tous les QPV, ce ne sont pas moins de 167 engagements pris pour les 3 QPV de la Ville jusqu'en 2030 dont 75% des engagements sont de droit commun. Soulignons l'effort important réalisé par la Ville qui demeure l'acteur institutionnel le plus engagé dans cette CLA, suivi par le droit commun mutualisé (mobilisation à minima de deux institutions dans un engagement). Les engagements de la Métropole de Lyon mentionnés ci-dessous peuvent s'appuyer sur des appels à projet ou des instructions techniques avant de décider de leur application/implantation locale, aussi, leur citation ne vaut pas engagement à réalisation sur le territoire de Givors. Du côté de la répartition thématique de ce plan d'actions, nous observons un relatif équilibre des enjeux investis bien que l'animation des équipements et espaces publics et l'éducation constituent les sujets impliquant le plus d'engagements. Ci-dessous la liste de tous les engagements de Droit Commun et des Actions potentielles de la politique de la ville à l'échelle de tous les QPV de la commune.

Types de Droit Commun	Nombre d'engagements
Droit Commun Commune et CCAS	70
Droit Commun Métropole	11
Droit Commun État	15
Droit Commun Autres	10
Droit Commun Mutualisé	61
<b>Total</b>	<b>167</b>



QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	La Réussite éducative	Favoriser un climat scolaire apaisé	Expérimentation d'un dispositif de médiation sociale dans les collèges en QPV Le territoire de Givors souhaite être associé aux réflexions menées par la Métropole de Lyon, l'État et l'Education nationale sur la médiation sociale dans les collèges dans le cadre de l'expérimentation. Développement de l'intervention de la prévention spécialisée auprès des jeunes de 10 à 15 ans, au sein et aux abords du collège en réseau d'éducation prioritaire Le territoire de Givors souhaite être associé aux réflexions menées par la Métropole de Lyon, sur le développement de ce dispositif	Poursuivre et étendre à l'ensemble des établissements en QPV l'accueil des nouveaux enseignants pour une meilleure connaissance du quartier, des publics, des acteurs (Cité Educative)
		Ouvrir le hors quartier	Maintien de la médiation dans les transports en commun, prioritairement ceux desservant les QPV (Sytral Mobilités et opérateurs) Construction de parcours de réussite éducative Collège Lycée. Enseignement supérieur, notamment par le déploiement du dispositif « Cordées de la réussite » et l'accès facilité aux Internats d'excellence Maintien de l'accès des élèves boursiers des QPV aux internats d'excellence Montée en puissance du dispositif des colos apprenantes Poursuite du travail engagé sur l' EAC en milieu scolaire proposé chaque année avec les musiciens intervenants et professeurs du Conservatoire dans le cadre des JEA+ projets hors les murs	
		Favoriser la socialisation des enfants à l'école le plus tôt possible	Ouverture progressive de la maternelle dès 2 ans dans les quartiers prioritaires	Renouveler la Cité Educative Givors Grigny et poursuites des co financements des projets
	Proposer des parcours éducatifs renforcés par l'intensification des moyens pour réussir	Nouveau projet de Réussite Educative sur 6 ans qui soit articulé avec la CLA	Reprise des critères d'éligibilité du PRE sur de la prévention précoce / Renforcement de la gouvernance / Renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires / Réajustement des actions collectives / Amélioration de la communication / Ajustement de l'évaluation du dispositif	
	Développer une offre performante en matière d'accompagnement à la scolarité	Renforcement de la coordination des dispositifs existants relevant de l'EN et de la Métropole, dès le plus jeune âge et sur l'ensemble des temps ( péri et extra scolaire) (État, Métropole) Valorisation de l'offre de formation et les réussites des établissements scolaires en QPV (Métropole, État) Bonification des dotations accordées aux collèges en éducation prioritaire Montée en compétence l'offre périscolaire (déclaration des temps périscolaires auprès des services de l'État et la CAF) en y intégrant de l'accompagnement à la scolarité et en l'articulant avec l'extra scolaire Valorisation des parcours de Réussite. Impliquer les acteurs locaux dans l'organisation d'un prix d'excellence valorisé dans le cadre du pack Jeunesse Mise en place d'un accompagnement auprès des étudiants pour une demande de logements étudiants à Lyon	Sollicitation de la programmation sociale pour cofinancer l'action L'Art de l'engagement (Cie Second Souffle)	

● Droit commun communal et CCAS    ● Droit commun métropolitain    ● Droit commun État    ● Droit commun autre (CAF, Sytral, Bailleurs...)    ● Droit commun mutualisé

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Parentalité	Accompagner et responsabiliser les parents dans leur rôle éducatif	Sollicitation des rappels à l'ordre du Maire <b>Soutien du développement d'espaces d'accueil dédiés aux parents ou dédiés au dialogue entre les parents et leurs enfants, notamment les adolescents (Ville, Métropole, État, CAF)</b>	Mise en place d'ateliers spécifiques de soutien à la fonction parentale
		Accompagner et responsabiliser les parents dans leur rôle éducatif	<b>Intégration des parents d'élèves dans le groupe de suivi « éducation » du Contrat de Ville (Ville, État, Métropole)</b> <b>Poursuite du soutien aux actions favorisant le lien entre les parents et l'école dans le cadre des dispositifs de soutien à la parentalité (comme le Contrat local d'accompagnement à la scolarité, les Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, les espaces ressources parentalité)</b>	Pilotée par la DAC, en partenariat avec la Cité éducative sur le thème de la parentalité, réalisation d'un projet mémoriel mené en milieu scolaire. Ce projet impliquerait les familles et la collecte des mémoires. Mise en œuvre avec les principaux partenaires du territoire, la restitution serait la création d'une exposition à la maison du fleuve (appui Micro Folie)
		Susciter la participation des parents et des familles aux actions collectives	Organisation d'un événement annuel sur la parentalité en coeur de quartier, le forum des familles et le Village Petite Enfance <b>Soutien des parents aidants de personnes en situation de handicap</b> Mobilisation des familles sur le fonctionnement des services publics	
	Jeunesse	Favoriser l'émancipation de la jeunesse givordine	<b>Poursuite de l'accompagnement particulier des jeunes publics résidant en QPV dans certains dispositifs relevant de la jeunesse et des sports (par exemple aisance aquatique, priorisation dans le cadre des inscriptions au SNU)</b> Augmentation des effectifs jeunesse pour déployer un accueil de loisirs 11-17ans sur les QPV des Vernes et aux <b>Plaines</b> Favoriser les départs en séjour des jeunes Co construction d'une programmation commune pour la jeunesse pour les périodes de vacances scolaires Déploiement des VVV sur les QPV et <b>Mise en oeuvre du FAJ</b>	
	Favoriser les expériences autour de la découverte du monde du travail	Participation aux initiatives de valorisation des modèles de réussite <b>Développement des chantiers internationaux (Saint-Gérald), ou Educatifs comme outils d'insertion</b>		

● Droit commun communal et CCAS ● Droit commun métropolitain ● Droit commun État ● Droit commun autre (CAF, Sytral, Bailleurs...) ● Droit commun mutualisé

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	La levée des freins à l'emploi	Augmenter le niveau de formation des habitants des QPV	<b>Création d'un tiers lieu formation et d'insertion</b> Rapprochement entre le monde de l'éducation et de l'entreprise (obligation de formation des 16 18 ans, ambition emploi, avenir pro et tous droits ouverts) Flécher et développer les outils de levée des freins et de retour à l'emploi (clause d'insertion, parrainage)	Prépa Alternance Coaching emploi
		Lutter contre toutes les formes de discrimination	<b>Mise en place un baromètre des discriminations dans les territoires permettant de mesurer régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services</b>	Plan de lutte contre les discriminations (FACE Grand Lyon)
	Mobilisation des acteurs et dispositifs	Mobiliser les acteurs et dispositifs d'emploi / insertion	Anticipation des emplois à venir dans le parc d'activité de Bans pour les habitants des QPV <b>Développement des chantiers jeunes et autres dispositifs d'insertion tout en anticipant le suivi post chantiers (bailleurs)</b> <b>Mobilisation des entreprises sur l'apprentissage et la diversité des métiers, notamment ceux en tensions (Métropole/France Travail)</b> <b>Contribution à la pérennité de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et étudier la possibilité d'en essaimer les méthodes (Métropole, État)</b> <b>Mise en place de 2 «bus pour l'emploi» circulant dans les QPV (Métropole, État)</b> <b>Création de conditions d'incubation de projets économiques et d'Economie Sociale et Solidaire ( dans les QPV (Métropole/bailleurs)</b> <b>Développer l'aller vers des ateliers France Travail et Mission Locale</b>	TZCLD Auto école sociale
		Vitalité économique	Développer l'entrepreneuriat et le commerce de proximité	<b>Utilisation des locaux commerciaux vacants pour les jeunes créateurs d'entreprise dans une logique d'incubation commerciale</b>
Orientation scolaire et professionnelle	Valoriser les parcours de réussite auprès des jeunes	<b>Organisation de rencontres entre entrepreneurs et jeunes collégiens et lycéens</b>	Mentorat Article 1 L'Art de l'engagement (Cie Second Souffle)	
	Accompagner les jeunes givordins habitant en QPV sur une première expérience professionnelle	<b>Accueil des stages de 3<sup>ème</sup> notamment pour les élèves sans réseau professionnel (Métropole État)</b> Accompagnement par la DSVa des candidats issus des QPV dans le cadre de stages professionnels à caractère sportif Déploiement de postes premiers emplois dans les services communaux pendant la période estivale	Création d'un club d'entrepreneurs givordins avec des personnalités issues des QPV	

● Droit commun communal et CCAS ● Droit commun métropolitain ● Droit commun État ● Droit commun autre (CAF, Sytral, Bailleurs...) ● Droit commun mutualisé

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Le mode de gestion des QPV	Proposer un mode de gestion efficient et réaliste prenant en compte les spécificités de chaque QPV	Définition d'une stratégie d'intervention par QPV et notamment redéfinition de la convention qualité propreté	Ressourcerie
		Anticiper les signalements des riverains et réduire les délais de traitement des signalements voiries	Création d'un poste de technicien adjoint de voirie chargé de l'identification des dysfonctionnements urbains	Diagnostics en marchant
		Renforcer la gestion du droit commun sur les QPV	Collaboration avec les bailleurs sur les espaces extérieurs du parc social et en étudier les modalités de financement Développement des outils pour animer et revitaliser les pieds d'immeubles (Métropole) Définition des stratégies partenariales et concertées avec les habitants pour lutter contre les « nuisibles » (punaises de lit, cafards, rats) (Métropole, bailleurs, commune)	Action de sur-entretien Développement des actions d'amélioration du cadre de vie dans le cadre de la GSUP et de l'abattement de la TFPB (Métropole, État, bailleurs) Mise en place une nouvelle convention GSUP ATFPB 2025-2030 (Ville, Métropole, État, bailleurs)
	Mieux vivre dans son logement	Mettre en place des mesures d'amélioration de l'habitat	Mise en place d'une OPAH RU et réhabilitation du parc social en Centre Ville et réhabilitation d'une résidence aux Plaines	Accompagnement à l'auto réhabilitation des logements par les Compagnons bâtisseurs
		Garantir des logements de qualité et confortables	Poursuite du déploiement des dispositifs de la lutte contre l'habitat indigne dans les QPV (État et communes) Soutien à la rénovation des logements en QPV par la mobilisation des aides de la Métropole et de l'ANAH (État) Mobilisation des aides à la végétalisation dans les projets de résidentialisation (bailleurs) Mise en lien des acteurs sociaux et hygiène et salubrité ( PM, etc dans le traitement des signalements de dysfonctionnements Multiplication des expérimentations de lutte contre les nuisibles (punaises de lit, cafard, rats en réfléchissant à un soutien spécifique aux publics précaires confrontés au sujet ( État, bailleurs, commune)	Réalisation de fresques urbaines
		Adapter les quartiers aux changements climatiques	Renforcement de l'information incitative, auprès des habitants des QPV pour réduire la production des déchets (Métropole, bailleurs) Expérimentation d'un éco centre de tri et de valorisation des déchets sur un QPV de la Métropole en veillant à une complémentarité des dispositifs de collecte déjà existants (Métropole) Poursuite du partenariat dans le cadre de la convention « déchets » visant à traiter conjointement des sujets nécessitant une coordination collective, propreté, encombrants (Métropole, bailleurs) Cofinancement des projets de transformation écologique des QPV (Banque des Territoires) Prise en compte de la charte des espaces publics pour des aménagements durables des sites NPNRU et hors NPNRU (Métropole, État, bailleurs)	

● Droit commun communal et CCAS

● Droit commun métropolitain

● Droit commun État

● Droit commun autre (CAF, Sytral, Bailleurs..)

● Droit commun mutualisé

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Favoriser la tranquillité résidentielle	Mieux articuler les interactions entre le CLSPD et la GSUP	Développement de la prévention situationnelle dans tous les travaux et aménagements (Ville, État, Métropole et Bailleurs) Passages journaliers 2 à 4 de la Police Municipale et du médiateur dans les QPV Renforcement de la vidéo protection Augmentation de la présence des forces de l'ordre sur la voie publique dans la sécurité du quotidien (doublement d'ici 2030 dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du Ministère de l'Intérieur Rapprochement police/population par la création de postes de délégués à la cohésion police/population et en développant la réserve opérationnelle de la Police Nationale et de la Gendarmerie Accompagnement à la professionnalisation des adultes-relais	Coordination des présences humaines dans les quartiers au sein du CLSPD
		Définir une stratégie événementielle municipale autour de l'occupation des espaces publics	Tous QPV : Festival des hommes forts, Organisation d'un micro festival piloté par la DAC, Semaine de la parentalité, animation Maison Sport Santé, marchés forains CV : JO, Festival de la culture turque, Foire, feu d'artifice, Chantier International, JEP, LSC, Givors en lumières, Micro Folie, Green Day Plaines : Journée de la Femme, Aqua parc, Village olympique, Cap Forme Senior Vernes : La semaine olympique, Forum des associations, Concerts d'été, Soirée Trophée des Sports	Caravane des animations, cinés plein air Battle de Danse La Madeleine des Vernes Dans le cadre des résidences EAC, la DAC propose de poursuivre le travail engagé avec la Madeleine des Vernes en accompagnant les habitants dans une démarche de création artistique, afin de favoriser la pratique culturelle (fédérer un groupe autour d'un projet et valoriser les connaissances des habitants, leurs identités culturelles par exemple)
	Mobiliser le tissu associatif local pour mettre en place des animations sur l'espace public	Sollicitation des associations sportives et culturelles pour proposer une animation sur l'espace public par an en contre partie de leur subvention municipale		
	Hors les murs des acteurs locaux	Inciter les équipements locaux à développer leurs actions hors les murs en QPV Déployer les dispositifs culturels dans les QPV	Ouverture une à deux fois par semaine du point lecture des Vernes Déploiement de la Micro Folie dans les équipements et les espaces publics Finalisation du Projet mémoire la Madeleine des Vernes	Permanences de la MJC et du Centre Social à la Maison Citoyenne des Plaines Le camion des possibles L'itinérance des Centres Sociaux
Animation des équipements de proximité	Animer régulièrement les city stades des QPV	Rationalisation et remplacement des aires de jeux et des city stades Passage de la DSVA sur les city stades afin de faire connaître les offres sûr un plan sportif aux 10-17 ans Animation des équipements sportifs par la DSVA avec une prise en charge particulière pour les populations vulnérables issues des QPV (personnes en situation de handicap, aux seniors (aquagym notamment), pour les habitants des QPV)	Animation du city stade Croizat aux Plaines et à Thorez par Sport dans la Ville	

● Droit commun communal et CCAS

● Droit commun métropolitain

● Droit commun État

● Droit commun autre (CAF, Sytral, Bailleurs..)

● Droit commun mutualisé

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Participation des habitants et accès aux droits	Faire vivre les instances participatives existantes dans un impératif de complémentarité	Conseils citoyens Observatoire des quartiers Création d'une Coordination des Acteurs Locaux (Réflexion sur la création d'un Conseil des aînés ou d'une commission spécifique articulée avec les Conseils citoyens (service démocratie locale + CCAS))	FPH
		Former et informer les habitants	Renforcement des démarches de concertation des projets d'aménagements avec les habitants et notamment les jeunes ( Métropole et bailleurs) Accompagnement et ou formation des associations de locataires sur les thématiques générales de l'habitat et du logement (encadrement des loyers, précarité énergétique ...) (Ville, Métropole, bailleurs) Mobilisation plus importante des associations de locataires dans le dialogue avec les habitants (Ville, Métropole, bailleurs)	
	Favoriser la participation des jeunes filles et des jeunes femmes dans les équipements et les espaces publics	Actions générées sur les espaces publics (Sport au féminin, <b>Café des filles</b> ) Développement des approches générées des aménagements pour en favoriser l'appropriation par les femmes notamment Développer la pratique sportive féminine dans les QPV via l'AAP Sport inclusif et solidaire	Réalisation par la DAC d'ateliers participatifs et d'une exposition sur la place des femmes et leur engagement citoyen et républicain	
	Accès aux droits	Développer l'offre de services en matière d'intégration et d'insertion	Maintien de l'offre France Services (Ville, État et Métropole) Soutien des pôles linguistiques de proximité et du maillage des QPV Automatisation les droits CAF d'ici 2030 dans le cadre des développements nationaux engagés Poursuite des démarches «pro actives» d'ouverture des droits à la complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires du RSA (État et CAF) Renforcement des démarches d'aller vers en mobilisant plusieurs partenaires locaux (CPAM et Métropole) Soutien de l'action des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, spécialisés dans le traitement des violences intrafamiliales Soutien des tiers lieux numériques dans les Centres Sociaux et collèges en QPV Expérimentation en 2024 du « Fraternibus » en complémentarité du bus Passerelle, sur impulsion du CCAS Formation des conseillers numériques et des aidants numériques (État et Métropole)	Maintien du cofinancement Adulte Relais Ateliers ASL/FLE  WE FUND

● Droit commun communal et CCAS ● Droit commun métropolitain ● Droit commun État ● Droit commun autre (CAF, Sytral, Bailleurs...) ● Droit commun mutualisé

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Participation des habitants et Culture	Favoriser l'ouverture culturelle par des projets artistiques durables et par des pratiques culturelles reconnues et valorisées	Renforcement du soutien aux actions d'insertion par la culture (Culture pour tous) et favoriser les parcours et chantiers culturels pour les habitants des QPV et notamment à destination des jeunes (État, Métropole) Travail sur les questions des langues et de l'illettrisme à travers des projets artistiques et culturels (État, Métropole et Ville) Accompagnement sur la mise en place de classes à horaires aménagés orientées culture dans les QPV (État-EN, Métropole) Développement par la DAC en partenariat avec la Ventil tiers lieu d'innovation pédagogique au Lycée Aragon Picasso, des Fab Lab et des résidences artistiques associant des habitants, des artistes, des enseignants et des lycéens	Artistes en résidence, STIMULTANIA CM1 / CM2 CHAM Jean Jaurès (Centre Ville), Curie (Plaines) et Duclos (Vernes) avec le chef de chœur du Conservatoire
		Soutenir l'engagement participatif par la création ou l'adhésion à une association existante ou nouvelle	Accompagnement des habitants vers la création associative dans les QPV Poursuivre la priorisation dans les QPV des services civiques et des postes FONJEP Développer les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour les financements État-politique de la ville	Création d'un plan d'actions en faveur du bénévolat (forum, bourse du bénévolat, formation...)

● Droit commun communal et CCAS ● Droit commun métropolitain ● Droit commun État ● Droit commun autre (CAF, Sytral, Bailleurs...) ● Droit commun mutualisé

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Santé	Poursuivre la prévention et les actions d'éducation à la santé pour tous les publics	<p>Renforcement des actions d'éducation à la santé en coeur de quartiers, dans les lieux de vie, les moments festifs et les équipements de proximité afin de toucher les publics les plus éloignés du soin (CCAS, État, ARS, Métro)</p> <p>Soutien de la prévention santé dans les établissements scolaires à travers les cités éducatives (CCAS, État, Métropole)</p> <p>Soutien du fonctionnement des points d'écoute adultes situés en QPV (ARS, Métropole) et des Points Accueil et Ecoute Jeunes (CAF)</p> <p>Adaptation des campagnes de prévention et de dépistage en lien avec les acteurs locaux</p> <p>Soutien de la prévention santé dans les établissements scolaires à travers les cités éducatives</p>	Médiation en santé dans les QPV (voir prog CLA 2024) Événement annuel autour de la santé en octobre (voir mois de la santé 2023)
		Améliorer les parcours de soin et la démocratie sanitaire par le tiers lieu de santé	Création de l'innovation en santé et renforcement de la littératie en créant des collaborations multipartenariales mêlant soins, prévention et éducation à la santé, à travers le tiers lieu de santé (ARS + État + CCAS)	Le tiers-lieu de santé hors les murs
		Promouvoir l'activité physique et une alimentation saine pour tous	<p>Poursuite dans le droit commun de certaines actions structurantes du programme PACAP (comme les cafés parents) et s'approprier le projet quartier fertile aux Vernes, les marchés forains et les espaces publics pour mener des actions de sensibilisation autour de la santé, de l'environnement et de l'alimentation</p> <p>Labelliser « maison sport santé » le tiers lieu de santé et développer les activités physiques adaptées en proximité et particulièrement en direction des seniors et des publics éloignés des pratiques</p>	Quartier fertile
		Favoriser la démographie médicale	<p>Renforcement des synergies entre la CPTS, la MSP et le tiers lieu de santé sur des pratiques en santé innovantes, transversales et globales afin de rendre le territoire attractif pour des jeunes médecins (CPAM, ARS, État)</p> <p>Inscription pour toutes les CPTS couvrant des communes avec des QPV, un objectif de développement de maîtres de stages universitaires pour l'accueil des étudiants en médecine</p> <p>Actualisation des zonages « zone d'intervention prioritaire » et « zone d'action complémentaire » en cohérence avec les QPV début 2025 pour faciliter l'installation et le maintien des médecins libéraux</p>	
		Utiliser la culture comme vecteur d'éducation à la santé	Développement des actions d'éducation à la santé à partir de créations artistiques sur des thématiques liées à la santé, en partenariat tant avec les équipements de santé du territoire (particulièrement Mongelas et l'ARHM) qu'avec les équipements culturels (particulièrement la MDR/DAC, le Théâtre, la Médiathèque et le lieu culturel des Vernes et des événements hors les murs). S'appuyer sur la convention EAC, l'appel à projet Culture Santé (État, CCAS, ARS, DRAC)	Programmation à définir avec la DAC

● Droit commun communal et CCAS    ● Droit commun métropolitain    ● Droit commun État    ● Droit commun autre (CAF, Sytral, Bailleurs...)    ● Droit commun mutualisé

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Santé	Renforcer la prévention et les actions de sensibilisation à la santé mentale	<p>Soutien du fonctionnement des points d'écoute adultes (ARS, Métropole, ARHM) et son renforcement avec des permanences de proximité dans les QPV et une présence plus pérenne pour permettre le développement du partenariat (partenaires identiques + CCAS)</p> <p>Soutien du Point Accueil Ecoute Jeunes porté par Addictions France (CAF, Métropole de Lyon et CCAS) et renforcer sa présence de proximité</p> <p>Développer des actions de déstigmatisation de la santé mentale et renforcer les actions de prévention en santé mentale plus particulièrement à travers les SISM et en s'appuyant sur le CLSM (ARHM, ARS, CCAS)</p> <p>Soutien du tiers lieu comme pôle ressources en santé</p>	« on a tous une santé mentale, préservons là »  Jouons pour une meilleure santé (à partir du pôle de ressources, proposer des jeux interactifs d'éducation à la santé) dans les QPV, les équipements sociaux, culturels, sportifs et éducatifs de proximité
		Créer un pôle ressources en santé	<p>Développement des ambassadeurs santé, et santé mentale en s'appuyant sur les habitants ressources</p> <p>Formation des professionnels en contact avec les publics à l'éducation à la santé</p> <p>Création des délégués santé dans les établissements scolaires sur le modèle des délégués développement durable (ARS, État, cités éducatives, CCAS)</p>	
		Renforcer l'accès aux droits en santé	<p>Mise en place de permanences et des aller vers sur l'accès aux droits de santé (et en partenariat avec d'autres structures de l'accès aux droits en général) et particulièrement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide à la composition des dossiers pour l'accès aux droits de santé (PUMA, CSS, AME, complémentaire santé, aides financières santé...) pour des personnes sans suivi social</li> <li>- L'accompagnement des usagers dans les démarches d'accès aux soins (recherche de professionnels de santé, prise de rendez vous, accompagnement physique, orientation...)</li> </ul> <p>CCAS, ARS, CPAM, État</p>	Médiation santé dans les quartiers (voir prog CLA 2024)
		Ecriture collective du second CLS	Bilans, diagnostics et prochains objectifs co construits avec les partenaires du CLS et les habitants (ARS, Métropole de Lyon, CCAS, État)	Etudes, ingénierie de projet

● Droit commun communal et CCAS    ● Droit commun métropolitain    ● Droit commun État    ● Droit commun autre (CAF, Sytral, Bailleurs...)    ● Droit commun mutualisé

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Vieillessement	Accompagner les seniors les plus isolés vers les services publics Développer les actions de prévention et de lien social en direction des seniors Adapter le parcours résidentiel au vieillissement	Organisation de visites de convivialité en dans le cadre du portage de repas, et du portage de livre par la Médiathèque Accès aux droits des seniors projet de guide senior et renforcement des liens entre services social et senior du CCAS Mise en place d'un service de ramassage d'encombrants spécifique senior sur RDV et selon certains critères Programmation trimestrielle par le CCAS développement des partenariats avec les services de la ville ( Médiathèque, Micro Folie, Archives, Théâtre et actions de prévention de la perte d'autonomie Carsat ateliers numériques pour les seniors (Passerelle)... <b>Accompagnement du bien vieillir dans les quartiers recenser et développer les logements sociaux adaptés au vieillissement et aux personnes à mobilité réduite présentes dans les QPV (bailleurs, Métropole)</b>	
	Précarité Alimentaire	Favoriser l'accès à l'alimentation équilibrée pour les plus précaires	Augmentation du budget des aides facultatives du CCAS sur le volet alimentaire <b>Expérimentation en 2024 avec la Mission Locale accès des bénéficiaires du FAJ au restaurant senior du CCAS (CCAS et Mission Locale)</b> Maintien de la tarification portage restaurant en 2024 malgré le contexte inflationniste pour que tous les seniors puissent y accéder	

● Droit commun communal et CCAS   ● Droit commun métropolitain   ● Droit commun État   ● Droit commun autre (CAF, Sytral, Bailleurs...)   ● Droit commun mutualisé

## 5. Les points de vigilance

En complément des engagements de Droit Commun, la programmation sociale du Contrat de Ville permet chaque année de financer une trentaine d'actions au titre de la Politique de la Ville. Ce programme intégrera dans le cadre de cette nouvelle CLA des actions concernant tous les QPV et des actions spécifiques à chaque QPV. Les actions concernant tous les QPV de la programmation sociale représentent près de la moitié de la programmation.

Par conséquent, les actions propres à chaque QPV ne représentent qu'une petite quinzaine d'actions soit une moyenne de 5 actions par QPV, ce qui constitue une faible marge de manœuvre. De plus, le nombre d'habitants vivant dans la nouvelle géographie prioritaire de Givors a augmenté d'environ 500 personnes (le nombre d'habitants exact vivant dans la nouvelle géographie prioritaire n'étant pas communiqué par les services de l'État, ce chiffre reste une estimation).

Concernant les actions de Droit Commun, il conviendra d'être attentif à leur mise en œuvre dans un contexte de réorganisation de la Direction de la Politique de la Ville qui intégrera au sein de son équipe prochainement deux agents de développement locaux, amenés à suivre de près ces actions. Aussi, la territorialisation de cette CLA impliquera d'adapter la gouvernance en disposant des Groupes Territoriaux par QPV, comme ce qui fut proposé pour l'écriture de cette convention. La Ville, la Métropole de Lyon et les services de la Préfecture assureront le rôle de chefs de file pour permettre à l'ensemble des partenaires de tenir leurs engagements pris dans le cadre de cette convention locale d'application.

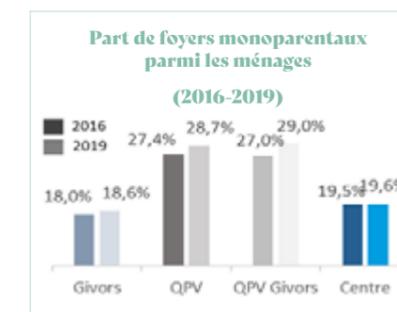
# III. Quelles actions prioritaires pour les habitants du Centre-ville

## 1. Les caractéristiques du QPV

Le QPV centre-ville accueille 3 150 habitants dans deux quartiers vécus (le centre ancien et le quartier de Thorez). L'habitat est principalement privé même si le périmètre intègre un peu plus de 720 logements sociaux :

- Le centre-ville est constitué d'un tissu d'habitat ancien de type faubourgeois avec quelques unités modernes ou contemporaines issues d'opérations d'amélioration de l'habitat (les Etoiles par exemple). Le parc ancien est pour partie de mauvaise qualité et connaît des problématiques de logements indécents ou indignes. L'attractivité de la polarité commerciale historique, située Rue Salengro, souffre de la vacance d'une partie des rez-de-chaussée et de la rupture des linéaires commerciaux. Le centre-ville est intégré au Dispositif Métropolitain de Lutte contre l'Habitat Indigne (DMLHI) et la mission territoriale Givors, pilotée par la Métropole et la Ville, porte une dynamique visant son redéveloppement via notamment l'animation (management de centre-ville porté par la ville avec le soutien de la Métropole en phase d'expérimentation), l'amélioration de l'habitat (étude en vue de solliciter une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain, OPAH-RU) et des opérations à l'ilot (projet Oussekiné par exemple).
- La presqu'île -Thorez est un espace ceinturé par le Gier au sud, le Rhône à l'est, l'autoroute A47 au nord et scindé par des corridors ferroviaires. En partie construit selon un plan de composition lors de la reconstruction d'après-guerre, le quartier est composé de sous-ensembles de copropriétés (hors QPV, en front de rue dans une typologie urbaine) et de logements sociaux (en QPV, dans des typologies de résidentiel collectif, dans des barres en retraits variables de l'avenue Leclerc et dans des tours en cœur d'ilot en bordure de l'autoroute).

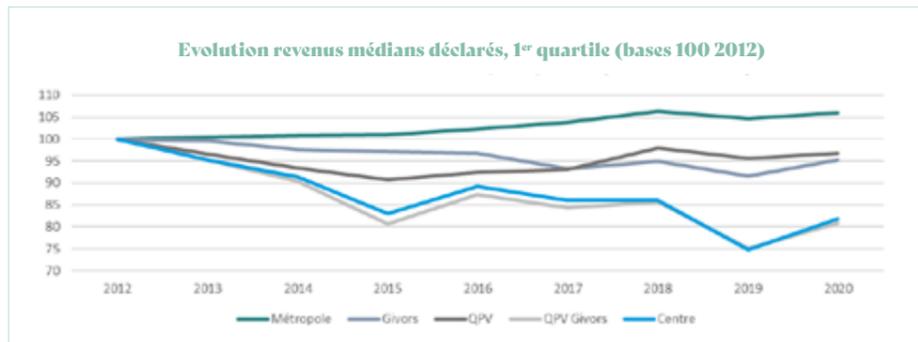
La répartition en classe d'âges du QPV Centre-ville est assez proche des moyennes communales. Le quartier se distingue uniquement par une part de 0-14 légèrement supérieure (24% contre 22%) et une part de 60 ans et plus inférieure (20% contre 24%). Entre 2015 et 2019 peu d'évolutions sont notables si ce n'est l'augmentation des 0-14 ans (+4 pts) et des 15-24 ans (+2 pts) qui pourraient indiquer un caractère un peu plus familial. Le QPV du Centre-ville semble toutefois rester un quartier moins familial que la commune de Givors : les ménages d'une personne sont surreprésentés de 5 pts et ceux de 3 personnes et plus sous-représentés de 4 pts.



De façon cohérente avec une composition de ménages moins familiale, le QPV du Centre comporte le moins de foyers monoparentaux des QPV de la commune, en proportion : 20% des familles du QPV sont monoparentales contre 19% en moyenne communale et même 29% en moyenne des QPV de la commune ou de la Métropole.

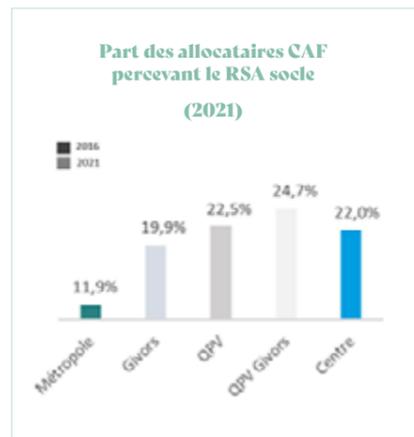
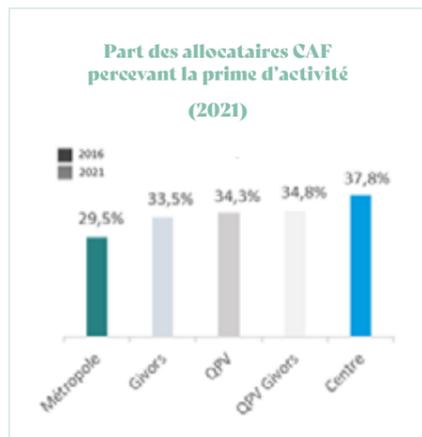
**Le QPV du Centre-ville se distingue surtout par une dynamique économique défavorable et son appauvrissement est frappant.** En 2020, le revenu médian déclaré du Centre est de 10 520€. Cela représente :

- 31% de moins que pour Givors dans son ensemble,
- 54% de moins que pour la Métropole de Lyon dans son ensemble,
- et même 3% de moins que la moyenne des QPV de l'agglomération.

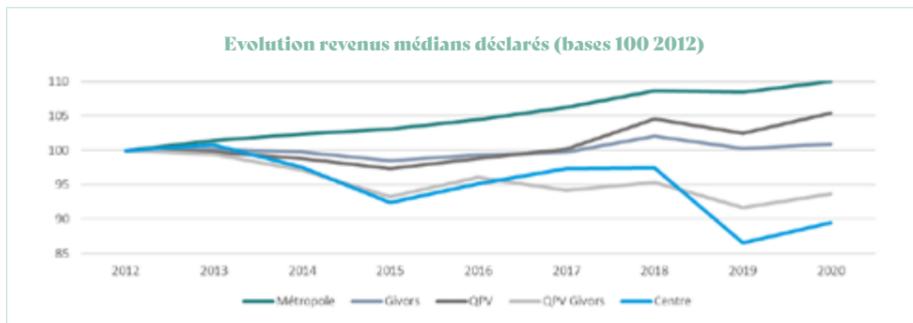


De même, le 1<sup>er</sup> quartile des revenus déclarés (les 25% plus pauvres) a baissé de 18%, passant de 6 574€ en 2012 à 5 380€ en 2020.

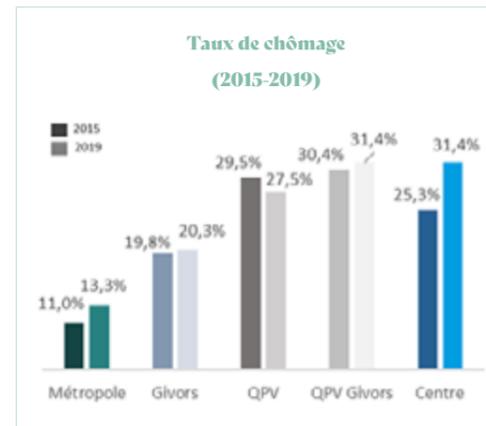
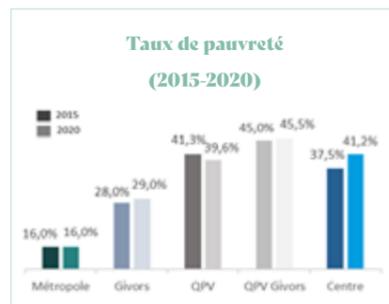
A 38%, la part des allocataires de la CAF percevant la prime d'activité est la plus élevée des QPV de Givors et est supérieure à la moyenne des QPV de l'agglomération. Inversement, la part des allocataires percevant le RSA socle est de 22%, la plus faible des QPV de la commune, légèrement inférieure à la moyenne des QPV de l'agglomération.



**Le Centre reste le QPV de la commune dont le revenu médian déclaré est le plus élevé mais il est le 16<sup>ème</sup> plus pauvre des 37 QPV de la Métropole<sup>13</sup>.** Entre 2012 et 2020, le revenu médian déclaré a connu une chute de 11%. Alors que le Centre était l'un des QPV les plus « riches » de la Métropole en 2012, il connaît un décrochage progressif jusqu'en 2018 puis très prononcé entre 2018 et 2019.



Depuis 2012, le taux de pauvreté au seuil des 60% a augmenté passant de 34% à 41% en 2020. Cette évolution est homogène avec celle de la ville de Givors dans son ensemble mais se distingue par rapport à l'évolution des QPV métropolitains (+3%). Le taux de pauvreté est passé du 28<sup>ème</sup> plus élevé des QPV de l'agglomération au 9<sup>ème</sup>.



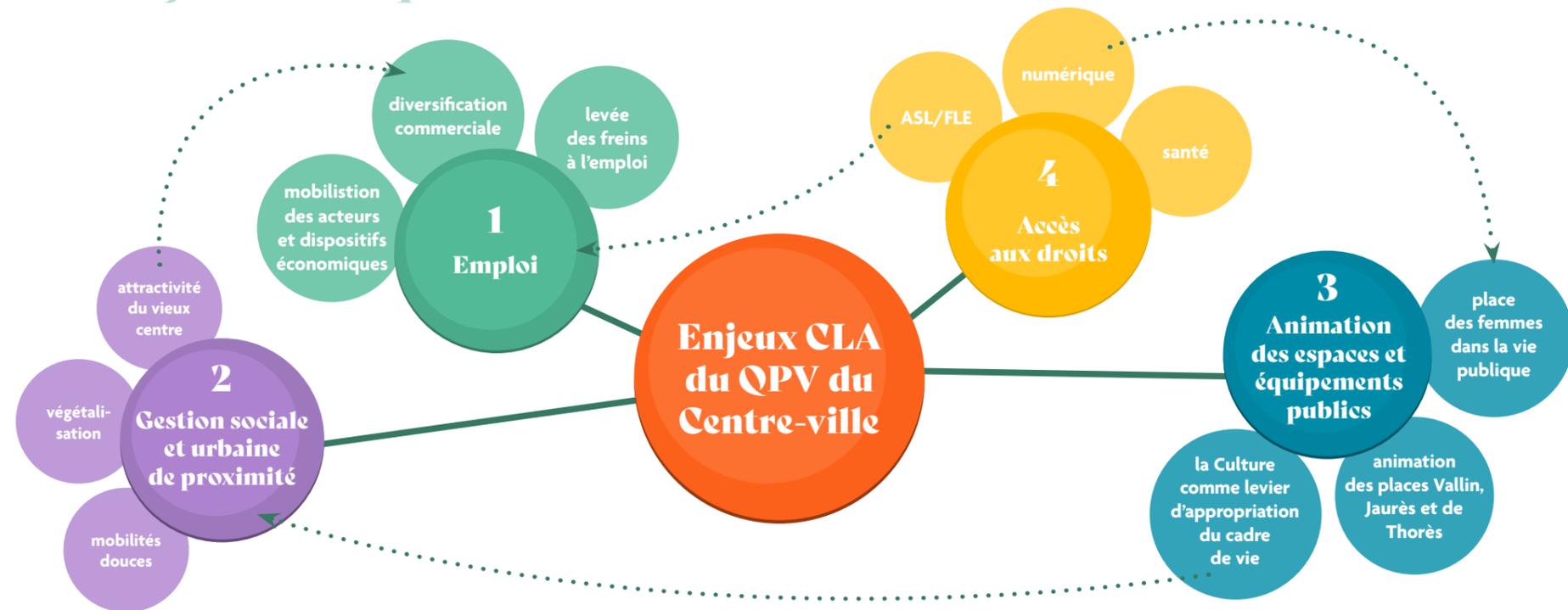
Dans un contexte de diminution ou de ralentissement de l'augmentation du chômage, **le taux de chômage du QPV Centre-Ville augmente de 24% entre 2015 et 2019 pour atteindre 31%** (contre une stabilité au niveau communale et une baisse de 7% au niveau des QPV de la Métropole). Ce taux est supérieur à la moyenne des QPV de l'agglomération de 4 points.

Tous ces éléments signalent le décrochage du QPV Centre-Ville. S'il reste dans une position intermédiaire de pauvreté par rapport aux autres QPV de l'agglomération, il connaît une détérioration significative qui semble portée, au moins en partie, par l'arrivée ou la détérioration de la situation des ménages les plus pauvres et l'augmentation du chômage. L'importance de la part des allocataires percevant la prime d'activité peut signaler un meilleur accès aux droits que sur les territoires de comparaison où, plus vraisemblablement, une précarisation de sa population peut-être moins touchée par l'inactivité pure (la prime d'activité étant un complément de revenu pour les bas salaires).



<sup>13</sup> Géographie prioritaire avant 2024, les données statistiques n'étant pas encore disponibles sur les nouveaux périmètres.

## 2. Les enjeux sur le quartier du Centre-Ville



Le Diagnostic de la CLA du Centre-Ville a mis en avant quatre enjeux pour le développement du quartier. Tout d'abord, **l'Emploi** avec l'enjeu majeur de la diversification commerciale. En effet, au-delà des locaux commerciaux vacants de l'hyper centre, Givors figure en 4<sup>ème</sup> position des 30 villes de France où la restauration fast-food est la plus implantée. Dans ce contexte l'installation de nouveaux commerçants ou artisans apparait comme un enjeu majeur, tout comme la levée des freins à l'emploi ou la mobilisation des acteurs et dispositifs.

**Le Cadre de Vie** (GSUP) apparait également comme un enjeu important du centre-ville afin de rendre le centre ancien plus attractif (pour le commerce, le tourisme...) Cela implique d'agir sur l'insalubrité de certains logements, sur la gestion des déchets, sur la valorisation du patrimoine du quartier (château St Gérald, Eglise Saint Nicolas, Etoiles de Renaudie), de développer la végétalisation du quartier et de l'adapter au réchauffement climatique (ilot Oussekin...) ainsi qu'au développement des mobilités douces (pistes cyclables entre la RD et la Gare...).

**L'Animation des Espaces et Equipements Publics** a également été identifiée par les habitants et les partenaires comme une des priorités du centre-ville. Cette orientation implique de clarifier la fréquence et les modalités d'animation des places Camille Vallin et Jean Jaurès mais aussi des parcs de la MDRF et Normandie Niémen. La place des femmes sur ces espaces publics est un enjeu fort et plus largement l'utilisation de la culture comme levier d'appropriation de son environnement, le centre-ville étant un QPV disposant de nombreuses ressources culturelles (Conservatoire, Médiathèque, Théâtre, MDRF, Espace d'Exposition, Musée Micro-folie...).

Enfin, **l'Accès aux Droits** est apparu comme le quatrième et dernier enjeu du quartier, que ce soit sur l'apprentissage du Français pour les populations d'origine étrangère qui arrivent à Givors et qui cherchent à se loger proche du centre-ville, la lutte contre la fracture numérique ou encore la santé.

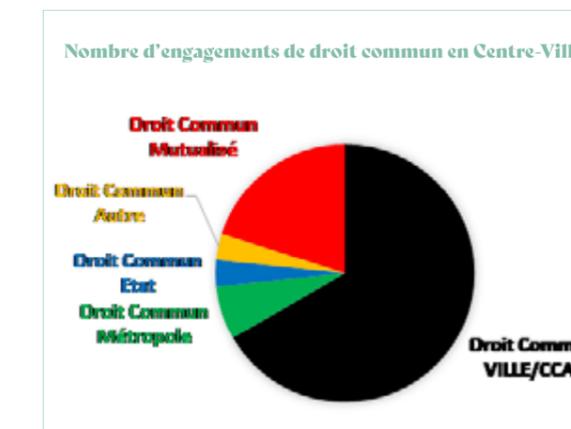
## 3. Les objectifs opérationnels attendus en Centre-Ville

Sur le champ de l'Emploi et du développement économique, la priorité sera mise sur la diversification commerciale afin d'**installer de nouveaux commerces de proximité** rue Salengro. Concernant la levée des freins à l'emploi et notamment chez les femmes, il sera proposé des modes de gardes adaptés par **l'augmentation du nombre de berceaux**.

En matière de GSUP / Cadre de Vie, il conviendra de **re qualifier le cadre de vie** par le développement de la végétalisation du vieux centre et de lutter contre les ilots de chaleur urbain. Il conviendra également de **développer les mobilités douces** alternatives à l'usage individuel de la voiture (avec notamment le déploiement des pistes cyclables sur la liaison RD/Gare) et plus largement de développer la pratique du vélo dans le cadre du Sport / Santé.

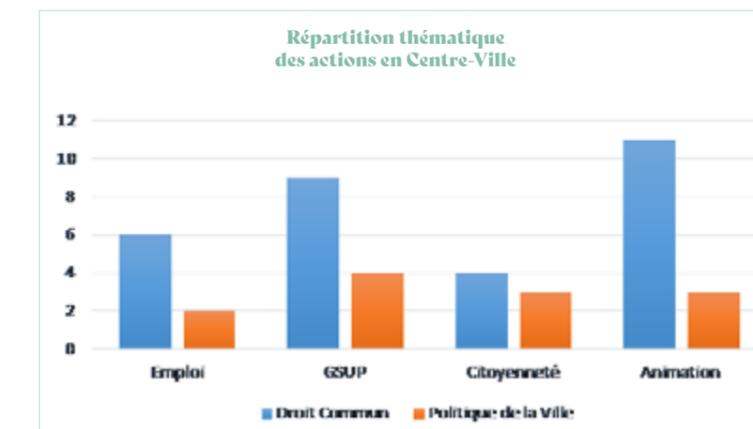
L'accès aux droits est un enjeu important du centre-ville à décliner sous deux axes : le premier étant de **maintenir une offre d'apprentissage du Français pour les populations étrangères** (ASL et FLE notamment) mais aussi de **lutter contre la fracture numérique**. Ce QPV a l'opportunité d'accueillir les sièges administratifs des centres sociaux et du CFI, deux des principaux opérateurs de l'accès aux droits à Givors, ce qui constitue un avantage pour le plan d'actions locales. Enfin, en matière d'Animation des Espaces et Equipements Publics, l'accent sera porté sur l'appropriation des places publiques du QPV. Ainsi il sera recherché **d'animer régulièrement les places Camille Vallin et Jean Jaurès** ainsi que les parcs de la MDRF / Normandie et **d'utiliser la Culture comme levier d'appropriation de son environnement**.

## 4. Le plan d'actions du QPV Centre-Ville



A l'échelle du QPV du Centre-Ville, ce sont 42 engagements pris pour le quartier jusqu'en 2030 dont plus de 70% d'engagements de Droit Commun (30 sur 42). Soulignons l'effort important réalisé par la Ville qui demeure l'acteur institutionnel le plus engagé dans cette CLA, suivi par le droit commun mutualisé (mobilisation à minimum deux institutions dans un

engagement). Du côté de la répartition thématique de ce plan d'actions, nous observons un enjeu fort sur la question des espaces publics et de leur animation (places Vallin et Jaurès) mais aussi sur l'environnement (végétalisation du vieux centre, déploiement des pistes cyclables, lutte contre l'habitat indigne...). A noter que l'emploi par le prisme de la diversification commerciale demeure un sujet particulièrement prégnant sur le quartier. Ci-dessous la liste de tous les engagements de Droit Commun et des actions potentielles de la Politique de la Ville à l'échelle du QPV du Centre-Ville.



QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
Centre-Ville	Diversification commerciale, attractivité du vieux centre	Installer de nouveaux commerces de proximité rue Salengro	Valorisation des nouveaux commerçants en communiquant dans <i>Le Givordin</i> Utilisation des locaux vacants pour diversifier l'offre commerciale en hyper centre Animation de l'espace public par la Ville Co portage Ville/ Métropole du poste de manager de centre ville pour dynamiser les activités commerciales (Métropole/Ville)	GSUP Animation du Centre Ville par l'association des commerçants
	Levée des freins à l'emploi	Proposer des modes de gardes adaptées par l'augmentation du nombre de berceaux	Création d'une nouvelle crèche de 48 berceaux (gestion sous DSP) Accompagnement du développement de places en crèche pour les personnes en parcours d'emploi (crèches AVIP et AVIS)	
	Végétalisation du vieux centre	Requalifier le cadre de vie Lutter contre les îlots de chaleur urbain	Opération Oussekinne (place jardin végétalisée) Intégration de végétalisation dans les projets d'aménagement urbain	Accompagnement des initiatives associatives et privées (Incroyables comestibles, Eisenia...)
	Animation aux Tours Thorez	Animer régulièrement le quartier	Soutien de l'association « O tours de nous » et « Les amis des arts » dans leurs initiatives d'animation de vie de quartier + Fraternibus	Intervention de sports dans la Ville à Thorez
	Mobilité Vélo	Favoriser les mobilités douces, alternatives à l'usage individuel de la voiture Développer la pratique du vélo dans le cadre du Sport Santé	Aménagement de pistes cyclables entre la RD et la Gare Développement du stationnement vélos sécurisés Poursuite de l'action Savoir Rouler Création d'une maison du vélo Déploiement du Dispositif de Mobilité Inclusive Prioriser les QPV dans le déploiement des dispositifs « savoir rouler à vélo »	Implantation de l'association Janus (Givors à Vélo) Mobilité inclusive et durable
	Intégration	Maintenir une offre d'apprentissage du Français pour les populations étrangères Favoriser l'accès aux droits Lutter contre la fracture numérique	Accueil à la Médiathèque de groupes ASL/FLE Mieux faire connaître, étoffer et pérenniser l'offre France Services Mobilisation de l'association Passerelle autour d'ateliers numériques en direction des publics les plus en marges Poursuite du dispositif Intervention Sociale au Commissariat de Givors	Sanctuarisation de l'offre ASL et FLE sur le territoire via le CFI et le Centre social Intervention de l'association Passerelle à Thorez Mise en place des ateliers de WE FUND
Appropriation des espaces et équipements publics	Animer régulièrement la place Camille Vallin et les parcs de la MDRF / Normandie Utiliser la Culture comme levier d'appropriation de son environnement	Pilotage par la Ville de grands événements : JO, Festival de la Turquie, Foire, JEP, Givors en lumières, Marchés forains Adaptation des espaces publics aux usages Investissement du tiers lieu santé par la DAC Déploiement de la Micro Folie Association des jeunes du QPV au projet de chantier International St Gérald Concertation des habitants à la programmation de la MDRF	Réalisation d'une fresque Street Art Green Day et son évolution Les Incroyables comestibles (toutes actions) Travail avec les occupants de la cité des Etoiles afin de créer un événement chaque année qui valorise ce site exceptionnel	

● Droit commun communal et CCAS

● Droit commun métropolitain

● Droit commun État

● Droit commun autre (CAF, Sytral, Bailleurs...)

● Droit commun mutualisé

## 5. Les points de vigilance

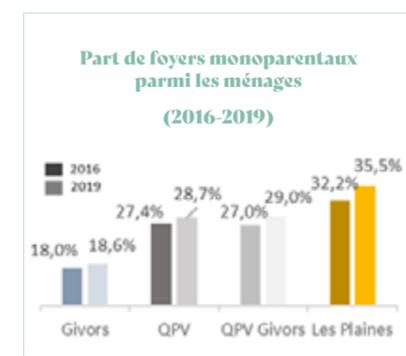
Sur les 42 engagements pris pour le centre-ville, le suivi des 30 engagements relatifs au Droit Commun doit se réaliser conformément à la grille des compétences placée en annexe de cette présente convention. A ce titre, un travail de fond reste à accomplir durant la période de mise en œuvre de la CLA pour obtenir la mobilisation et le soutien de tous les acteurs, notamment en matière de développement économique sur ce quartier. Pour les autres sujets, il conviendra de s'appuyer sur les nombreux acteurs givordins dont le siège est implanté en centre-ville (Centres sociaux, CEFI, DAC, Maison de Justice...) et d'articuler le plan d'actions avec les axes d'intervention de la Mission Territoriale de Givors.



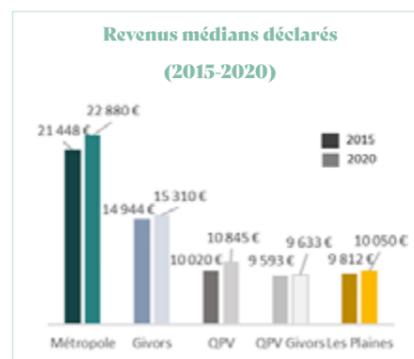
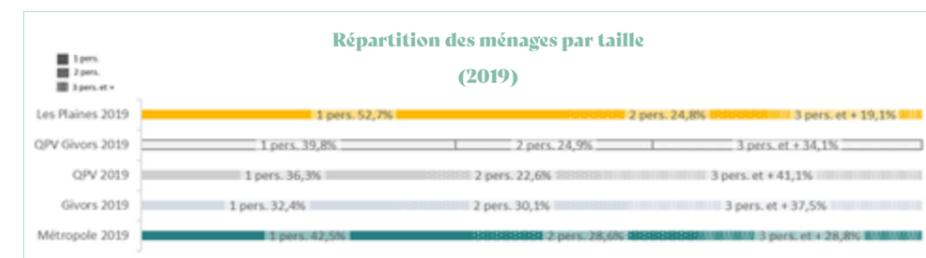
# IV. Quelles actions prioritaires pour les habitants des Plaines

## 1. Les caractéristiques du QPV des Plaines

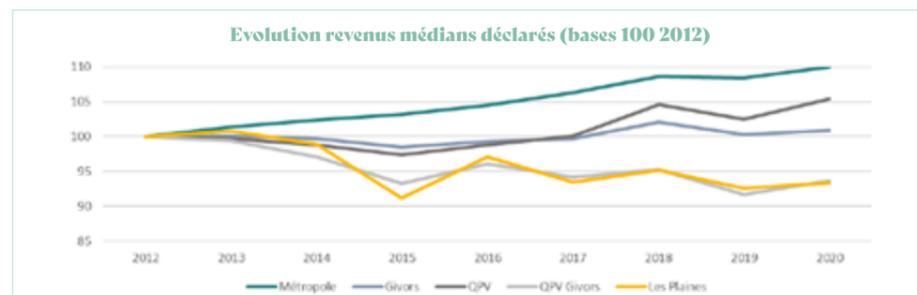
Les Plaines accueillent 1 700 habitants dans des îlots de tours et de barres, principalement d'habitat social (860 logements sociaux). La répartition par classes d'âges du QPV des Plaines est très proche de la moyenne communale. La seule particularité est la plus faible part de 0-14 ans : ils sont 19% aux Plaines contre 22% en moyenne givordine. On remarque également un **rajeunissement du quartier** : les 75 ans et plus représentaient 14% des habitants en 2015 et seulement 8% en 2019.



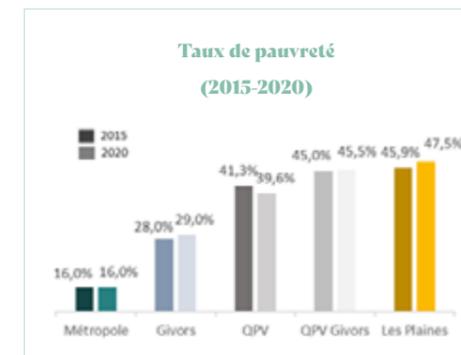
Les Plaines se démarquent au sein de la commune de Givors et parmi les QPV de l'agglomération par **une part importante de ménages d'une personne. A 53%, il s'agit de la 4<sup>ème</sup> valeur la plus importante des QPV de l'agglomération<sup>14</sup>. Ils se distinguent de même par une part élevée de familles monoparentales : à 36%, il s'agit de la 4<sup>ème</sup> valeur la plus importante des QPV de l'agglomération.**



**Le revenu médian déclaré est bas par rapport aux autres QPV de l'agglomération puisqu'à 10 050€ en 2020 il s'agit du 10<sup>ème</sup> plus bas des QPV de la Métropole.** Il stagne ou se détériore faiblement depuis plusieurs années. Le décrochage est moins marquant que pour le Centre mais notable : les Plaines sont passées du 23<sup>ème</sup> QPV le plus pauvre de l'agglomération sur 37 au 10<sup>ème</sup>.



**À 48%, le taux de pauvreté au seuil des 60% est élevé, il s'agit du 4<sup>ème</sup> plus important des QPV de l'agglomération.** Depuis 2012 le **taux de pauvreté a augmenté de 23%** soit un rythme nettement plus rapide qu'à l'échelle des QPV de la Métropole (+3%). En 2019, **le taux de chômage est de 24%, relativement bas** par rapport à la moyenne des QPV de la commune (-7 pts) et de l'agglomération (-3 pts). **Le taux de chômage est en baisse depuis 2015, de 20%.**



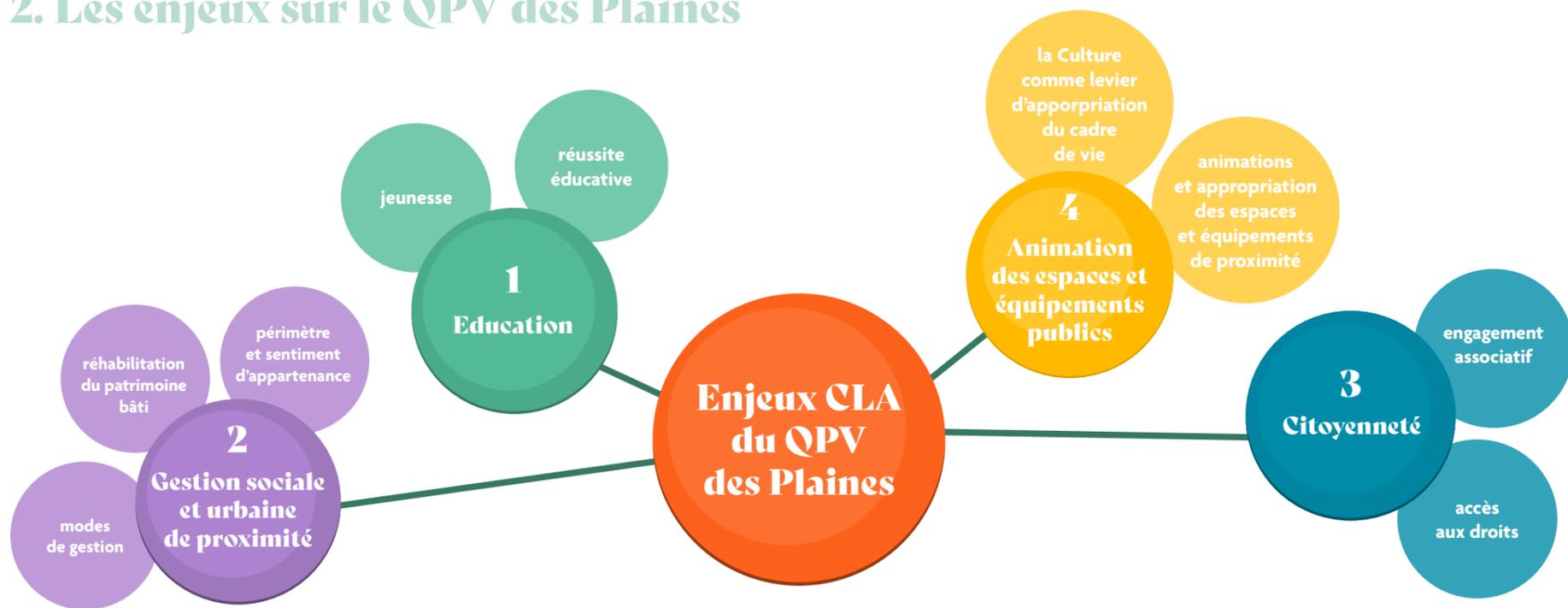
**À 55%, le taux de scolarisation des 15-24 ans est le plus faible des QPV de la commune.** 42% des habitants des Plaines n'ont aucun diplôme ; s'il s'agit d'une valeur élevée, elle reste la plus faible des QPV de la commune. Inversement, 34% des habitants des Plaines ont un niveau de formation inférieur au Bac (29% en moyenne communale) et 15% de niveau Bac (16% en moyenne givordine). **Les niveaux de formation des habitants des Plaines sont faibles mais plus concentrés sur les niveaux inférieurs au Bac et de niveau Bac que sur les autres QPV de Givors.** En dépit de cette analyse, il faut noter que **les niveaux de diplôme des femmes sont nettement moins favorables** : le taux de sans diplôme moyen est le 25<sup>ème</sup> plus élevé des 37 QPV de l'agglomération mais il est le 15<sup>ème</sup> plus important pour les femmes.

Le contraste entre un taux de pauvreté relativement élevé, en augmentation et un taux de chômage relativement faible, en diminution, questionne sans que l'approche statistique ne permette d'apporter de réponses fiables. Cette interrogation est également alimentée par la relative stabilité du revenu médian déclaré sur la période. Des pistes peuvent être envisagées sans que des certitudes puissent être apportées :

- 24% des habitants des Plaines ont plus de 60 ans. Ce public principalement retraité n'influe pas sur le taux de chômage mais, selon leur niveau de revenus, peut influencer sur le taux de pauvreté. Entre 2015 et 2019, la part des 60 ans et plus diminue cependant sur le quartier ;
- 24% des ménages des Plaines sont de nationalité étrangère en 2019, cette part a augmenté de 28% depuis 2015. Si les Plaines jouent un rôle plus important d'accueil de ménages étrangers, qui tendent dans les QPV à avoir des niveaux de revenus particulièrement bas, cela peut tirer le taux de pauvreté à la hausse. Le revenu médian déclaré ne traduit toutefois pas cette évolution. Les millésimes sont différents et une conclusion définitive n'est pas possible ;
- Les données sur la précarité parmi les bénéficiaires de la CAF apportent peu de réponse, d'une part parce que l'échantillon est partiel et dépendant de la qualité du recours au droit et d'autre part parce que peu de dynamiques significatives sont constatées. Entre 2015 et 2020, la part de bénéficiaires du RSA diminue. La part des bénéficiaires percevant la prime d'activité est de 35%, relativement proche de la moyenne des QPV et de la commune ;
- L'explication peut être plus probable pourrait être une forme d'appauvrissement « intermédiaire » concernant plus la précarité et les faibles revenus que la pauvreté « sévère » rencontrée dans d'autres quartiers de la commune. Le taux de pauvreté correspond à la part de la population du quartier dont le revenu disponible (revenu d'activités et rentes, moins les impôts et ajouté des prestations sociales) est inférieur à 60% de la médiane du revenu disponible national. Le revenu médian déclaré correspond au montant médian des seuls revenus d'activités et rentes sur le quartier.

<sup>14</sup> Derrière Lyon-Moncey, Oullins-La Saulaie, Lyon-Loucheur/Gorge de Loup.

## 2. Les enjeux sur le QPV des Plaines



Le Diagnostic de la CLA dans le QPV des Plaines a mis en avant quatre enjeux pour le développement du quartier. Le premier enjeu consiste à favoriser la **Réussite Educative** en proposant un climat scolaire apaisé, en favorisant l'émancipation de la jeunesse du quartier notamment en déployant l'action du service jeunesse (ville et acteurs associatifs) pour répondre aux besoins non couverts (les Plaines demeurent le seul QPV ne disposant d'aucune structure de cohésion sociale). Le deuxième enjeu identifié pour le QPV des Plaines est le **Cadre de Vie** porté entre autres au titre de la GSUP (Gestion Sociale et Urbaine de Proximité). Il sera tout d'abord question ici de définir le périmètre précis du quartier et de favoriser un sentiment d'appartenance à l'échelle de la Ville, voire du quartier car ce dernier intègre plusieurs îlots, déclinés en résidences et au sentiment d'appartenance très intense à ces cités (Yves Farges, Croizat, Casanova...). Il conviendra d'intervenir sur l'état du parc social et des espaces publics. Pour cela, la planification des réhabilitations et les modes de gestion seront mobilisés.

Le troisième enjeu sur le quartier est la **Citoyenneté**. Le diagnostic montre qu'en matière d'engagement dans les instances de concertation (conseils citoyens, observatoire des quartiers...) comme dans la vie associative, la participation habitante reste faible. A titre d'exemple, il sera recherché la création d'une association de défense des locataires à l'échelle du quartier. Dans le cadre de cet enjeu, il sera également évoqué le sujet de l'accès aux droits en organisant des permanences d'acteurs sur le quartier (MJC, centre social, Passerelle...) et une étude sera réalisée sur l'installation d'un PIMMS.

Enfin, concernant l'**Animation des Espaces et Equipements Publics**, il s'agira pour la Ville et les partenaires de clarifier les événements qui seront mis en place dans le quartier (caravane des animations, cinémas en plein air, Battle de danse). Il sera également demandé aux équipements du centre-ville d'investir le quartier pour le faire vivre (MJC, Centre Social, Micro-folie...). Enfin, il sera demandé aux partenaires culturels d'avoir une attention particulière pour ce QPV en proposant des actions novatrices au titre de la politique de la ville.

## 3. Les objectifs opérationnels attendus

Sur le champ de l'Education la priorité sera donnée à la Réussite Educative. A l'échelle du quartier, il conviendra de **favoriser l'apaisement du climat scolaire** par l'amélioration des conditions de scolarité, notamment avec les travaux engagés au sein du groupe scolaire Wallon. Il conviendra également de **stabiliser les équipes enseignantes**, en leur donnant les clés de compréhension du territoire ou en leur ouvrant le réseau local. Enfin, il sera également question de favoriser l'émancipation de la jeunesse en associant les moyens de la Ville et des acteurs associatifs (Service Jeunesse, MJC, Centre Social...) pour répondre aux besoins du quartier car les Plaines restent un QPV moins équipé que le Centre-Ville et les Vernes.

En matière de Cadre de Vie, il sera recherché de **repenser les modes de gestion du quartier**. Cela impliquera tout d'abord une réflexion conjointe de la Métropole et de la Ville pour mieux entretenir les espaces publics (nettoyement, collecte des ordures ménagères et déchets sauvages, espaces verts dans un contexte de tonte raisonnée, éclairage public...). Pour cela, il conviendra de **formaliser une nouvelle convention Qualité/Propreté entre la Métropole et la Ville** afin de clarifier la fréquence de passages des services et les modalités d'intervention sur les QPV de la commune. Enfin, il conviendra d'**engager une action forte sur le patrimoine bâti des logements sociaux du quartier** en lien avec le principal bailleur LMH car sur l'ensemble du parc de logements sociaux de la commune, ceux de ce QPV restent les plus vulnérables sur le plan thermique.

Cette situation a un impact important sur le budget des ménages du quartier. L'intervention sur le patrimoine bâti devra se faire en cohérence avec une réflexion urbaine d'ensemble prenant en compte l'évolution des espaces publics du quartier, l'évolution de sa composition urbaine et les réflexions portées à d'autres échelles, notamment par la Mission territoriale Givors.

En matière de Citoyenneté, il conviendra principalement de **favoriser l'accès aux droits**, dans un contexte d'absence de structure sociale sur le quartier. Cette situation implique d'**organiser des permanences d'acteurs sur le quartier** (MJC, Centre Social, Passerelle...) et d'**étudier l'installation d'un PIMMS**. Aussi, l'ambition recherchée sera de susciter

l'émancipation des habitants du QPV. Cela implique **d'inciter les habitants à participer aux instances existantes** (conseils citoyens, observatoire des quartiers...) afin de **favoriser à moyen terme la création de nouvelles associations sur le quartier** (défense des locataires, animations et cohésion sociale...).

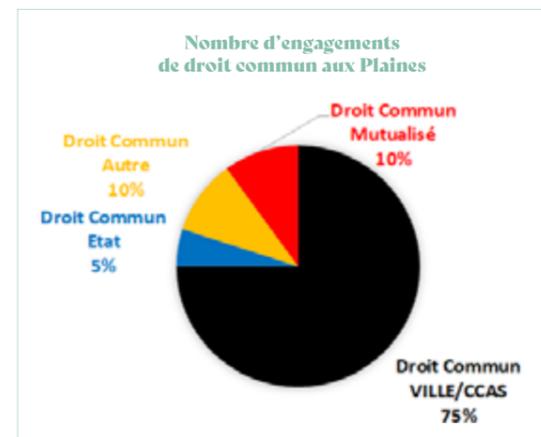
Enfin, concernant l'Animation des Espaces et Equipements Publics, il conviendra de **faire vivre les espaces publics du quartier**. Dans ses potentialités, ce QPV dispose d'importants espaces verts, et d'un nouveau City Stade, inauguré en 2023. Il conviendra de **déployer un véritable plan d'animations à l'échelle du quartier** mobilisant aussi bien les services municipaux que les associations locales qui sont invitées à mettre en place des animations de proximité dans le cadre des contres parties des subventions associatives (notamment dans le cadre du Droit commun par la critérisation des associations sportives). Les équipements seront également mis à contribution. A titre d'exemple, il est prévu de **déployer la Micro-folie sur le quartier**.





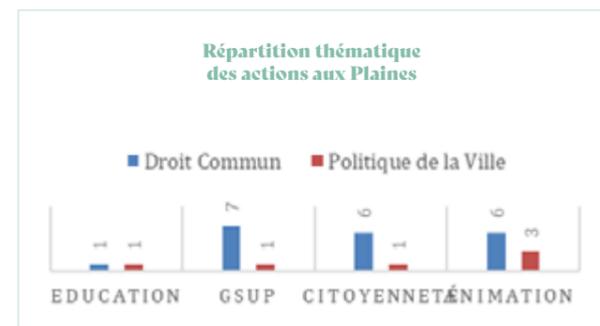
## 4. Le plan d'actions du QPV des Plaines

A l'échelle du QPV des Plaines, ce sont 26 engagements pris pour le quartier jusqu'en 2030 dont 77% d'engagements sont de droit commun (20 sur 26). La Ville reste l'acteur institutionnel le plus engagé dans cette CLA avec 75% des engagements pris, par le droit commun mutualisé (mobilisation à minimum deux institutions dans un engagement) et les bailleurs.



Du côté de la répartition thématique de ce plan d'actions, les enjeux d'animation et d'entretien des espaces publics et bâtis demeurent largement la priorité du quartier.

Notons que la Politique de la Ville sera particulièrement sollicitée pour initier des actions expérimentales en matière d'animation du quartier.



QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politiques de la Ville
Les Plaines	<b>Périmètre</b>	Clarifier le périmètre du quartier des Plaines Développer un sentiment d'appartenance au quartier des Plaines et plus largement à la Ville	Définition d'un périmètre précis par la commune et le communiquer dans <i>Le Givordin</i> Sollicitation des événements à l'échelle du quartier pour favoriser le sentiment d'appartenance aux Plaines + Bus Passerelle et Fraternibus	
	<b>État du patrimoine du parc social et des espaces publics</b>	Réhabiliter le patrimoine bâti avec les bailleurs Mettre en place un mode de gestion efficace à l'échelle du quartier	Réhabilitation des logements de la cité Croizat Réflexion sur le projet urbain Poursuite de l'entretien renforcé des résidences du quartier Clarification du mode de gestion en terme de nettoyage, voirie, éclairage public Distinction des espaces de tontes raisonnée et campagnes d'information et de concertation	Renforcement du mode de gestion par un sur entretien grâce à la FTPB
	<b>La Réussite Educative</b>	Améliorer les conditions d'accueil des enfants en milieu scolaire	Augmentation et amélioration des classes à l'école Wallon	
	<b>Absence d'équipement de cohésion sociale / animation des espaces publics</b>	Proposer une offre régulière de services et d'animations dans le quartier	Événements communaux Investir un lieu à définir pour l'organisation d'événements et des ateliers de type Fab Lab et fête de quartier, en associant les habitants des Plaines à la programmation Déploiement de la Micro Folie en Itinérance Etude de l'implantation d'un PIMMS mobile sur le quartier Maintien du réseau des PIMMS (Point d'Information Médiation Multi services) et adapter le PIMM's Mobile à la nouvelle géographie prioritaire Déploiement du service Jeunesse sur le quartier (Ville et acteurs associatifs)	Déploiement de la MJC et du Centre Social à la Maison citoyenne Caravane des animations et cinéma en plein air Permanences accès au droit de l'association Passerelle
	<b>Participation des habitants</b>	Accompagner l'émancipation des habitants	Réalisation de fresques Street Art Incitation à intégrer le Conseil Citoyen Intervention du service démocratie participative et financement de projets Développement des collectifs de locataires Création de nouvelles associations Développement de propositions artistiques et culturelles en partenariat avec les Restaurants du cœur	FPH

● Droit commun communal et CCAS   ● Droit commun métropolitain   ● Droit commun État   ● Droit commun autre (CAF, Sytral, Bailleurs..)   ● Droit commun mutualisé

## 5. Les points de vigilance

Sur les 26 engagements pris pour le QPV des Plaines, le suivi des 20 relatifs au Droit Commun doit se réaliser conformément à la grille des compétences de Droit Commun placée en annexe de cette présente convention. Or, la Ville, principale institution engagée dans cette CLA, est compétente en matière d'animation. Il conviendra d'honorer les engagements pris d'autant que le QPV des Plaines apparaît

souvent comme le « parent pauvre » des QPV de la Ville, situé entre le Centre-Ville (qui attire les partenaires) et les Vernes qui demeure le quartier le plus pauvre de la métropole de Lyon et qui focalise les projets d'intervention. Aussi, les enjeux urbains sur ce quartier demeurent très importants et impliqueront une mobilisation importante du quadri nôme : État, Métropole, Ville et Bailleur.

# V. Quelles actions prioritaires pour les habitants des Vernes

## 1. Les caractéristiques du QPV des Vernes

Les Vernes accueillent 3 200 habitants dans un grand ensemble de 1 250 logements sociaux et de 25 logements en copropriété excentré sur un coteau au nord de la commune.

Le quartier des Vernes se distingue :

### ► Géographiquement :

- Par son enclavement à l'échelle d'agglomération en extrémité sud de la Métropole, son enclavement à l'échelle communale en limite d'urbanisation nord de la ville, son positionnement en cul-de-sac,
- Par son implantation à flanc de coteau qui contribue à la qualité résidentielle mais aussi à l'enclavement, aux difficultés d'aménagement et de mobilités ainsi qu'au morcellement interne ;

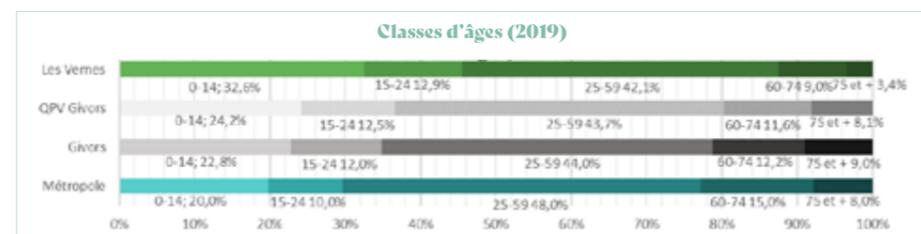
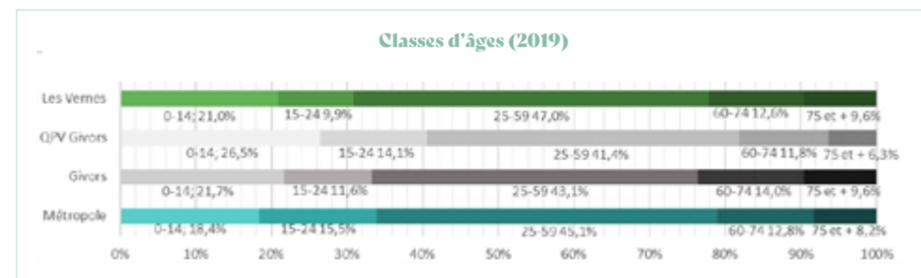
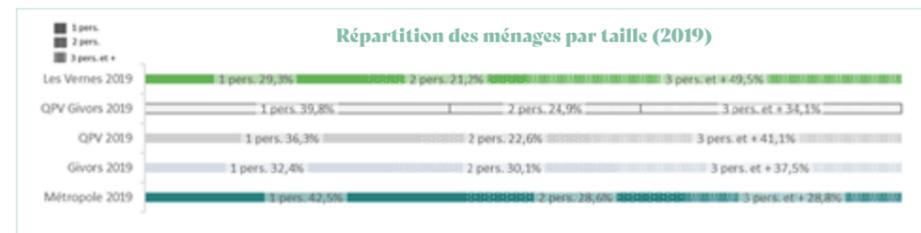
### ► En termes d'habitat :

- Par la concentration du parc social le plus accessible : le loyer moyen par m<sup>2</sup> est le plus bas des QPV de l'agglomération (4,56€<sup>15</sup>) et, si les Vernes ne représentent que 0,88% du parc de logements sociaux de la Métropole, ils représentent 3,25% des logements « très sociaux »<sup>16</sup>.

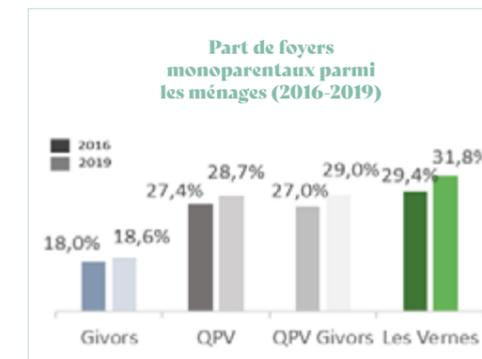
Le quartier des Vernes bénéficie d'un projet de renouvellement urbain conventionné en 2022 dans le cadre du NPNRU et est lauréat de l'appel à projet « Quartier Fertile » ainsi que d'un travail sur l'atterrissage du projet Territoire Zéro Chômeurs Longues Durées.

**Le quartier des Vernes est particulièrement familial avec 21% de 0-14 ans. Surtout avec 50% de ménages de 3 personnes et plus, il s'agit de la 5<sup>ème</sup> valeur la plus élevée des 37 QPV de l'agglomération.** Ce caractère très familial

est particulièrement porté par les grandes familles : 10% des ménages sont constitués de 6 personnes ou plus, il s'agit de la 4<sup>ème</sup> valeur la plus importante des QPV de l'agglomération.



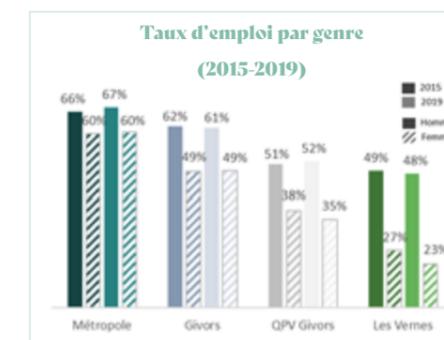
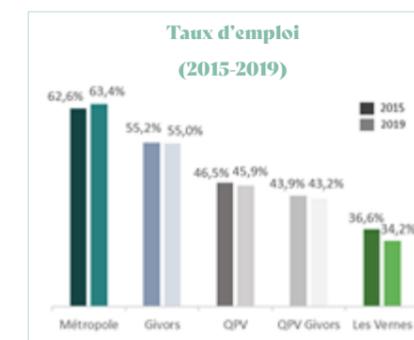
**Le quartier des Vernes connaît un vieillissement de sa population** : si, à 22%, la part des 60 ans et plus reste plus faible qu'en moyenne communale (24%) elle a augmenté de 79% depuis 2015 (elle était à 12%).



De façon moins marquante qu'aux Plaines mais tout de même notable, les Vernes concentrent les foyers monoparentaux : **32% des familles sont monoparentales**, la 10<sup>ème</sup> valeur la plus importante des QPV de l'agglomération.

Le QPV des Vernes se distingue aussi par sa situation économique extrêmement dégradée.

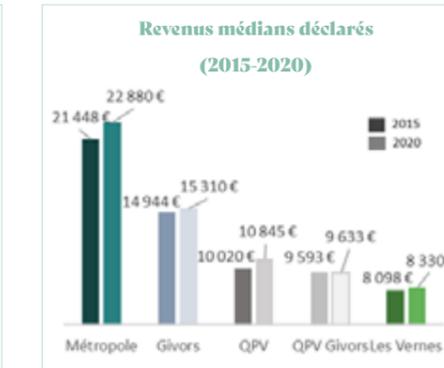
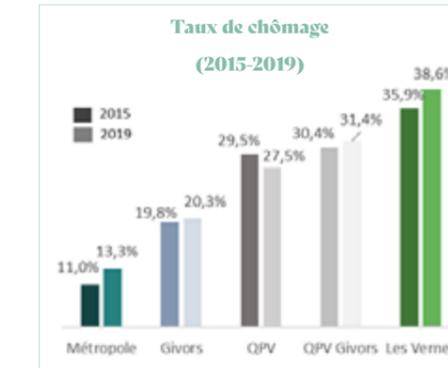
**À 34%, le taux d'emploi des Vernes est très faible, il s'agit du plus bas des QPV de l'agglomération.** Il se dégrade encore de 2 points depuis 2015.



Particularité encore plus marquante, **l'inégalité entre les taux d'emplois des hommes et des femmes est extrêmement marquée.** À 23% le taux d'emploi des femmes est également le plus faible des QPV de l'agglomération et il est inférieur de 26 points à celui des hommes (48%). **Cette inégalité de 26 points est la plus importante de tous les QPV de l'agglomération** (la moyenne est de 12 points d'écart) et est plus du double de l'inégalité constatée au niveau communal (écart de 12 pts).

Les taux d'emplois par classes d'âges sont en dessous des niveaux aux échelles de comparaison mais le décrochage se fait particulièrement sur les 25-54 ans.

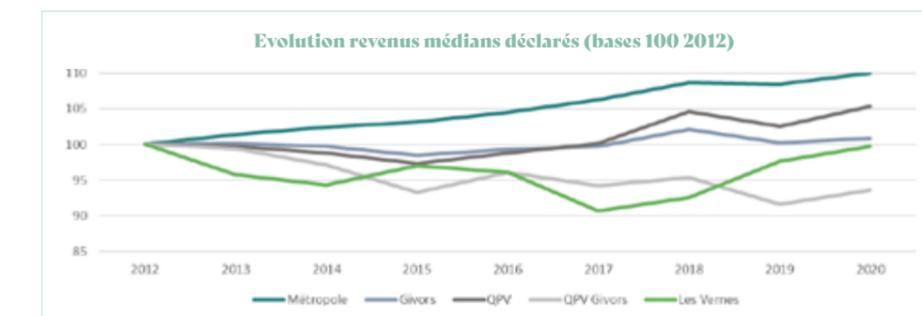
Le taux d'emplois des 15-24 ans, à 19%, est le 5<sup>ème</sup> plus bas des QPV de la Métropole mais, à 41%, celui des 25-54 ans est le 1<sup>er</sup> plus bas. Il est le 2<sup>ème</sup> plus bas pour les 55-64 ans (à 30%).



À 39%, le taux de chômage est en 2019 le plus élevé des 37 QPV de l'agglomération et presque 3 fois le taux de chômage de la Métropole.

**Le revenu médian déclaré est le plus faible des QPV de l'agglomération, à 8 330€ en 2020. Les Vernes sont le QPV le plus pauvre de l'agglomération depuis au moins 2012 (sauf en 2015 où il est passé 2<sup>ème</sup>).** Le revenu médian déclaré a augmenté de 10% depuis 2017 tandis qu'il a augmenté de 6% en moyenne des QPV de la Métropole. Ce rythme un peu plus rapide sur les dernières années ne permet pas de relever la position relativement dégradée du QPV des Vernes.

A 48%, le taux de pauvreté est le 2<sup>ème</sup> plus important des QPV de la Métropole de Lyon. **Depuis 2015, il baisse de 7%, plus rapidement qu'en moyenne des QPV de l'agglomération (-4%).**



<sup>15</sup> RPLS 2021

<sup>16</sup> RPLS 2018 localisé à l'adresse, niveau de loyer <4,96€/m<sup>2</sup> (équivalent PLAI)

En cohérence avec ce portrait d'un quartier marqué par la pauvreté et l'inactivité, la part des allocataires de la CAF percevant le RSA est importante, à 27% il s'agit de la 2<sup>ème</sup> plus importante des QPV de la Métropole. La part des allocataires percevant l'AAH est également élevée, à 15% il s'agit de la 3<sup>ème</sup> plus importante des QPV de l'agglomération.



Le taux de scolarisation des 15-24 ans est de 58% en 2019. S'il s'agit de la meilleure situation des QPV givordins et est proche de la moyenne communale ou des QPV de la Métropole. La caractéristique communale de faibles niveaux de qualification se retrouve toutefois aux Vernes de façon légèrement aggravée. La différence par rapport aux autres QPV de l'agglomération se fait surtout par la faible part de niveaux Bac+2 et plus : ils sont 9% aux Vernes contre 15% sur le reste des

QPV de l'agglomération. Depuis 2015, les niveaux de qualification semblent s'améliorer, surtout avec une baisse des personnes sans diplôme (-7 pts).



## 2. Les enjeux sur le quartier des Vernes

Le Diagnostic de la CLA aux Vernes a mis en avant quatre enjeux majeurs pour le développement du quartier. Avec l'un des plus faibles niveaux de formation de la métropole (seul 9% des jeunes du quartier ont un niveau égal ou supérieur au Bac + 2), l'**Education** apparaît comme l'un des principaux enjeux sur le quartier des Vernes. Pour cela, il conviendra d'intervenir à trois échelles complémentaires :

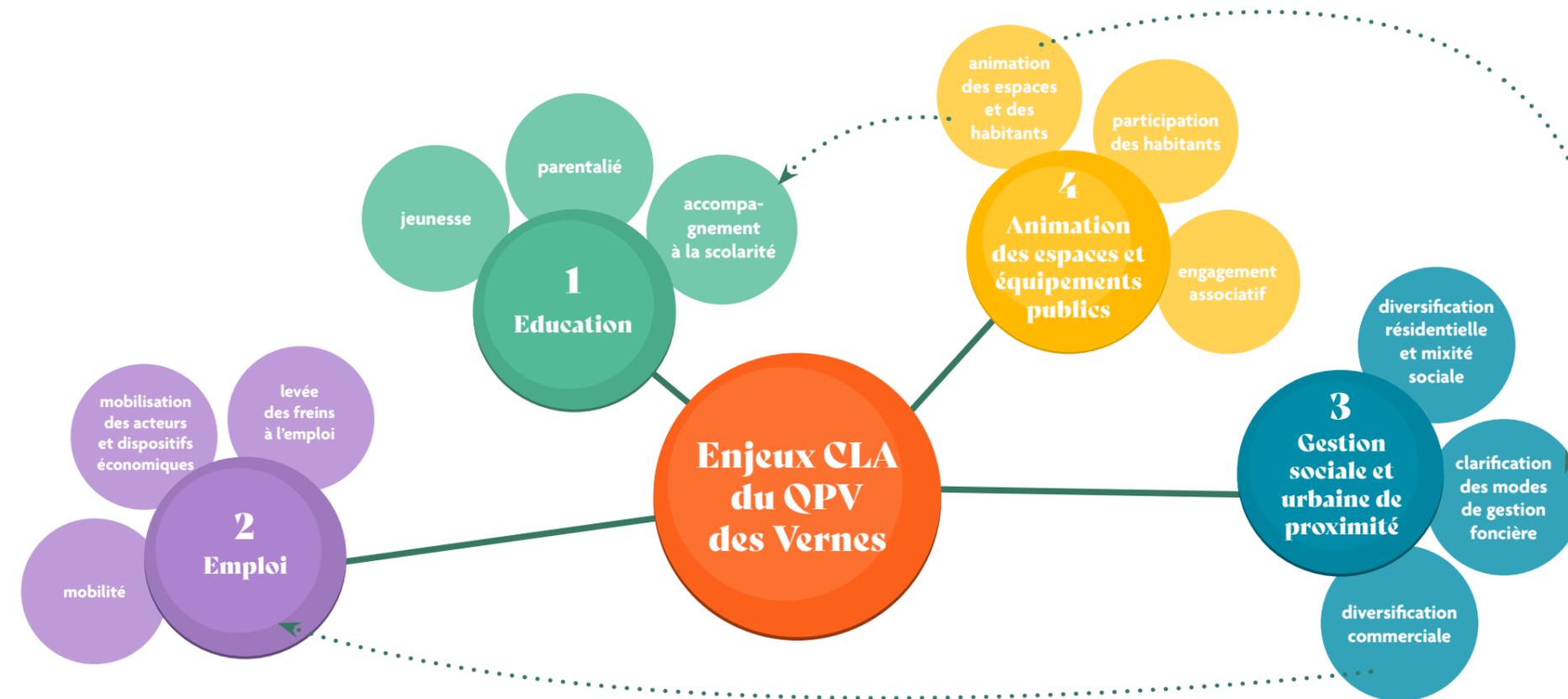
- Tout d'abord en matière d'accompagnement à la scolarité afin de proposer une offre quotidienne et qualitative à l'échelle du quartier ;
- Ensuite en matière de parentalité car derrière chaque enfant rencontrant des difficultés, se trouvent des parents parfois eux-mêmes en difficulté qu'il conviendra d'accompagner et de responsabiliser ;
- Enfin en matière de Jeunesse, qui constitue l'une des plus importantes préoccupations.

L'**Emploi** constitue également un enjeu majeur pour ce QPV qui rappelons-le, présente le taux de chômage le plus élevé des QPV de l'agglomération. Dans ce domaine, des expérimentations seront étudiées et, le cas échéant, déployées, sur la levée des freins à l'emploi avec France Travail, la Mission Locale ou TZCLD. Un travail spécifique sera entrepris sur la mobilité au regard de la situation géographique du quartier et qui sera intensifié par le décloisonnement physique engagé dans le cadre de la Rénovation Urbaine. Dans ce contexte, avec cette CLA, les partenaires s'attachent également à favoriser le décloisonnement des esprits et à ouvrir le champ des possibles, notamment pour les jeunes demandeurs d'emploi. Enfin, les acteurs et dispositifs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique seront mobilisés pour optimiser les perspectives de développement du QPV.

En matière de **GSUP / Cadre de Vie**, la priorité sera donnée au passage opérationnel du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) avec la diversification résidentielle et le développement de la mixité sociale, la rénovation des espaces publics et la mise en place d'un plan de gestion. La clarification des modes de gestion, sera traitée, notamment à l'aune de la remise à plat de enjeux de domanialité. De plus, la diversification commerciale sera poursuivie dans le cadre de l'opération du centre commercial des Vernes.

Enfin, concernant l'**Animation des Espaces et Equipements Publics**, il s'agira pour la Ville et ses partenaires de proposer régulièrement des événements sur la place Charles de Gaulle, une fois que cette dernière aura fait peau neuve dans le cadre du NPNRU. Pendant la phase travaux, d'autres sites dans le quartier seront investis. Il sera également proposé un accompagnement renforcé des habitants aux instances participatives existantes afin de susciter

un engagement associatif abouti. Pour terminer, il sera demandé aux acteurs culturels d'avoir une attention particulière pour ce QPV en proposant au titre de la Politique de la Ville, de poursuivre les actions sur la mémoire du quartier ou sur l'appropriation du nouveau cadre de vie.



### 3. Les objectifs opérationnels attendus

En matière d'Education, il conviendra de développer une offre performante en matière d'accompagnement à la scolarité par la **montée en compétence de l'offre périscolaire** (déclaration des temps périscolaires auprès des services de l'État et de la CAF) **en y intégrant de l'accompagnement à la scolarité** et en l'articulant avec l'extrascolaire. En complément, **des stages de remise à niveau seront proposés** lors des vacances scolaires au titre de la politique de la ville (via la Cité Educative). Dans le même temps, les **parents seront accompagnés** sur leur fonction parentale par des **actions de sensibilisation aux dangers des écrans et aux sujets liés à la parentalité plus largement**.

Aussi, en matière de Jeunesse, **l'action du service jeunesse dans le quartier sera déployée** afin d'ouvrir les champs des possibles (dans un premier temps à la maison des Projets) en **valorisant les parcours de réussite** comme avec l'action « l'Art de l'engagement » de la compagnie 2<sup>nd</sup> souffle. Les partenaires locaux s'attacheront à **construire une offre cohérente en matière de politique Jeunesse** sur ce territoire (Ville, État, CAF et centre Social) et d'expérimenter des formats d'animation jeunesse (par exemple en 2024 le passage du camion des possibles de Synergie Family).

Dans le champ de l'Emploi, il conviendra tout d'abord de lever les freins à l'emploi et notamment chez les femmes. Il conviendra pour cela de **proposer des modes de gardes adaptés** par l'augmentation du nombre de berceaux à la crèche des Vernes (passage de 20 à 30 berceaux) ou d'agir sur la mobilité. A ce



titre, les travaux engagés au titre du NPNRU seront pris en compte dans le cadre du plan des Mobilités et dans le Plan de Déplacements Urbains de la Métropole. En complément du programme « savoir rouler » qui sera renouvelé, un opérateur spécialisé sur les enjeux de mobilité sera implanté aux Vernes ou encore l'action de l'auto-école sociale sera reconduite au titre de la Politique de la Ville. En effet, **la mobilité constituant un réel frein à l'emploi, il conviendra de renforcer la desserte en transport en commun à l'échelle du QPV** (Hô Chi Minh et fréquence).

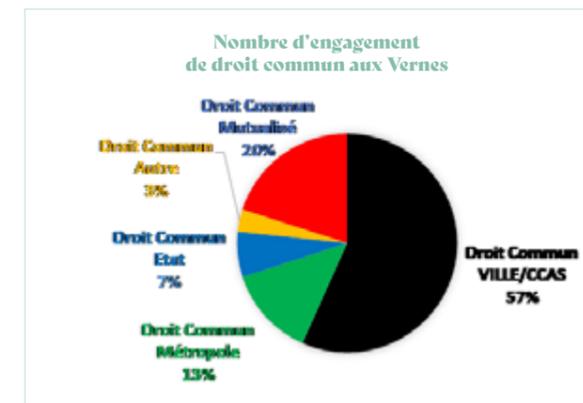
Enfin, en matière de mobilisation des acteurs et dispositifs d'emploi / insertion, la CLA s'attachera à **mettre en place des permanences régulières des acteurs** à la Maison des Projets et **un club d'entrepreneurs issus des QPV sera créé** d'ici la fin de la CLA afin d'intervenir en priorité sur le quartier des Vernes. Pour accompagner cette dynamique, la Ville s'efforcera à inscrire dans sa programmation sociale la mise en place d'une **coopérative jeunesse de services**.

Concernant le cadre de vie (GSUP), la CLA s'attachera à **construire dans le cadre du NPNRU, de nouveaux logements favorisant les parcours résidentiel** : pointe sud, pointe nord et secteur Jean Moulin haut. Elle **établira un plan de domanialités cohérent avec les fonctionnements des résidences**, favorisant l'amélioration du cadre de vie et la gestion des pieds d'immeubles et **proposera dans le cadre de Quartier Fertile une offre alimentaire de qualité à l'échelle du quartier ainsi qu'une offre d'animations sur les volets agriculture et culture et proximité**. Aussi, la CLA fixe l'objectif de proposer des **solutions sur l'offre alimentaire de proximité**, par exemple dans le centre commercial et de services des Vernes, dont la réhabilitation sera terminée en 2025.

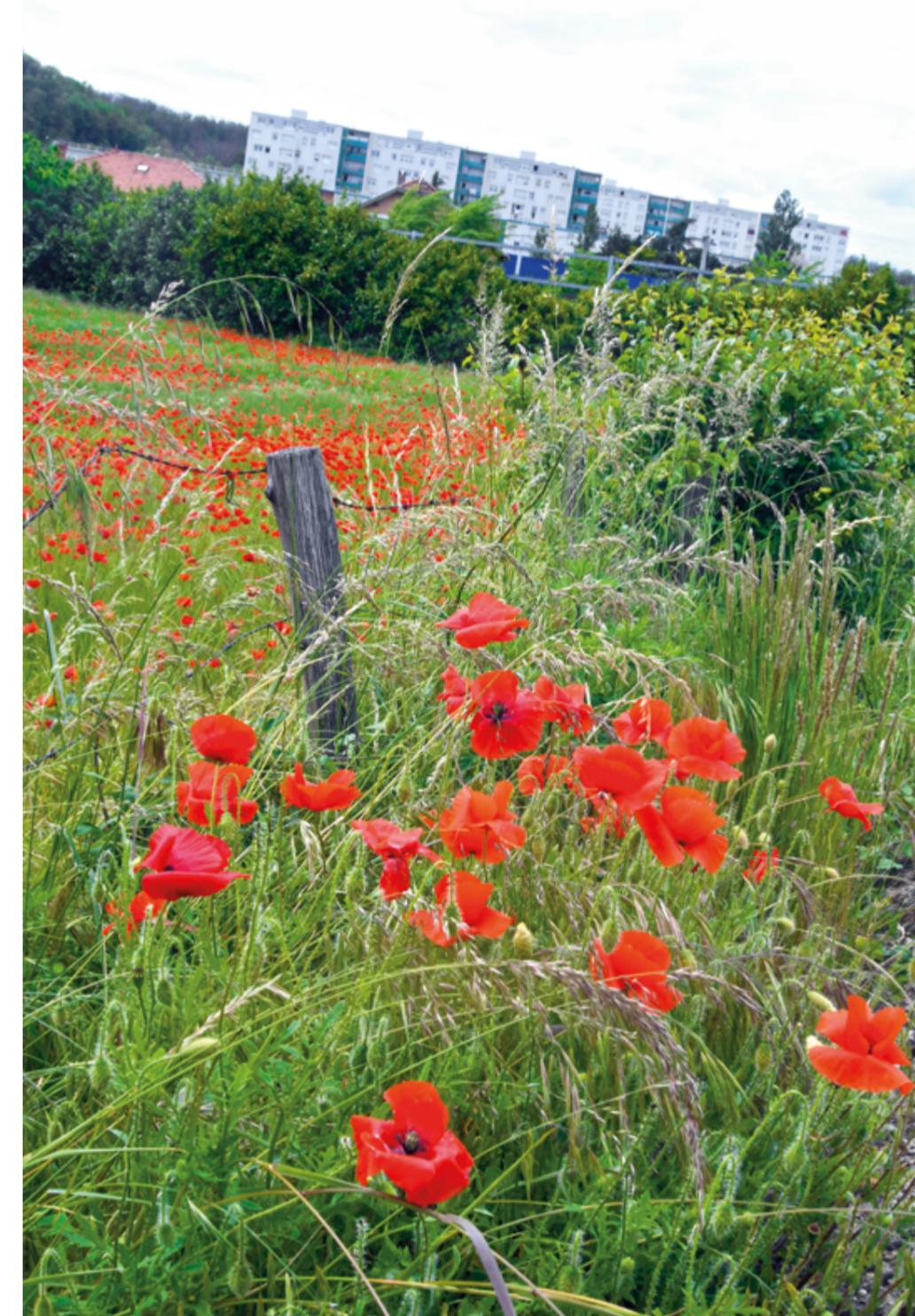
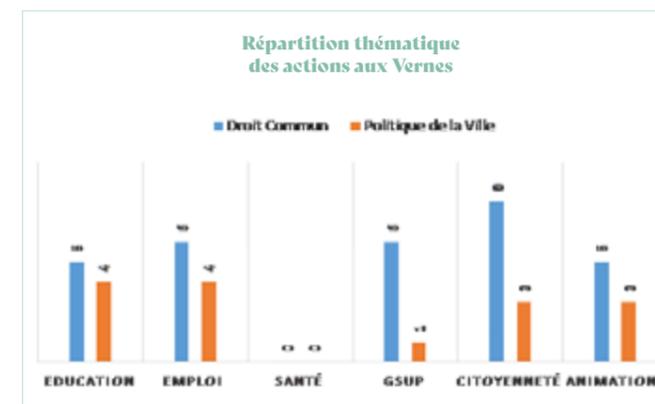
Enfin, en matière de citoyenneté et d'animation, la CLA propose d'**inciter les habitants à intégrer les instances participatives existantes** et les associations du quartier, **à développer des collectifs de locataires ou à créer de nouvelles associations**. La CLA soutiendra la mise en place d'un plan de **lutte contre les discriminations et favorisera l'émancipation des femmes** dans la vie publique. Elle s'accordera également à **mettre en place des opérations de prévention santé** en allant vers le public jeune, à **co-construire des projets culturels** autour de la maison des projets aux Vernes ou encore à **réhabiliter le City Stade du quartier** avec l'association « Sport dans la Ville » et de **rationaliser les aires de jeux et sportives** à l'échelle du quartier.

### 4. Le plan d'actions du QPV des Vernes

A l'échelle du QPV des Vernes, ce sont 45 engagements pris pour le quartier jusqu'en 2030 dont plus de 67% d'engagements de Droit Commun (30 sur 45). Sur les 30 engagements de Droit Commun, soulignons l'effort du Droit Commun mutualisé, de la Métropole et de l'État particulièrement visibles sur ce QPV dans l'effort de mobilisation.



Du côté de la répartition thématique de ce plan d'actions, on observe un relatif équilibre des sujets investis par la CLA bien que les enjeux de citoyenneté sont comptablement les plus importants.



QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
	<b>Réussite Educative</b>	Développer une offre performante en matière d'accompagnement à la scolarité	Maintien et développement de l'offre associative en matière d'accompagnement à la scolarité	Organisation de stages de soutien scolaire pour les enfants en difficultés scolaires (Amasco)
	<b>Parentalité</b>	Proposer des actions de sensibilisation aux dangers des écrans pour les enfants		Alternative écrans (Le sourire des Gones)
	<b>Jeunesse</b>	Déployer l'action du service jeunesse dans tout le QPV Ouvrir le champ des possibles à la jeunesse des Vernes	<b>Construire une offre cohérente en matière de Politique Jeunesse sur ce territoire (Ville, État, CAF et Centre Social)</b> Valorisation des parcours de réussite Augmentation de l'amplitude d'ouverture du local culturel des Vernes en y proposant des rencontres et des ateliers artistiques Déploiement de la Micro Folie en itinérance	Passages du camion des possibles de Synergie Family L'Art de l'engagement (Cie Second Souffle)
	<b>Les Vernes</b>	Mobiliser les acteurs et dispositifs d'emploi / insertion Lever les freins à l'emploi Favoriser la mobilité	Mise en place de permanences régulières de la Mission Locale et de la MMIE voire des acteurs emploi insertion à la Maison des Projets Proposer des modes de gardes adaptés par l'augmentation du nombre de berceaux à la crèche des Vernes (passage de 20 à 30 berceaux) Renouvellement de l'action Savoir Rouler Déploiement du Dispositif de Mobilité Inclusive Prendre en compte l'aménagement du quartier des Vernes dans la définition du plan des Mobilités et dans le Plan de Déplacements Urbains (Métropole et Sytral Mobilités) Etude sur le design actif Prendre en compte l'aménagement du quartier dans le cadre du schéma cyclable cible 2030 Communiquer plus fortement sur les linéaires des modes actifs desservant ou traversant le quartier Intégrer plus fortement les QPV dans le déploiement de la politique de stationnement sécurisé pour les vélos	Connect Avenir (Mission Locale) Auto école sociale Janus : Givors à vélo à partir de 2025 Mobilité Inclusive et Durable (Mission Locale)
	<b>Diversification résidentielle et mixité sociale</b>	Développer les programmes d'accession à la propriété	<b>Construction de nouveaux logements favorisant les parcours résidentiels pointe sud, pointe nord, secteur Jean Moulin haut</b> Définition et mise en oeuvre une stratégie d'attribution Poursuite du co pilotage du travail partenarial autour des parcours résidentiels dans les instances de réflexion de la CIL (Métropole, État) Développement de l'attribution de logements sociaux aux ménages les plus en difficulté, en dehors des QPV, et faire le lien avec les travaux de la CIL (État, Métropole)	Financement NPNRU

● Droit commun communal et CCAS

● Droit commun métropolitain

● Droit commun État

● Droit commun autre (CAF, Sytral, Bailleurs...)

● Droit commun mutualisé

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
<b>Les Vernes</b>	<b>Clarification des modes de gestion foncière</b>	Etablir un plan de domanialités cohérent avec les fonctionnements des résidences, favorisant l'amélioration du cadre de vie et la gestion des pieds d'immeubles	Définition d'un mode de gestion partagée, partenarial et cohérent	
	<b>Diversification commerciale</b>	Proposer une offre alimentaire à l'échelle du quartier	Recherche de solutions sur l'offre alimentaire de proximité	
	<b>Animation des espaces et équipements publics</b>	Mettre en place des opérations de prévention santé en allant vers le public jeune	Organisation des événements municipaux : Forum des associations, Concerts d'été, Soirée Trophée des Sports	Caravane des animations La Madeleine des Vernes Camion Passerelle
	<b>Animation des équipements de proximité</b>	Animer régulièrement la place Charles de Gaulle et les espaces publics	Co-construction de projets culturels avec la DPVRU autour de la Maison des Projets aux Vernes Décentraliser certaines actions et projets dans le lieu	
	<b>Citoyenneté</b>	Animer régulièrement les city stades des QPV Accompagner l'émancipation des habitants	Réfection du city stade avec Sport dans la Ville et réflexion sur la rationalisation des équipements de proximité Soutien de la construction ou la rénovation de terrain de sport (Plan terrain de sport «génération 2024 Déploiement dans le cadre de Métropole Vacances Sportives des Oasis du Sport 18h-00h en QPV Incitation à intégrer les instances participatives, intervention du service démocratie participative et financement de projets Développement des collectifs de locataires Création de nouvelles associations Association des habitants à l'organisation des concerts d'été	Animation du city stade avec Sport dans la Ville Soif de République FPH Plan de lutte contre les discriminations

● Droit commun communal et CCAS

● Droit commun métropolitain

● Droit commun État

● Droit commun autre (CAF, Sytral, Bailleurs...)

● Droit commun mutualisé

## 5. Les points de vigilance

Sur les 45 engagements pris pour le QPV des Vernes, le suivi des 30 relatifs au Droit Commun doit se réaliser conformément à la grille des compétences de Droit Commun placée en annexe de cette présente convention. Il conviendra également d'être vigilants à l'articulation entre la CLA et les dispositifs contractuels déployés sur le quartier (NPNRU, Quartier Fertile, GSUP, Cité Educative, PRE, TZCLD...). De plus, les changements urbains qui vont être portés dans le cadre du NPNRU impliqueront une phase travaux importante

et nécessiteront une appropriation du projet par un maximum d'habitants. Il s'agira ici de contrer les rumeurs et de diffuser un maximum les supports d'information du projet dans le cadre de la Maison des Projets ouverte depuis le début d'année 2024. Enfin, une vigilance restera de mise sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires et notamment dans un contexte de fragilité de certaines associations dont le rôle est majeur dans la vie du quartier.

# VI. Comment s'organiser et évaluer les impacts de la CLA

## 1. La mise en œuvre, la coopération et l'articulation avec la Métropole de Lyon

Le Contrat de Ville Métropolitain (CVM) – Engagements Quartiers 2030 constitue le cadre de référence de la Politique de la Ville. Il convient de rappeler que la Politique de la Ville est une compétence partagée par la Métropole et les communes mais que l'État contractualise avec la Métropole de Lyon en sa qualité de chef de file de la contractualisation.

Aussi, le Contrat de Ville Métropolitain se décline à l'échelle communale via des Conventions Locales d'Application (CLA). Toutes les communes de la Métropole inscrites dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville doivent se doter de cet outil stratégique. Ces conventions reprennent, en fonction des sujets identifiés localement, les spécificités locales, les enjeux et les objectifs définis à l'échelle métropolitaine et déclinent de manière plus opérationnelle les engagements des partenaires sur leurs territoires. Les CLA font également l'objet d'une signature par les principaux signataires du Contrat de Ville Métropolitain présents sur les communes. Elles n'ont pas vocation à être des « déclinaisons » stricto sensu, mais nourrissent concrètement le Contrat Métropolitain. Des sujets ou des thématiques identifiés localement, ont pu avec le dialogue partenarial et intercommunal, s'intégrer dans le document cadre.

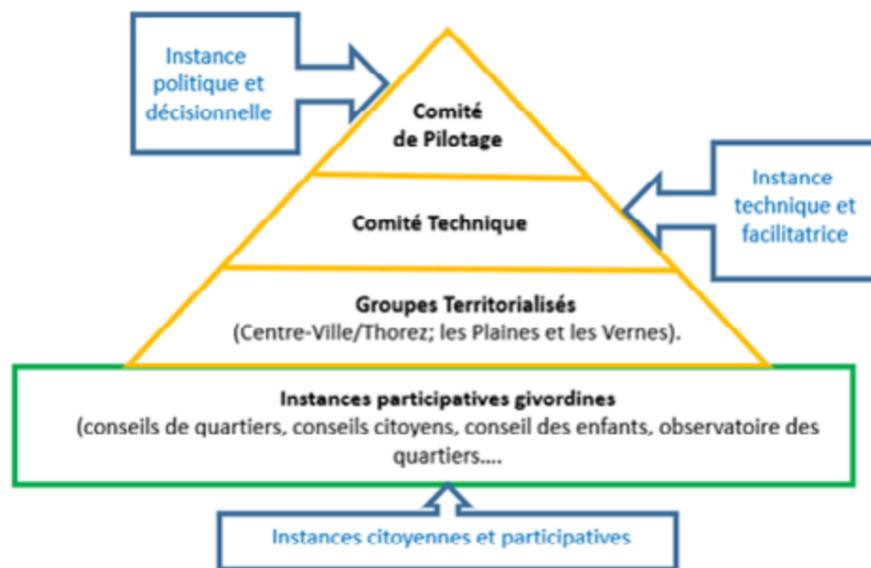
Dans la mise en œuvre, si la gouvernance de la Convention Locale d'Application est portée par l'équipe projet Politique de la Ville (DPVRU), commandatée par l'État, la Métropole et la Ville, l'articulation entre le Contrat de Ville Métropolitain et la CLA s'inscrit dans une recherche de cohérence et d'efficacité des politiques publiques. Les équipes-projets des communes sont bien intégrées dans les instances de travail métropolitaines du contrat de ville. Le Maire ou son représentant est membre du comité de pilotage du

Contrat de Ville métropolitain. Le service Politique de la Ville de la Métropole, la déléguée de la Préfète du territoire sont membres du comité technique. La Préfète et le Vice-Président de la Métropole de Lyon en charge de la Politique de la Ville ou son représentant sont membres du comité de pilotage de la CLA. Cette réciprocité de gouvernance renforce ainsi les coopérations entre les institutions et l'articulation entre le Contrat de ville métropolitain et la convention locale d'application.



## 2. La gouvernance et l'animation opérationnelle

La mise en place d'une gouvernance est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées. La gouvernance proposée pour cette nouvelle CLA s'inscrit dans une recherche de complémentarité. Elle propose un schéma classique de fonctionnement où les habitants sont à la fois entendus dans les instances participatives mais aussi en comité de pilotage. Ainsi, les partenaires vont se doter d'un ensemble de règles à respecter afin d'assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre.



Tout d'abord, le **comité de pilotage** qui se réunit chaque année, est placé sous la co-animation de la Sous-Préfète du Rhône, en charge de la Politique de la Ville, et du Maire de Givors. Il associe les services de l'État, la Métropole, la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales, les partenaires de l'emploi ainsi que les bailleurs sociaux. Cette instance décisionnelle a pour missions de :

- Définir les grandes orientations stratégiques,
- S'assurer que les objectifs soient atteints,

- Procéder à son évaluation et à d'éventuels réajustements,
- Valider les actions qui pourront en découler et s'assurer de leur effective mise en œuvre.

Le **Comité Technique** occupe un rôle central dans la gouvernance de la CLA. Instance de liaison, elle facilite les liaisons entre le Comité de Pilotage et les Groupes Territorialisés. Il se compose exclusivement de techniciens représentant les institutions membres du comité de pilotage et apporte une expertise technique au regard des compétences mobilisées. Ses missions sont les suivantes :

- Mettre en œuvre les orientations du Comité de pilotage,
- Analyser l'avancée des actions,
- Identifier les difficultés et points de blocage,
- Remonter les informations à traiter des groupes territorialisés,
- Assurer une fonction de veille et d'alerte dans la préparation des comités de pilotage.



En parallèle de la gouvernance de la CLA, le NPNRU des Vernes dispose de ses propres instances de gouvernance (GTPU, Comité de Pilotage, Revue de projet). Les enjeux sociaux et urbains sont pris en compte de façon cohérente au sein des instances de la CLA et du renouvellement urbain. La DPVRU est garante de cette articulation et assure le croisement de ces enjeux, lorsque nécessaire par la participation des membres pertinents. Cette méthode s'étendra aux projets urbains ou d'habitat qu'il s'agisse de l'OPAH-RU portée par la mission territoriale sur le QPV Centre, de projet de droit commun (par exemple sur les Plaines) ou de nouvelles opportunités à saisir.

Enfin, les **Groupes Territorialisés** sont des instances techniques et multithématiques dévolues spécifiquement à un QPV. Ces groupes assurent les missions ci-dessous :

- Fédérer les acteurs qui interviennent à l'échelle d'un quartier,
- Articuler les plans d'actions de droit commun et Politique de la Ville,
- Alimenter le comité technique et assurer les interactions avec les instances participatives,
- Suivre l'avancée des actions et assurer leur évaluation.

Pour mener à bien cette gouvernance, le Directeur du Pôle Actions et Cohésion Territoriales de la Ville (Culture, Sport, Vie Associative, Politique de la Ville et Rénovation Urbaine) ainsi que la Déléguée de la Préfète et la Direction de la Politique de la Ville et de la Rénovation Urbaine (DPVRU) seront les chevilles ouvrières de cette organisation. Cette équipe permettra ainsi des interventions concertées et coordonnées, équitablement réparties selon leurs domaines de compétences. Enfin, la participation du Directeur de Pôle dans l'accompagnement de la stratégie permettra de positionner la CLA comme un outil de consolidation de la cohésion sociale sur le territoire, de par sa connaissance de l'ensemble des dispositifs contractuels amorcés dans le cadre de la Politique de la Ville et du droit commun.



### 3. Les ressources mobilisées et les engagements institutionnels

Au-delà des engagements opérationnels formulés par les principales institutions compétentes en matière de Politique de la Ville (État, Métropole et Ville) et détaillés dans les plans d'actions, il est apparu pertinent de formaliser dans cette nouvelle CLA, les engagements des autres partenaires et ou signataires de cette présente convention.

#### Pour la CAF

La CAF du Rhône est engagée à Givors dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2020-2024 qui nous lie et dont il est prévu de procéder à son évaluation en vue de son renouvellement.

**Dans ce cadre, elle a posé des objectifs sur les champs de la Petite-enfance, enfance et jeunesse qui sont en cours de réalisation actuellement, à savoir :**

- Expérimentation d'une crèche à Vocation d'insertion professionnelle (AVIP) avec 10 places réservées sur l'EAJE Graines d'éveil ;
- Ouverture d'une micro crèche Calligram de 11 places avec une majoration du bonus territoire de 3650€ par place nouvelle (au lieu de 2650€) ;
- Accompagnement financier au projet d'extension des Fripons (les Vernes) et au projet de création d'un EAJE de 48 berceaux en centre-ville ;
- L'ensemble des crèches en QPV bénéficient d'un montant forfaitaire de bonus par place de 1700€ (au lieu de 750€ hors QPV) ;
- Renouvellement de l'agrément du RPE qui mène des accueils sur le quartier des Vernes
- Réactivation du Lieu d'Accueil Enfants parents (LAEP) porté par les centres sociaux ;
- Accompagnement à la remise à jour du Projet éducatif de territoire de la commune et maintien de l'offre périscolaire et extrascolaire ;
- Accompagnement de la MJC au montage d'un projet de ludothèque ;
- Participation aux instances de pilotage du PRE et de la cité éducative Givors/Grigny ;
- Soutien aux projets CLAS primaire et collège et aux actions de soutien à la parentalité via le REAAP ;

- Accompagnement à la structuration de projets jeunesse de territoire via la préfiguration de prestations de service jeunesse avec la MJC d'une part et le service jeunesse de la ville d'autre part ;
- Accompagnement des jeunes via des projets VVV et le soutien au financement des BAFA ;
- Financement du PAEJ porté par France addiction ;
- Cofinancement des postes de coopérateurs CTG (3,3 ETP).

La CAF soutient par ailleurs les centres sociaux de Givors tant financièrement (63% du budget en 2022, hors valorisation des locaux mis à disposition gracieusement par la ville) que dans l'accompagnement à la restructuration en cours.

**Sur le champ de l'accès aux droits, la CAF est impliquée à Givors sur deux volets :**

- Réalisation de permanences au 6 rue Jacques Prévert : dans ce cadre, la CAF déploie un gestionnaire conseil pour accompagner les usagers et ainsi favoriser l'accès aux droits sur tout le champ des prestations légales ;
- Participation à l'expérimentation France Travail réalisée sur le territoire de Givors-Grigny. La CAF est membre des instances de gouvernance et contribue également aux différents rendez-vous d'information et d'orientation des bénéficiaires RSA. L'objectif est de favoriser l'insertion de ces usagers en s'investissant dans une démarche partenariale spécifique.

Enfin, la CAF continue à être présente sur les instances Politique de la Ville à Givors et contribue dans ce cadre à la mobilisation du droit commun CAF.

#### Pour le Tribunal Judiciaire de Lyon

Le partenariat entre le parquet et la commune de Givors s'inscrit prioritairement dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). En outre du protocole relatif à la procédure de rappel à l'ordre par le Maire, la commune est partenaire de l'État dans le déploiement de la « Stratégie

du 24 juillet » et bénéficie d'une attention particulière de la part du parquet. En outre, la Ville dispose d'une Maison de Justice et du Droit, implantée en QPV du centre-ville, au sein de laquelle différentes permanences sont tenues (avocats, notaires, commissaires de justice, déléguées du défenseur des droits, association d'aide aux victimes...), permettant ainsi aux citoyens un accès au droit facilité, quel que soit leur secteur de résidence. Le Procureur de la République assure de l'importance accordée par le parquet aux dispositifs en matière d'accès au droit comme la Convention Locale d'Application du Contrat de Ville.

#### Pour les acteurs de l'Emploi

Dans le cadre de sa mission, France Travail Givors travaillera en coopération avec les acteurs du territoire dont la mission locale et CAP EMPLOI afin de favoriser l'accès aux droits et aux services publics de l'emploi des habitants des QPV. Des services, des actions, des événements seront réalisés « hors les murs » pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des personnes à la recherche d'un emploi en coopération avec le réseau des acteurs pour l'emploi.

- Délocaliser ponctuellement, dans les équipements de proximité, l'animation d'ateliers pour favoriser l'insertion professionnelle.
- Proposer au sein de la Maison des Projets des actions collectives liées à l'emploi et l'orientation.
- Délocaliser des événements liés à l'emploi et la rencontre directe avec des entreprises.

**Aussi, dans le cadre de la nouvelle Convention Locale d'Application du Contrat de Ville, la Mission Locale s'engage à développer les actions suivantes :**

- Animer une antenne de proximité dans la Maison des Projets aux Vernes deux jours par semaine pour accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes dans l'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie. La Mission Locale dispose d'un matériel numérique nomade qui sera mis à disposition des jeunes : PC portables, tablettes, accès à différentes plateformes numériques pour travailler l'orientation, s'inscrire sur les actions ou en formation, candidater en ligne, simulateur de conduite, casques à réalité virtuelle... ;

- Proposer au sein de la Maison des Projets des actions collectives liées à l'orientation et l'emploi en collaboration avec France Travail et Cap Emploi : connaissance des métiers, adaptation à l'entreprise, préparation à l'emploi ;
- Mener une action de repérage des jeunes pouvant bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel avec l'intervention « hors les murs » d'une conseillère mobile en lien avec les différents partenaires et notamment les éducateurs de prévention dans les différents quartiers pour aller à la rencontre des jeunes, établir une relation de confiance et les mobiliser sur l'offre de service de la mission locale ;
- Délocaliser ponctuellement dans les équipements de proximité l'animation d'ateliers sur diverses thématiques pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle et notamment pour lever les freins périphériques à l'emploi : logement, santé, mobilité, citoyenneté et l'éco-citoyenneté, égalité femmes / hommes et prévention des violences sexistes et sexuelles, prévention routière ;
- Proposer des parcours d'apprentissage linguistique et compétences clés avec le CEFI et Ecrit 69.

Ces actions viendront en complémentarité des actions spécifiques développées dans le cadre de la programmation du contrat de ville : coaching emploi, mobilité inclusive et durable et prépa alternance sur l'ensemble des quartiers et Connect'avenir sur le quartier des Vernes.

#### Pour les bailleurs sociaux

LMH s'engage à poursuivre et à maintenir une présence forte sur le terrain. Les équipes de proximité (agents de résidence, chargés d'exploitation maintenance, chargés de clientèle, responsables d'équipe sectorisée, conseillères sociales et cheffe de projet développement social) sont disponibles au quotidien pour accompagner les locataires dans leur logement, dans leurs parcours résidentiels avec des solutions individualisées pour faciliter l'accès au logement, le maintien à domicile et leur mobilité.

Par des crédits spécifiques, LMH s'engage aussi à soutenir les initiatives citoyennes et associations locales. Le bailleur social financera des projets qui favorisent le lien social et la participation des habitants. Enfin, il expérimente

de nouvelles solutions pour lutter contre la précarité énergétique, l'inclusion numérique et la fracture sociale et participe avec les acteurs locaux pour co-construire des réponses aux enjeux du territoire.

**Alliade Habitat** s'engage à favoriser l'action de proximité et l'aller-vers dans les quartiers afin de recenser les besoins du territoire et d'intégrer ses locataires aux projets mis en place. Alliade Habitat travaille de concert avec les acteurs publics dans les démarches de concertation des projets d'aménagement afin d'impliquer activement les habitants dans le projet de renouvellement urbain (NPNRU) et d'agriculture urbaine des Vernes (Quartier Fertile).

Dans le souci d'améliorer le cadre de vie des habitants, le bailleur social souhaite prendre part à une réflexion sur les espaces extérieurs de ses résidences – dont la domanialité est celle de la ville – dans le but de rendre plus agréable et d'animer les pieds d'immeubles. Par ailleurs, Alliade Habitat renforcera la sensibilisation auprès des habitants des QPV afin de réduire la production des déchets et le dépôt d'encombrants sur la voie publique, et participera à la réflexion partenariale pour une meilleure gestion des différents rejets sur les quartiers.

En matière de lutte contre les nuisibles, Alliade Habitat participera à des stratégies partenariales accordant une attention particulière à l'accompagnement social des publics les plus précaires confrontés à ce problème, le reste de leurs actions étant dans le champ du droit commun. Enfin, l'engagement d'Alliade



Habitat en faveur du développement économique contribuera à poursuivre l'insertion professionnelle à travers le développement des chantiers jeunes et autres dispositifs d'insertion, ainsi qu'à soutenir l'incubation de projets d'économie sociale et solidaire (tel que le projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée).

**Alpes Isère Habitat** s'engage à poursuivre ses missions de proximité grâce à ses équipes qui œuvrent quotidiennement sur le terrain (assistant de résidence, conseillers proximité et clientèle, CESF, Chef de Projet Cohésion Sociale et Urbaine) afin d'accompagner les ménages dans leur logement. Le bailleur social est également attentif au bien vivre des locataires dans leur logement et à leur parcours résidentiel. Il s'attache à répondre à toutes sollicitations de maintien à domicile pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. A la suite d'une réhabilitation récente de leur patrimoine, il poursuivra les actions améliorant le cadre de vie comme la réfection des terrasses et la gestion des encombrants.

Les crédits spécifiques permettront la mise en place d'actions complémentaires construites en fonction des besoins du territoire et de ses habitants. Le bailleur social s'engage à soutenir les initiatives citoyennes et les associations locales qui œuvrent sur leurs résidences. Alpes Isère Habitat continuera également à développer des actions favorisant le lien social, l'amélioration du cadre de vie tout en renforçant le pouvoir d'agir des habitants. Il souhaite construire de manière partenariale des projets visant à lutter contre la précarité économique et sociale en incluant des enjeux environnementaux.

Enfin, **3F Immobilière Rhône Alpes** s'engage à accentuer la participation citoyenne et les innovations sociales avec ses locataires, en collaboration avec les partenaires locaux tels que les associations, les centres sociaux et la médiathèque. Le bailleur social maintiendra son soutien aux projets novateurs visant à améliorer la vie quotidienne des habitants. La création d'un tiers lieu tel qu'une recyclerie / ressourcerie, afin de résoudre la problématique des encombrants, apparait prioritaire dans les années à venir.

3F Immobilière Rhône Alpes continuera également à encourager et financer les initiatives culturelles et artistiques pour favoriser l'épanouissement individuel et collectif. Les associations locales, avec lesquelles le bailleur collabore, disposent des outils nécessaires pour améliorer le lien social au sein des quartiers, que ce soit à travers des événements festifs ou des ateliers participatifs.

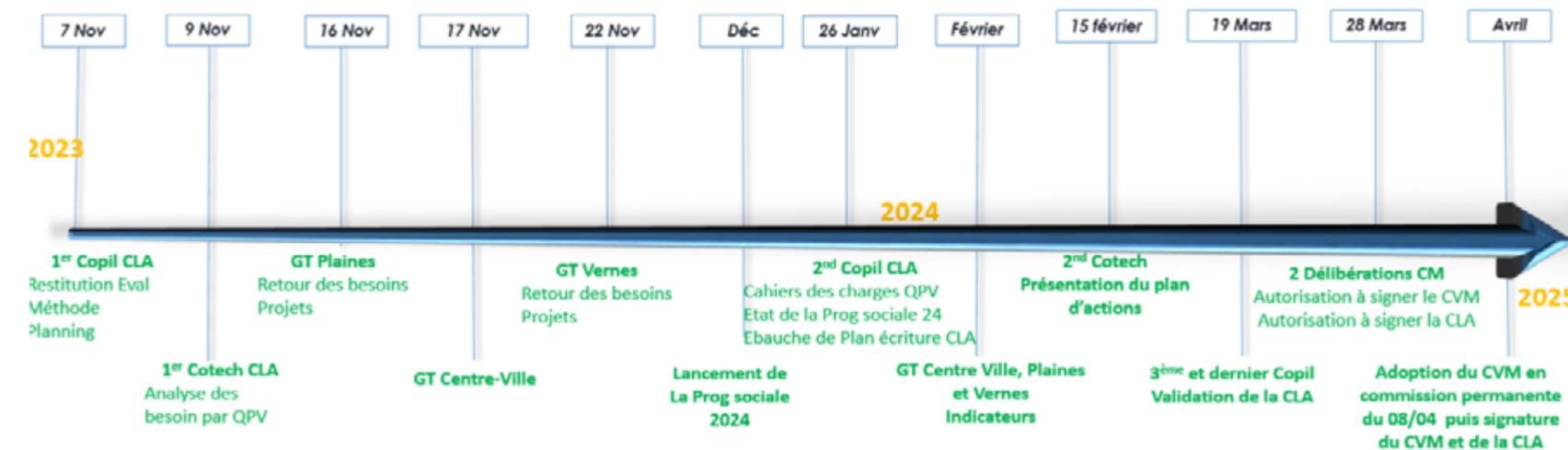
## 4. Les délais de mise en œuvre et la clause de revoyure

Cette nouvelle CLA traite dans un même cadre, de multiples enjeux de développement social, économique et urbain. Elle a été élaborée en y associant la mission territoriale de Givors qui porte le projet de territoire et qui en a étayé son contenu. Il convient de rappeler que l'écriture de la précédente convention ne s'était pas réalisée dans une démarche participative. Son évaluation a pointé l'absence d'adhésion par les partenaires locaux. Fort de ce constat, l'écriture de cette présente CLA s'est échelonnée sur six mois avec la volonté de la ville d'y associer l'ensemble des acteurs locaux et en premier lieu les habitants. Ce principe de co-élaboration avec les habitants, constitue une volonté forte de développer la démocratie participative.

Aussi, toute l'élaboration de la convention s'est déroulée dans une véritable dynamique participative où chaque acteur a pu s'exprimer sur son approche du sujet traité. Des documents préparatoires ont été réalisés pour chaque

séance de travail, de la méthode au rétro planning en passant par les plans d'actions ou la rédaction de la convention. Durant ces phases d'écriture, des temps d'échanges se sont régulièrement mis en place avec les équipes de la Métropole de Lyon afin de croiser nos regards et mieux articuler nos gouvernances respectives. Malgré des délais de rédaction contraints, l'objectif a été atteint en six mois. De plus, outre la réalisation de bilans annuels, cette présente CLA prévoit dans trois ans, une clause de revoyure afin de réexaminer les effets des actions engagées sur le territoire. Cette clause de revoyure permettra de prendre en compte les éventuelles opportunités nouvelles pour la transformation des quartiers (par exemple un éventuel programme ANRU3).

### Rétroplanning de rédaction de la CLA



## 5. La Matrice d'évaluation

Dans le cadre de l'élaboration de cette CLA, l'ensemble des partenaires, se sont accordés à faire une place essentielle à l'évaluation et au suivi des actions. C'est pourquoi, la seconde série de Groupes Territoriaux organisés en février 2024 a été consacrée à l'évaluation des actions en invitant les opérateurs de la CLA à distinguer collectivement les indicateurs de suivi des indicateurs d'impact. Si les premiers sont globalement tous assimilés, un travail participatif a été initié à ce sujet et semble porter ses fruits.

De manière macro, l'évaluation attendue doit porter tout autant sur la pertinence et l'efficacité des actions conduites au regard de la situation des habitants des quartiers. Ainsi, une connaissance partagée de la situation des différents quartiers et des problématiques de leurs habitants, au moment de la signature du contrat, est indispensable pour mesurer comment la situation va évoluer. De plus, il convient de rappeler que cette CLA intégrera une clause de revoyure en 2026. En amont, une évaluation intermédiaire se déroulera et reprendra la même méthode que pour la précédente CLA (questions évaluatives).

### Pour résumer, la matrice d'évaluation se déclinera en trois niveaux complémentaires :

► **Au niveau du programme annuel d'actions.** Il sera recherché ici le résultat et l'efficacité. Cela implique à la fois les actions financées au titre de la Politique de la Ville mais aussi sur les engagements de Droit Commun. Cette évaluation se fera à partir de la fiche évaluative placée en annexe du Contrat de Ville et intégrera 5 indicateurs :

- Nombre d'actions de Droit Commun et Politique de la Ville ;
- Répartition thématiques et par opérateurs des actions ;
- Nombre et évolution des financements Politique de la Ville ;
- Nombre et type de publics touchés ;
- Analyse de l'atteinte des objectifs.

► **Au niveau de l'évolution des pratiques de la CLA.** Dans cette partie, il sera question d'évaluer la transversalité cultivée ainsi que la conduite de la CLA. 5 indicateurs ont été identifiés :

- Nombre d'instances CLA par an ;
- Nombre d'habitants et de partenaires par instance ;

- Nombre de coopérations entre partenaires ;
- Nombre d'ETP dans le pilotage de la CLA ;
- Nombre d'articulations avec les dispositifs du territoire et la CLA.

► **Au niveau global de la convention** afin d'y évaluer :

- Les changements structurels induits ;
- L'impact de la CLA sur la situation sociale des QPV ;
- Quelle mobilisation et impact de la CLA.

Le rôle de la gouvernance technique de la CLA (Directeur du PACT, Déléguée de la Préfète et DPVRU) sera central dans l'implication de l'ensemble des partenaires identifiés dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions. Les différents pilotes de projets et d'actions rendront compte des situations rencontrées afin d'asseoir une appréciation continue, en impliquant les équipes territoriales et les opérateurs retenus dans le cadre des commandes publiques et des appels à projets. L'évaluation à mi-parcours réorientera si nécessaire le projet global après 3 années de mise en œuvre. L'évaluation finale appréciera l'atteinte des objectifs à l'achèvement du projet global en 2030. Aussi, afin de préparer dès maintenant l'évaluation intermédiaire de 2027, 5 indicateurs ont été identifiés en amont par thématique pour mieux mesurer les impacts des actions menées. Ces indicateurs sont les suivants :

### Education

- Nombre d'enfants par QPV suivis au titre de l'accompagnement à la scolarité municipal et associatif
- Nombre d'enfants suivis au titre du PRE et évolution des parcours
- Nombre de parents par QPV étant impliqués dans des événements de parentalité
- Taux de réussite au Brevet par élève par QPV
- Taux de réussite au BAC par élève par QPV
- Proportion de jeunes de 16/20 ans à avoir le bac, et son évolution (en 4 ans, ça a du sens).

### Emploi / Insertion et Développement Economique

- Nombre et profil des demandeurs d'emploi en QPV (dont la part des 16/25 ans)
- Niveau de formation par QPV
- Nombre d'actions mises en place pour l'orientation des Jeunes en QPV
- Nombre de locaux commerciaux loués à des entrepreneurs
- Nombre de projets et dispositifs emplois déclinés dans les QPV de Givors.

### GSUP / Cadre de Vie

- Nombre de dysfonctionnements et de dégradations observés sur les espaces publics par QPV
- Nombre d'accompagnements à l'auto-réhabilitation par QPV
- Nombre d'actions de prévention mises en place au titre de la TFPB
- Nombre d'actions mises en place afin d'accompagner les changements climatiques
- Nombre d'actions mises en place sur la tranquillité résidentielle.

### Santé

- Nombre d'actions de prévention santé mises en place par QPV
- Nombre de situations étudiées en CLSM
- Nombre de médecins généralistes en activité sur la commune et par QPV
- Nombre de signalements seniors isolés en QPV
- Nombre de logement en QPV ayant bénéficié de travaux d'adaptation au vieillissement

### Citoyenneté / Valeurs de la République

- Nombre et niveau des participants aux ASL
- Nombre de personnes accompagnées en ateliers numériques par QPV
- Nombre et diversité d'actions en matière d'ouverture culturelle par QPV
- Nombre d'associations créées par QPV
- Nombre et nature des initiatives participatives accompagnées en QPV
- Nombre d'actions genrées mises en place sur l'espace public par QPV

### Animation des espaces et équipements publics

- Nombre, diversité et localisation des actions favorisant le lien social sur les espaces publics
- Niveau d'implication des habitants dans les événements en QPV
- Nombre d'actions hors les murs mises en place par QPV
- Nombre d'aires de jeux et de city stade remplacés ou rénovés par QPV / nombre de dégradations
- Nombre d'animations sportives mises en place sur l'espace public.

## Résumé

- Cette nouvelle CLA de Givors repose sur la mobilisation du Droit Commun et sur des financements spécifiques de la Politique de la Ville (CGET).
- Elle propose une approche territorialisée sur chacun des 3 QPV
- Elle se décline en 6 thématiques d'intervention.
- Elle comptabilise 280 actions (dont 205 engagements de Droit Commun).
- Cette convention a réuni une cinquantaine de partenaires et une dizaine de signataires institutionnels et bailleurs sociaux confondus.
- Cette nouvelle CLA est établie jusqu'en 2030 et s'inscrit dans une logique de résultats.

# VII. Signataires

Fait à Givors, le 28 mai 2024

**Salwa Philibert,**  
Sous-Préfète chargée de la Politique de la Ville

**Mohamed Boudjellaba,**  
Maire de Givors

**Nathalie Carette,**  
Directrice d'agence France Travail Givors

**Jean-Jacques Bartoli,**  
Directeur Cohésion Sociale, Alliade Habitat

**Renaud Payre,**  
Vice-président de la Métropole de Lyon en charge de la Politique de la ville

**Véronique Henri-Bougreau,**  
Directrice Générale de la CAF du Rhône

**Vincent Cristia,**  
Directeur Général Lyon Métropole Habitat

**Julien Garchette,**  
Responsable d'Agence 3F Immobilière Rhône-Alpes

**Philippe Carrière,**  
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Rhône

**Philippe Guétat,**  
Directeur Départemental de l'ARS, Agence Régionale de Santé du Rhône

**Stéphanie Hanquez**  
Directrice Générale Alpes-Isère-Habitat

**Chiraz Ben Chaldi,**  
Directrice territoriale Adoma Groupe CDC Habitat

**Marc Drouet,**  
Directeur Régional de la DRAC,  
Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes



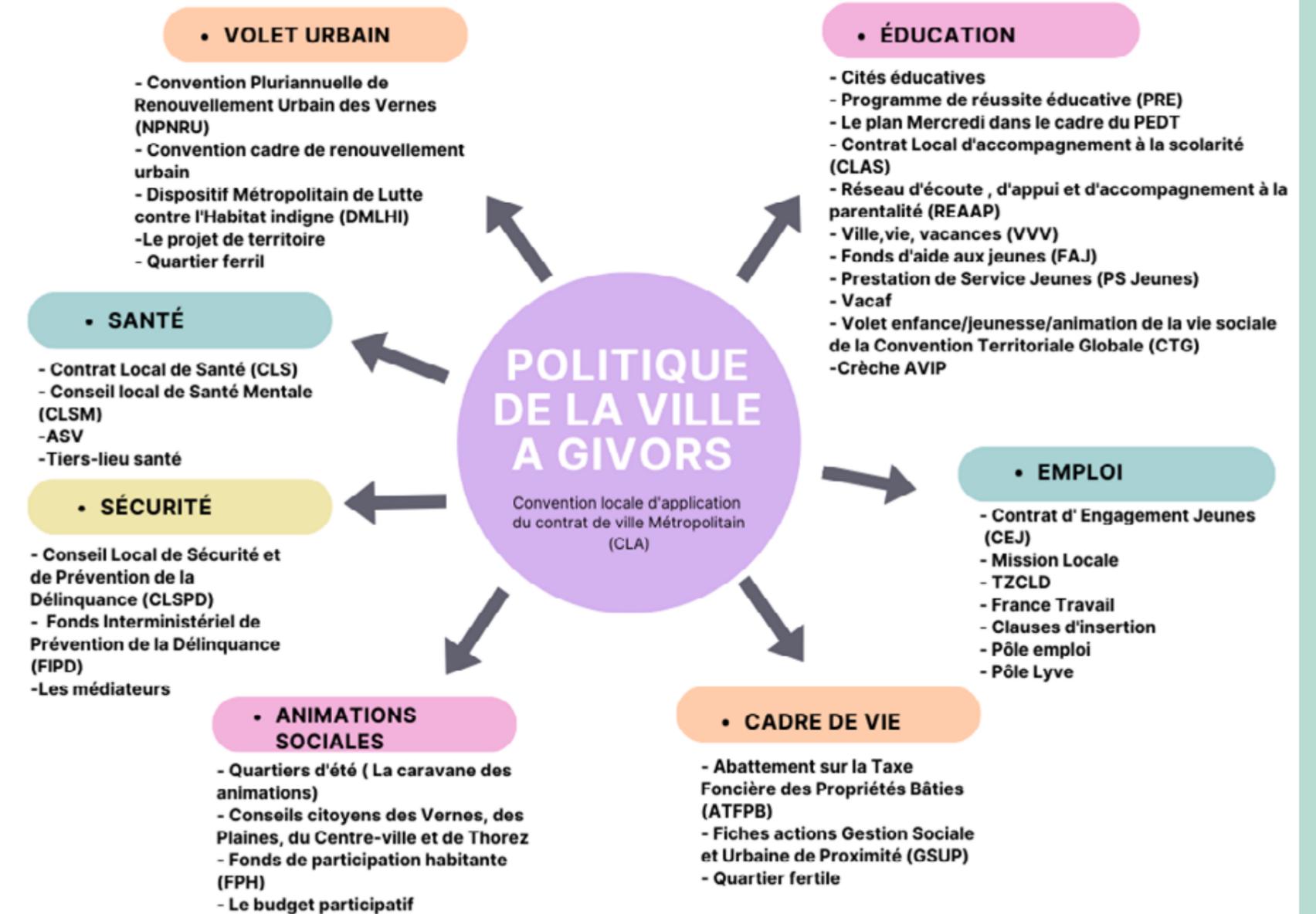
# Annexes

## 2. GRILLE SYNTHETIQUE DES COMPETENCES DE DROIT COMMUN

Ci-dessous quelques repères sur les principales compétences des partenaires pour échanger sur le droit commun à destination des quartiers : quelle attention a été portée par les partenaires dans le cadre des principales politiques publiques dont ils ont la charge ? Cette liste n'est pas exhaustive.

	Principales politiques
La Région	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique</li> <li>- Formation professionnelle</li> <li>- Lycées</li> <li>- Orientation</li> <li>- Habitat, aménagement, cadre de vie</li> </ul>
Le Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale</li> <li>- Protection de l'enfance</li> <li>- Prévention spécialisée</li> <li>- PMI</li> <li>- Insertion</li> <li>- Autonomie et handicap</li> <li>- Collèges</li> <li>- Culture, lecture publique</li> </ul>
L'EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique</li> <li>- Gestion des déchets, propreté</li> <li>- Transports en commun</li> <li>- Habitat et urbanisme</li> </ul>
La commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Urbanisme</li> <li>- Action sociale de proximité</li> <li>- Gestion des écoles maternelles et élémentaires, périscolaire</li> <li>- Accueil de loisirs et accueils jeunes (ou parfois compétence EPCI)</li> <li>- Accueil du jeune enfant (ou parfois compétence EPCI)</li> </ul>
Pôle emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des demandeurs d'emploi</li> <li>- Service aux entreprises et traitement des offres d'emploi</li> </ul>
Mission locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement multidimensionnel des jeunes de 16 à 25 ans, et notamment sur le volet emploi</li> <li>- Décrochage scolaire en lien avec les MLDS</li> </ul>
Education Nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Scolarité des enfants et des jeunes</li> <li>- Prévention et lutte contre le décrochage scolaire</li> <li>- Préscolarisation des moins de 3 ans</li> </ul>
La Caf	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrément et financement des centres sociaux et des espaces de vie sociale</li> <li>- Financement des actions de soutien à la parentalité (lieux d'accueil enfant parent, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, médiation familiale, ...)</li> <li>- Financement de l'accueil du jeune enfant (multi-accueil, relais petite enfance, ...)</li> <li>- Financement des accueils de loisirs et des accueils jeunes</li> </ul>
L'ARS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'offre de soins</li> <li>- Actions de réduction des inégalités de santé</li> <li>- Maison des adolescents</li> <li>- Contractualisation avec les établissements sociaux et médico-sociaux</li> </ul>
Les bailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitat</li> <li>- Actions de cohésion sociale</li> <li>- Actions d'insertion</li> <li>- Programmation dans le cadre de l'abattement TFPB</li> </ul>
La CPAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission Accompagnement Santé : accompagnement d'assurés pour faciliter l'accès aux droits et pour lutter contre le renoncement aux soins</li> </ul>
...	-

## Carte heuristique des dispositifs contractuels de la Politique de la Ville à Givors





MÉTROPOLE DE LYON  
Monsieur le Président  
20 rue du Lac  
CS 33569  
69505 LYON CEDEX 3

Mohamed Boudjellaba  
Maire de Givors

Givors le :  
31/01/2024

NRéf :  
2024/D2

Objet :  
Contrat de ville

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, les Contrats de Ville sont arrivés à expiration le 31 décembre dernier. Sur notre territoire, la Métropole de Lyon a entamé la rédaction du contrat cadre et les communes concernées de la métropole rédigent leurs conventions locales d'application. Le contrat de ville et la convention locale d'application ont pour objet de définir les priorités d'action publique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et de cadrer l'utilisation des crédits spécifiques associés.

Si la loi précise clairement l'utilisation des crédits dans les quartiers prioritaires, elle rappelle également la nécessité d'être collectivement en amont sur la juste mobilisation du droit commun sur l'ensemble des territoires, par tous les acteurs publics.

À cet effet, et avec le souci de concevoir une convention locale d'application à la fois opérationnelle et territorialisée, je me permets de vous écrire afin de vous demander ce que votre institution proposera, *spécifiquement et concrètement*, pour les quartiers prioritaires de Givors en matière de droit commun et de crédits spécifiques. Dans l'optique de cette convention locale d'application, la Ville réalise également ce travail prospectif et concret.

Je souhaite en effet valoriser nos engagements réciproques dans la future convention locale d'application, afin de souligner nos efforts partenariaux au service de l'intérêt général et des habitants des quartiers prioritaires givordins.

Givors compte parmi les territoires les plus fragilisés de notre Métropole et nécessite ainsi une mobilisation opérationnelle et partenariale d'ampleur, comme nous le faisons depuis 2020. Je sais pouvoir compter sur votre compréhension des enjeux et sur votre adhésion à cette politique publique.

Bien entendu mes services et moi-même restons à votre disposition en cas de besoin. Afin de permettre la rédaction de la convention dans les meilleures conditions, et son vote par le conseil municipal du 28 mars 2024, vos éléments seraient idéalement attendus avant le 16 février prochain, adressés à Mehdi Labou, Directeur du Pôle Actions et Cohésion Territoriales ([mehdi.labou@ville-givors.fr](mailto:mehdi.labou@ville-givors.fr)).

...



Hôtel de ville  
Place Camille Vallin  
BP38 69701 Givors cedex

Tél. 04 72 49 18 18  
Fax : 04 72 49 18 19

[www.givors.fr](http://www.givors.fr)



## FICHE EVALUATION CLA DE GIVORS

Evaluateur(s) : PACT-DPVRU - Période d'évaluation :

### IDENTIFICATION DE L'ACTION :

Nom de l'opérateur :

Statut :

Objet social de l'opérateur :

Référent de l'action (nom et fonction) :

Action évaluée :

Thématique :

Intitulé de l'action :

N° plateforme CGET :

Quartier(s) lieux d'intervention (établissement public, siège social de l'opérateur, espace public) :

Antériorité de l'action :

Objectifs de l'action :

Descriptif de l'action :

### PUBLIC TOUCHÉ :

Nombre de bénéficiaires (individus ou groupes d'individus) :

Répartition hommes et femmes : Hommes (Garçons) / Femmes (Filles)

Tranches d'âge : (si possible)

Secteur de résidence des bénéficiaires (quartiers de domiciliation et nombre d'individus par site) :

Quartier 1 : Centre-Ville / Nombre d'individus :

Quartier 2 : Plaines ou des ateliers participatifs

Quartier 3 : Vernes ou des ateliers participatifs

Autre (préciser les sites) : ..... Nombre d'individus : .....

Catégories de publics touchés : (administrés, professionnels, adultes, seniors, scolaires/étudiants, publics spécifiques...) : enfants scolarisés ayant quelques difficultés scolaires, sociales ou familiales

Le public touché correspond t-il au public visé ? Oui  Non

Si Non, Pourquoi ? .....

### REALISATION DE L'ACTION :

Nombre d'interventions effectuées (exprimé en nombre de jours ou en nombre d'heures par an) :

L'action a-t-elle été réalisée ? Entièrement  Partiellement \*  Pas du tout \*

\* Pourquoi ? : .....



Batterie d'indicateurs propres à mesurer l'efficacité de l'action :  
(ex. : nombre de sorties positives d'un dispositif, nombre d'entreprises ou d'emplois créés ...)

### MOYENS HUMAINS (intervenants effectifs de l'action) :

Entre 0 et 5 personnes :

Entre 5 à 10 personnes :

Plus de 10 personnes :

### MOYENS FINANCIERS : NB : Prévission : Issu du budget prévisionnel :

RECETTES		DEPENSES			
Sources de financement	Au titre de la "Politique de la Ville"	Au titre du droit commun	Postes	Dépenses effectivement engagées au titre de l'action	Ecart entre dépenses prévues et dépenses engagées
Etat			Communication		
Région			Transports		
EPCI			Salaires / Défraitements		
Ville			Loyers		
Participation des bénéficiaires (adhésions, cotisations...)			Fluides (eau, électricité...)		
Valorisation de la participation des bénévoles			Fournitures / Matériel		
Autres			Autres charges		
<b>TOTAL</b>					



**PARTENAIRES ET PRESTATAIRES IMPLIQUES :**

**Partenaires :**

Qualité du ou des partenaire(s)	Type de partenariat (prescripteur, co-animateur, conseil ...)	Nombre de jours consacrés à l'action

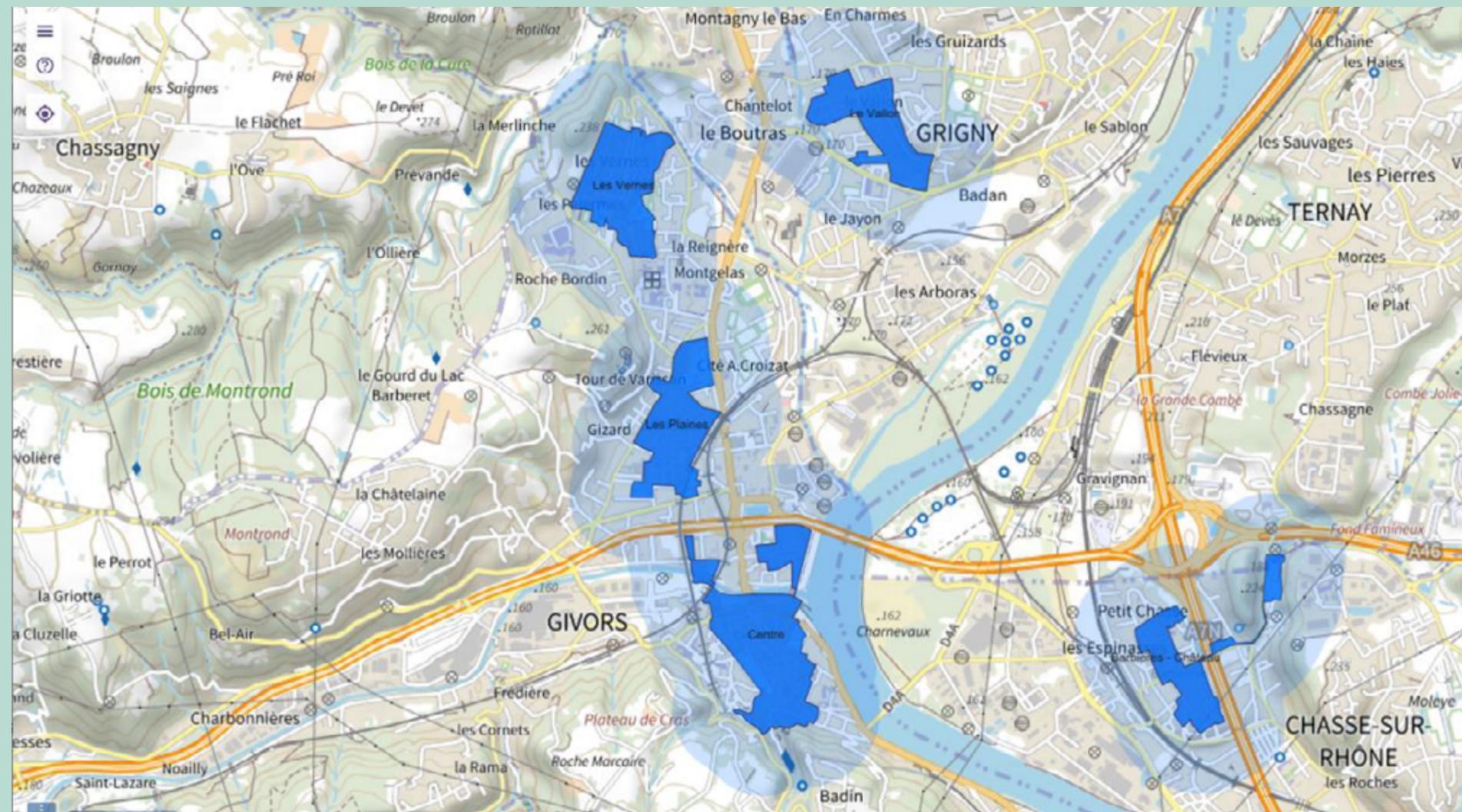
**Prestataires :**

Nom et qualité des structures ou personnes prestataires	Nature des prestations	Coût des prestations

**EVALUATION QUALITATIVE :**

**Potentialités de l'action :**

Points forts en termes d'objectifs atteints :



# Glossaire

## de la Politique de la ville

**ACI** : Atelier chantier d'insertion

**ANCT** : Agence nationale pour la cohésion des territoires

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**AS** : Assistante sociale

**ATFPB** : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

**ASV** : Atelier Santé ville

**CCAS** : Centre communal d'action sociale

**CLA** : Convention locale d'application (du contrat de ville métropolitain)

**CLS** : Contrat local de santé

**CLSM** : Contrat local de santé mentale

**CMP** : Centre médico psychologique

**CMPP** : Centre médico psycho pédagogique

**COPIL** : Comité de pilotage

**COTECH** : Comité technique

**CVM** : contrat de ville métropolitain

**DITEP** : Dispositif instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques

**DNB** : Diplôme national du brevet

**DPVRU** : Direction politique de la ville et renouvellement urbain

**EPS** : Equipe pluridisciplinaire de soutien

**IER** : Itinéraire emploi renforcé

**IP** : Information préoccupante

**IPS** : indice de position sociale

**GSUP** : Gestion Sociale et Urbaine de Proximité

**LLS** : Logements locatifs sociaux

**MDFR** : Maison du fleuve Rhône

**MDM** : Maison de la Métropole

**NPNRU** : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

**OPAH-RU** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain

**PMI** : Protection maternelle et infantile

**PMIe** : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi

**PRIE** : Pôle réussite et innovation éducatives

**QF** : Quartier Fertile

**QPV** : quartier prioritaire de la ville/ quartier en politique de la ville

**QPV MDL** : quartiers prioritaires de la Métropole de Lyon

**RASED** : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

**REP** : réseau d'éducation prioritaire

**REP+** : réseau d'éducation prioritaire renforcé

**RMD** : Revenus médian déclarés

**RSA** : Revenus de solidarité active

**TZCLD** : Territoire zéro chômeur longue durée

**UC** : Unité de consommation

**Ville de Givors - Hôtel de Ville - Place Camille Vallin - 69700 Givors**



Tél : 04 72 49 18 18



[www.givors.fr](http://www.givors.fr)



[VilledesGivors](#)

# « Givors 2030 »

Cette Convention Locale d'Application (CLA) du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon a pour finalité de favoriser le développement social des quartiers populaires de Givors (Centre-ville, les Plaines et les Vernes).

La finalité recherchée réside dans l'objectif que ces quartiers puissent atteindre le même niveau de développement que les autres quartiers de la Commune.

Véritable feuille de route, ce document a été rédigé avec les acteurs du territoire et présente les besoins et les plans d'actions à mettre en œuvre dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) de Givors.

Par conséquent, cette « CLA » constitue un document stratégique qui fixe le cap à tenir pour les 6 prochaines années en matière de développement social pour les QPV de la Ville.